



MASTER TOURISME ET HÔTELLERIE

Parcours « Tourisme et Développement »

MÉMOIRE DE PREMIÈRE ANNÉE

Le tourisme et la faune sauvage : entre réelle volonté de sauvegarde et véritable industrie touristique.

Présenté par :

Kévin LAGARDE

Année universitaire : **2015-2016**

Sous la direction de : **Bruno CLAVERIE**



MASTER TOURISME ET HÔTELLERIE

Parcours « Tourisme et Développement »

MÉMOIRE DE PREMIÈRE ANNÉE

Le tourisme et la faune sauvage : entre réelle volonté de sauvegarde et véritable industrie touristique.

Présenté par :

Kévin LAGARDE

Année universitaire : **2015-2016**

Sous la direction de : **Bruno CLAVERIE**

« L'ISTHIA de l'Université Toulouse Jean Jaurès n'entend donner aucune approbation, ni improbation dans les projets tutorés et mémoires de recherche. Les opinions qui y sont développées doivent être considérées comme propres à leur auteur(e) ».

*« L'animal ne possède rien, sauf sa
vie, que si souvent nous lui
prenons »*

Marguerite Yourcenar

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier chaleureusement et avant tout mon maitre de mémoire, M. Bruno CLAVERIE, pour sa disponibilité, physique ou à distance, pour sa gentillesse et pour tous ses précieux conseils, indispensables au bon déroulement de cet écrit.

Je remercie également l'ensemble du corps enseignant de l'ISTHIA, que ce soit de cette année ou de l'année dernière en Licence 3, pour les connaissances nouvelles qu'ils m'ont transmises et que j'ai mises à profit.

Je souhaiterais remercier également toutes personnes ayant pris le temps de répondre à mes questions et de s'intéresser à mon sujet d'étude.

Enfin, j'ai bien évidemment une pensée pour la promotion de Master 1 Tourisme et Développement toute entière, et notamment avec les personnes avec qui je me suis le plus lié d'amitié, et avec qui nous avons avancé ensemble dans la préparation de ce mémoire.

Je tiens aussi à remercier Marion Claustre, ancienne élève de Master Tourisme et Développement, qui m'a donné de précieux conseils quant à la réalisation de ce mémoire.

Pour terminer, je remercie ma famille, l'ensemble des personnes qui me sont chères, et bien entendu ma petite amie, pour leur soutien et leur amour sans failles.

SOMMAIRE

<i>Remerciements</i>	6
<i>SOMMAIRE</i>	7
<i>Introduction générale</i>	9
Partie 1. 12	
Une biodiversité en danger pour une demande touristique en pleine croissance.	12
<i>Introduction partie 1</i>	13
Chapitre 1. La nature, essence même de la vie, et pourtant en train de s'éteindre.	15
Chapitre 2. La faune sauvage, une ressource principale identique pour des finalités touristiques variées.	23
<i>Conclusion partie 1</i>	42
Partie 2. 44	
Une situation contrastée : Entre exploitation touristique de la faune et réelles initiatives de protection.	44
<i>Introduction PARTIE 2</i>	45
Chapitre 1. Les dessous d'un tourisme si éthique en apparence : une véritable industrie autour de la biodiversité.	46
Chapitre 2. Une découverte et une sensibilisation à la biodiversité par le tourisme : l'éducation comme facteur d'espoir.	57
Chapitre 3. Une démarche de durabilité à travers plusieurs initiatives : le tourisme en tant que levier de la conservation des espèces menacées.	67
<i>Conclusion partie 2</i>	78
Partie 3. 79	
Deux terrains d'études opposés dans leur relation à la faune, le Parc National des Pyrénées, et le Zoo de la Palmyre.	79

<i>Introduction PARTIE 3</i>	80
Chapitre 1. Présentation des deux cas.....	81
Chapitre 2. Le choix de ces deux terrains, et les recherches adoptées	87
Chapitre 3. La réflexion d’une méthodologie opératoire	98
<i>Conclusion PARTIE 3</i>	103
<i>Conclusion générale</i>	104
<i>BIBLIOGRAPHIE</i>	106
<i>Table des annexes</i>	108
<i>TABLE DES FIGURES</i>	120
<i>table des matières</i>	121

INTRODUCTION GENERALE

L'Homme a depuis toujours entretenu un rapport conflictuel avec la nature et les animaux. A l'époque préhistorique, les animaux étaient chassés pour subvenir aux besoins primaires des humains, se nourrir. Par la suite, vers -18 000 avant JC, à la fin du paléolithique, la domestication des espèces animales s'est développée. Le premier animal domestique recensé fut le loup, certainement car il s'agit d'animaux s'approchant fréquemment des campements. Ce n'est que plusieurs milliers d'années plus tard que les bovins et ovins ont commencé à être approchés et domestiqués par l'être humain. Ces derniers permettaient alors une assistance dans les activités agricoles, et servaient de réserves de lait et de nourriture sûres.

En parallèle, le fait de posséder et d'exhiber des animaux sauvages et peu ordinaires était considéré comme un signe de puissance dans de nombreuses civilisations dont les Babyloniens, les Egyptiens, ou encore les Romains. Ces derniers exploitaient les animaux d'une manière différente, en instaurant les jeux du cirque. Des centaines d'animaux sauvages, lions, tigres, éléphants, ours, étaient forcés de se battre entre eux, ou face à des humains. L'animal était alors ici simplement considéré comme un objet de divertissement, et non comme un être vivant à part entière.

Les premiers zoos recensés dans l'histoire sont quant à eux apparus durant l'époque de l'Egypte ancienne. Les personnes les plus importantes s'offraient entre elles des animaux toujours plus rares et exotiques, et les enfermaient dans des cages, en les exhibant.

Par la suite, nombreux sont les rois à avoir fait installer leur propre ménagerie, dont Louis XIV, qui voulait symboliser sa puissance et sa domination, jusqu'au règne animal, en ayant fait construire une ménagerie à Versailles. L'animal souligne alors le caractère exceptionnel de son propriétaire, c'est pourquoi ces initiatives se développent.

Le siècle dernier et aujourd'hui encore, la cohabitation entre l'Homme et la faune sauvage semble plus compliquée que jamais. La croissance exponentielle du nombre d'individus humains, associée à des activités toujours plus gourmandes et destructrices de l'environnement, ont fait que chaque jour, de nouvelles espèces animales disparaissent. L'humanité est en train de connaître sa sixième extinction de masse, et le rythme de disparition de la biodiversité est 1000 fois supérieur à ce qu'il serait sans la présence de l'Homme. Dans quelques années, si rien n'est fait, de nombreuses espèces emblématiques auront disparu, et les futures générations et nos enfants ne pourront découvrir les éléphants qu'à partir de récits et devront se contenter d'admirer les tigres à travers les peluches qui seront faites à leurs effigies.

Le tourisme est devenu un phénomène mondial, et touche des publics de plus en plus larges et variés. C'est en me baladant dans les allées d'un parc animalier que j'ai alors décidé de m'intéresser à cette conciliation entre le tourisme et la faune sauvage, et c'est pourquoi je me suis posé la question suivante : **Le tourisme peut-il contribuer à la protection des espèces animales menacées ?**

Cette question va alors servir de fil conducteur de ce mémoire, qui sera articulé en trois grandes parties.

Premièrement, une phase d'exploration a été nécessaire pour rentrer dans le sujet, et a permis d'appréhender les termes clés relatifs à la biodiversité puis de découvrir les institutions et réglementations mondiales relatives à ce sujet. Les différentes formes de tourisme relatives à la faune sauvage ont ensuite été traitées, afin de faire le lien entre ces deux notions pas forcément évidentes à associer. Cette première phase de recherche va permettre d'élaborer une problématique plus précise et va mettre en avant trois hypothèses tentant d'y répondre.

Dans un second temps seront développées les trois hypothèses énoncées précédemment et ces dernières seront illustrées grâce à des exemples précis et concrets.

Enfin, la dernière partie de ce mémoire permettra de confronter ces mêmes hypothèses à deux terrains d'application choisis, qui amèneront à réfléchir sur la pertinence de la problématique et des éléments de réponse.

Partie 1.

Une biodiversité en danger pour une
demande touristique en pleine croissance.

INTRODUCTION PARTIE 1

La cohabitation entre l'Homme et la faune sauvage a longtemps été sujet de conflits. L'Homme a depuis toujours voulu posséder la nature, en allant plus loin à chaque fois. Aujourd'hui, l'être humain est tellement présent, du fait de l'urbanisation et de ses activités agricoles, qu'il laisse de moins en moins d'espace de vie aux espèces animales sauvages. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 129 millions d'hectares de forêt ont été perdus depuis 1990, ce qui correspond à la taille d'un pays comme l'Afrique du Sud¹.

Le tourisme, un phénomène mondial, qui contribue de près ou de loin à 10% du PIB mondial², a vu son activité évoluer au fil des années. Aujourd'hui, le tourisme animalier et d'observation faunistique est un phénomène en plein essor. Le nombre de touristes cherchant le contact visuel ou physique avec la faune sauvage ne cesse d'augmenter. Ce mémoire va donc traiter de cette forme de tourisme, assez méconnue pour l'instant, mais pleine de sens.

La première partie de celui-ci va alors s'attacher à définir les concepts clés du sujet d'étude que sont entre autres les termes de biodiversité et d'espèces animales, puis seront décrites les différentes déclinaisons de cette appellation générale qu'est le « tourisme animalier et d'observation faunistique ».

Le premier chapitre portera sur une vision globale de la biodiversité et des espèces animales. Pour cela, ces notions seront définies au préalable, avant de s'intéresser à la réglementation et aux organismes de structuration et de défense qui œuvrent aujourd'hui.

¹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *La déforestation mondiale ralentit car de plus en plus de forêts sont mieux gérées*. [En ligne]. <http://www.fao.org/news/story/fr/item/327181/icode/> (consulté le 20/01/2016)

² Organisation Mondiale du Tourisme, *Pourquoi le tourisme ?* [En ligne]. <http://www2.unwto.org/fr/content/pourquoi-le-tourisme> (consulté le 20/02/2016)

Un deuxième chapitre portera sur les différentes déclinaisons de ce tourisme animalier et d'observation faunistique. Seront alors traités et présentés les différentes formes de parcs, l'observation en milieu naturel, ou encore les safaris de chasse.

Chapitre 1. La nature, essence même de la vie, et pourtant en train de s'éteindre.

Tout au long de ce mémoire seront mises en avant les notions de « faune », de « biodiversité », mais aussi d'« espèces animales menacées », c'est pourquoi il convient de définir tous ces termes pour commencer. De plus, une réglementation s'est mise en place autour de la protection de cette faune, et plusieurs organismes nationaux ou internationaux ont vu le jour, et seront présentés en seconde partie de ce chapitre.

1. La faune et la flore, deux composantes complémentaires et indispensables

Commencer en éclaircissant les deux termes que sont la « faune » et la « flore » paraît être primordial. Le terme « faune » vient du dieu latin Faunus, et « *désigne l'ensemble des animaux présents sur un territoire donné* ». ³ Le terme « flore » quant à lui, vient de la déesse « Flora », et concerne « *les organismes végétaux présents sur un territoire géographique donné* ». ⁴ Ces deux notions sont complémentaires, puisque les animaux herbivores se nourrissent exclusivement de végétaux, sans quoi ils ne pourraient pas vivre. Autre exemple, les animaux pollinisateurs permettent la survie de végétaux, qui ne vivraient pas sans le pollen déposé. L'Homme doit alors tenir compte de cette interdépendance entre faune et flore.

2. Qu'est-ce que la biodiversité ?

Il semble ensuite indispensable d'expliquer cette notion vague qu'est la « biodiversité ». Le terme est apparu en 1985 avec le scientifique Walter G. Rosen, lors

³ Maxisciences, *Faune*. [En ligne]. <http://www.maxisciences.com/faune/> (consulté le 18/12/2015).

⁴ Maxisciences, *Flore*. [En ligne]. <http://www.maxisciences.com/flore/> (consulté le 18/12/2015).

d'un compte rendu de congrès scientifique. Néanmoins, cette notion se popularise en 1992, lors de la conférence de Rio (Sommet de la Terre). Avant tout, le terme de biodiversité fait référence à la diversité biologique, c'est-à-dire au nombre d'espèces dans un milieu donné. Cependant, celle-ci ne s'arrête pas là et va plus loin, prenant notamment en compte l'influence de l'Homme dans ces différents rapports. La biodiversité est alors un phénomène en perpétuelle évolution, tant l'être humain interagit avec l'environnement dans lequel il évolue (modification des paysages, introduction et extinction d'espèces, ...).

Une notion claire de cette notion semble alors être la suivante :

« La biodiversité correspond à l'ensemble des êtres vivants, de leur patrimoine génétique et des complexes écologiques dans lesquels ils évoluent » (DUBOIS, 2004, p.12).

Cependant, ce terme va de pair avec un autre à définir, celui d'« espèces ».

3. Comment définir une espèce ?

Le concept d'espèces n'a cessé d'évoluer à travers les époques. Aujourd'hui encore, sa définition reste contestée et discutée. Deux approches sont pourtant retenues. Il existe en effet le « concept biologique de l'espèce » (CBE), défini par l'écologue américain Ernst Mayr, puis celui de « concept phylogénétique de l'espèce » (CPE), à l'origine de l'Américain Joël Cracraft.

3.1 Le concept biologique de l'espèce (CBE)

En 1963, l'écologue américain Ernst Mayr a défini le concept biologique de l'espèce comme étant « *un ensemble de populations naturelles interfécondes, isolé sur le plan reproducteur d'autres ensembles équivalents, et qui occupe une niche écologique particulière* » (DUBOIS, 2004, p.14).

3.2 Le concept phylogénétique de l'espèce (CPE)

L'ornithologue américain Joël Cracraft propose quant à lui une autre définition vingt ans plus tard, en 1983, que l'on appelle le concept phylogénétique de l'espèce. Il définit alors ce concept comme « *la plus petite lignée de populations qu'il est possible de diagnostiquer par une combinaison unique de caractères (morphologiques, génétiques)* » (DUBOIS, 2004, p.14).

3.3 Différentes interprétations selon le concept retenu

Suivant le concept retenu de l'espèce, leur nombre varie énormément. En effet, le concept biologique donne un cadre beaucoup plus conservateur et réduit, tandis que le concept phylogénétique donne un aperçu beaucoup plus vaste, puisque les différentes sous-espèces d'une même espèce principale donnent lieu à des espèces distinctes dans ce concept. Par exemple, une espèce avec trois sous-espèces ne permettra de comptabiliser qu'une « espèce » dans le concept biologique, tandis que dans le second, trois « espèces » distinctes seront prises en compte. A l'heure actuelle, le concept biologique est celui qui prédomine dans les sciences et dans la classification des êtres vivants que l'on appelle taxonomie (« activité qui aboutit à nommer les groupes d'êtres vivants ») ou systématique (« étude de la diversité des organismes et des relations entre ces organismes »).⁵

3.4 Combien d'espèces aujourd'hui ?

Aucun chiffre précis ne peut être avancé sur le nombre total d'espèces dans le monde. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer. Premièrement, le nombre d'espèces est en permanente évolution, puisque chaque jour il en disparaît. De plus, un autre facteur expliquant l'impossibilité d'un chiffre précis est le fait que tout simplement, la majorité des espèces n'a pas encore été découverte. En effet, des lieux sauvages, très peu exploités par

⁵ Taxinomie et systématique, *Les poissons des eaux continentales africaines*. [En ligne]. http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/ed-06-08/010037362.pdf (consulté le 14/01/2016).

l'Homme, comme les forêts tropicales, ou les grands fonds marins, sont riches de nouvelles espèces encore non découvertes (DUBOIS, 2004, p. 16). Le nombre d'espèces officiellement recensées à ce jour s'élèverait à environ 1,75 million, mais une étude scientifique a estimé le nombre total d'espèces peuplant la planète à 8,7 millions.⁶

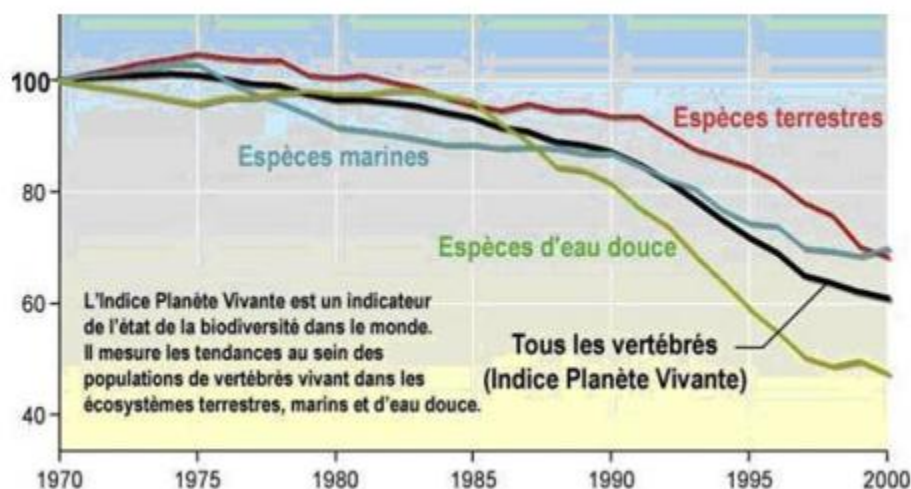
4. La biodiversité en danger ?

Actuellement, la Terre est en train de connaître sa sixième extinction de masse, la dernière remontant à 66 millions d'années et la disparition des dinosaures.⁷ Cependant, l'Homme n'est pas étranger au cycle que la planète connaît actuellement. L'activité humaine commence à avoir des conséquences sur la biodiversité dès le XVIIe siècle, avec notamment la chasse, l'aménagement des surfaces, l'agriculture, ... sans aucune prise en compte de l'environnement. Aujourd'hui, les scientifiques estiment que le rythme des extinctions est entre cent et mille fois supérieur à ce qu'il devrait être sans l'activité de l'Homme, on parle d'extinction anthropogénique (due à l'Homme) (DUBOIS, 2004, p. 44). Ces derniers parlent même d'une disparition d'entre 1% et 10% de la biodiversité chaque décennie. Autrefois, lorsque des espèces disparaissaient, il y avait tout de même une « évolution », comme par exemple le fait qu'une partie des dinosaures existe actuellement sous la forme d'oiseaux. Cependant, l'extinction actuelle est toute autre. L'être humain agit sur les espèces mais aussi sur les écosystèmes, autrement dit, beaucoup d'espèces animales disparaissent du fait de l'activité directe de l'humain, mais aussi indirectement du fait de la destruction de leurs habitats. La nature est surexploitée, et cela semble cette fois-ci irréversible, sans « récupération » comme il y a eu lors des précédentes extinctions de masse.

⁶ Le Monde, *Près de 8,7 millions d'espèces vivantes peuplent la planète*. [En ligne]. http://www.lemonde.fr/planete/article/2011/08/23/pres-de-8-7-millions-d-especes-vivantes-peuplent-la-terre_1562713_3244.html (consulté le 24/02/2016).

⁷ Le Monde, *La sixième extinction animale de masse est en cours*. [En ligne]. http://www.lemonde.fr/planete/article/2011/08/23/pres-de-8-7-millions-d-especes-vivantes-peuplent-la-terre_1562713_3244.html (consulté le 24/02/2016).

FIGURE 1 : L'EVOLUTION DE LA BIODIVERSITE ENTRE 1970 ET 2000



Source : WWF, UNEP-WCMC (traduit par GreenFacts)

5. Un cadre législatif de plus en plus présent

Aujourd'hui règlementée et structurée, la protection environnementale s'est construite au fil des années, et à l'initiative de différentes organisations.

5.1 L'historique de la protection environnementale

La prise de conscience environnementale est récente. Selon les experts, le mouvement moderne pour la protection de la nature et de la biodiversité date du milieu du XIXe siècle, et était à l'initiative d'organisations non gouvernementales. En Europe, la première association de la conservation de la nature fut la Société d'acclimatation, ensuite appelée Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN), en 1854. Un an plus tôt, un groupe de peintres français avait obtenu la protection d'une partie de la forêt de Fontainebleau, qui fut alors la première réserve naturelle des temps modernes (RAMADE, 1999, p. 259).

L'une des dates à retenir de cette époque-là est sans aucun doute la création du premier Parc National, celui du Yellowstone, en 1872, par le Gouvernement fédéral

américain, qui fut à l'origine de nombreux autres parcs, puisqu'actuellement sont dénombrés environ 4000 Parcs Nationaux dans le monde.⁸

Un peu moins d'un siècle plus tard, en 1948, est née la première institution mondiale, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources (UICN), à Fontainebleau (RAMADE, 1999, p.259).

Par la suite, d'autres organismes internationaux de protection de la nature ont vu le jour, et en sont aujourd'hui encore des acteurs essentiels. L'un des principaux est le World Wildlife Fund (WWF), qui a vu le jour en 1961, avec son icône devenue célèbre qu'est le panda, et est aujourd'hui une fondation présente dans plus de 100 pays, avec plus de 5 millions de donateurs.⁹ Le PNUE ou UNEP (United Nations Environment Programme), est un organisme créé en 1972, et dépendant des Nations Unies. Ce dernier doit entre autres coordonner les activités et décisions des Nations Unies dans le domaine environnemental, mais aussi assister les pays dans la mise en œuvre de politiques environnementales.¹⁰

La liste d'organismes spécialisés dans la protection de l'environnement ne peut être exhaustive tant elle serait longue, puisque de nombreuses associations ont vu le jour, que ce soit au niveau international, national, ou local. Cependant, une structure a aujourd'hui une influence mondiale, l'UICN, et a permis une réglementation de par son expertise, avec notamment la CITES.

5.2 *L'UICN, la plus importante organisation mondiale*

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature est la plus ancienne institution mondiale de protection de l'environnement. Elle fut créée en 1948 à Fontainebleau. Aujourd'hui, cette organisation est le plus important réseau mondial de

⁸ Parcs Nationaux, *Les parcs nationaux dans le monde*. [En ligne]. <http://www.parcsnationaux.fr/Decouvrir-Visiter-Partager/Les-parcs-nationaux-dans-le-monde> (consulté le 24/02/2016).

⁹ WWF, *Who we are*. [En ligne]. <http://www.worldwildlife.org/about> (consulté le 24/02/2016).

¹⁰ United Nations Environment Programme, *Le PNUE en bref*. [En ligne]. <http://www.unep.org/Documents.Multilingual/Default.asp?DocumentID=341&l=fr> (consulté le 29/02/2016).

professionnels de la conservation, regroupant plus de 1200 organisations membres dans 140 pays, et près de 11 000 scientifiques et spécialistes volontaires. Le groupe agit autour de trois gros piliers :

- la connaissance : De nombreux scientifiques font avancer la science en cherchant constamment à découvrir de nouvelles avancées permettant d'œuvrer pour la protection de la biodiversité ;
- l'action : Plusieurs milliers de projets sont conduits par l'UICN à travers le monde pour mieux gérer les environnements naturels ;
- l'influence : Les gouvernements, les ONG, les conventions internationales, ... sont soutenus par l'UICN afin de toujours développer de nouvelles lois, de nouveaux cadres de réglementation sur la protection de l'environnement.¹¹

Grâce au travail des scientifiques, l'UICN tient à jour régulièrement des « listes rouges », qui représentent des indicateurs primordiaux afin de suivre l'état de la biodiversité dans le monde. Ces dernières s'appuient sur une série de critères afin d'évaluer le risque d'extinction de milliers d'espèces et de sous-espèces, pour ensuite établir une classification dans les neuf catégories définies : Eteinte (EX), Eteinte à l'état sauvage (EW), En danger critique (CR), En danger (EN), Vulnérable (VU), Quasi menacée (NT), Préoccupation mineure (LC), Données insuffisante (DD), Non évaluée (NE). A l'heure actuelle, ces « listes rouges » représentent l'inventaire le plus complet et le plus fiable, sur lequel toutes les structures s'appuient.

Les dernières données de la liste rouge mondiale (version 2015.4), avancent que sur les 79837 espèces étudiées, 23250 sont classées menacées.¹²

¹¹ UICN, *A propos de l'UICN*. [En ligne]. <http://www.iucn.org/fr/propos/> (consulté le 25/02/2016).

¹² UICN fr, *La liste rouge des espèces*. [En ligne]. <http://www.uicn.fr/la-liste-rouge-des-especes.html> (consulté le 26/02/2016).

5.3 La CITES, une convention internationale contre le trafic d'animaux

La CITES est la « Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ». Aussi connue sous le nom de « Convention de Washington », ville dans laquelle elle fut adoptée, en 1973, par 80 pays. Comptant aujourd'hui 181 « Parties » (Etats qui décident d'appliquer cette Convention), la CITES effectue des contrôles et réglemente le commerce concernant les espèces qui sont inscrites à ses annexes. Ainsi, toute importation, exportation, ou introduction provenant de la mer, ou d'espèces réglementées, doit faire l'objet d'une obtention de permis, lesquels sont délivrés par un organe défini par chaque Partie. Actuellement, environ 5000 espèces animales et 30 000 végétales sont protégées par la CITES. Cependant, toutes ne font pas l'objet de la même rigueur. Ces dernières sont en effet classées dans trois annexes, selon leur risque d'extinction, la première regroupant les espèces les plus menacées, qui suivront une réglementation stricte, tandis que les annexes 2 et 3 concernent des espèces qui sont moins sujettes à un risque d'extinction actuellement, mais font tout de même l'objet d'une réglementation et de contrôles.¹³

CONCLUSION CHAPITRE 1

Ce premier chapitre a permis de définir les termes clés relatifs au cadre général du sujet, c'est-à-dire la biodiversité, les espèces animales menacées, le cadre de réglementation actuel (bien que non exhaustif). Cette première approche va maintenant permettre d'aborder les différentes formes de tourisme relatives à la faune sauvage.

¹³ CITES, *La CITES en bref*. [En ligne]. <https://www.cites.org/fra/disc/what.php> (consulté le 25/02/2016).

Chapitre 2. La faune sauvage, une ressource principale identique pour des finalités touristiques variées.

Selon Mr.Y, consultant en ingénierie touristique et expert de la faune sauvage, la demande touristique autour de la faune sauvage est aujourd'hui en plein essor, et représente un créneau d'avenir pour le tourisme (extrait de l'entretien réalisé le 16 février 2016 par Skype, voir annexe B). Toutefois, il est difficile de trouver une ou plusieurs définitions françaises s'accordant sur ce tourisme, et englobant toutes les formes relatives à une interaction visuelle ou physique avec la faune sauvage. Selon les définitions fréquemment rencontrées, et comme l'a mentionné l'enseignant chercheur Christian Pihet (p.1), le tourisme animalier se caractérise par « *des interactions visuelles et physiques avec les animaux « sauvages », vivant dans leurs milieux habituels. Les jardins zoologiques et leurs extensions récentes, les « parcs de visions », souvent situés à proximité des centres touristiques, n'en font pas partie. »*

Cette définition, bien qu'elle prenne en compte les différentes interactions possibles, exclue de son champ d'étude les parcs zoologiques. Toutefois, la chercheuse Karen Higginbottom, spécialisée dans le « Wildlife tourism » a défini cette notion comme englobant toutes les activités de rencontres avec la faune sauvage, qu'importe le cadre. Autrement dit, cela concerne les zoos, les différentes formes d'observation dans la nature, le tourisme de chasse et de pêche, l'écovolontariat animalier, ... (HIGGINBOTTOM, 2004, p.2). Ce mémoire prendra en compte cette définition et abordera (plus ou moins) ces différents types de tourisme.

1. Les parcs zoologiques ou parcs animaliers

Traditionnellement, les parcs animaliers appartiennent au domaine des parcs de loisirs, que l'on peut décliner en quatre grands axes, que sont la culture, la nature, le sport, et la fête.

FIGURE 2 : LA CLASSIFICATION DES PARCS DE LOISIRS



Source : Marie-Laure DESMET, Emmanuelle GALIANA et Gilles GUYOMARD. *Parcs de loisirs : état du marché et facteurs d'évolution*. Paris : Les Cahiers de l'AFIT. 2004

Aujourd'hui, les parcs animaliers ou parcs zoologiques ont du succès, puisque rien qu'en France, on ne compte pas moins de vingt millions de visiteurs par an (700 millions dans le monde selon l'Association mondiale des zoos et aquariums), dans les quelques 300 parcs animaliers présents sur le territoire, le zoo représente dans l'imaginaire la sortie familiale par excellence.¹⁴

1.1 La captivité animale, un phénomène ancien

Les premiers animaux domestiqués par l'Homme furent les loups, il y a environ 13000 ans. Par la suite, le chat succéda au loup, et fut domestiqué il y a environ 9000 ans.

¹⁴ Envoyé Spécial. *Parcs animaliers : la grande mue*, Laurent Dy, 2014. [En ligne] Disponible sur : <<https://www.youtube.com/watch?v=VJ2zdC55mxM>> (Consulté le 12/12/2015)

Ces animaux servaient en premier lieu de monnaie d'échange mais aussi de nourriture. A partir de cette époque-là est apparu ce « rapport de pouvoir » selon lequel l'être humain se considère supérieur à l'animal (REISER, 2016, p.121). Aristote lui-même parla d'une supériorité de l'Homme envers la faune, se justifiant par le fait que « *Les humains savaient parler et bâtir des Etats, tandis que les animaux en étaient incapables* ». Les premiers parcs zoologiques sont quant à eux apparus vers 2800 avant J-C, à l'époque des pharaons égyptiens, dans laquelle le fait de posséder la faune sauvage était signe de puissance.

Cependant, à la fin du XVIIe siècle, un esprit scientifique se met en place, et les premières ménageries ouvertes au public font leur apparition, ce qui attire les classes cultivées qui se découvrent alors un intérêt et une curiosité pour ces animaux rares. Le premier département scientifique d'un zoo n'est cependant apparu qu'en 1828, au zoo de Londres. A partir de cette époque-là, le concept de « zoo » devient de plus en plus populaire dans les grandes villes d'Europe et des Etats-Unis. Néanmoins, les animaux disposent de conditions de vie difficiles, étant enfermés dans des cages souvent trop petites pour eux, dans lesquelles aucun mouvement n'est possible.

Une conception plus moderne des parcs zoologiques apparaît en 1907, avec le zoo de Stellingen en Allemagne. Ce dernier a amené un renouveau dans la captivité, en sortant les animaux de derrière ces barreaux et cages, avec la création de fosses et de faux rochers en béton, donnant plus de liberté aux espèces en captivité (AFIT, 1996, p.19).

Les zoos connaissent un réel engouement à partir des années 1950, et l'avènement de l'automobile, en devenant la sortie familiale par excellence. Cependant, à cette époque-là, le côté ludique est mis en avant au détriment du côté scientifique développé précédemment. Les gens se rendent en effet dans les parcs pour s'amuser, pour interagir avec les animaux, pour les nourrir, ...

L'hygiène et le bien-être animaliers ne se font présents qu'à partir des années 1960 avec l'apparition des mouvements de protection animale. Les premiers safaris-parcs apparaissent à cette époque-là, donnant plus de liberté aux animaux.

Les parcs animaliers ont alors beaucoup évolué au fil des âges, et aujourd'hui, ces derniers essaient de reproduire un milieu de vie le plus proche possible du milieu naturel, afin d'améliorer les conditions de vie des espèces, et de davantage satisfaire le visiteur, qui préférera voir un animal dans un espace conséquent et « naturel », plutôt que derrière une cage dans laquelle il ne peut faire aucun mouvement.

1.2 Les différents types de parcs animaliers

Premièrement, il n'existe pas de dénomination stricte. Les termes « zoos », « jardins zoologiques », « parcs zoologiques », « parcs animaliers » désignent tous la même chose. L'Agence Française de l'Ingénierie du Tourisme a établi, en 1996, une typologie des types de parcs, qu'elle a classés en cinq grands axes (AFIT, 1996, p.20) :

- Les zoos « classiques » : Ce sont les descendants des ménageries. Ils présentent une collection diversifiée d'espèces animales dans des enclos délimités. Cependant, il existe encore de nombreuses disparités dans ce type de parc, puisque certains essayent de proposer des enclos de plus en plus similaires aux habitats naturels, tandis que d'autres mettent encore en avant des enclos dans la continuité de ceux des premiers parcs zoologiques (peu d'espace, sol en béton, ...). En France, les parcs zoologiques de Beauval, ou encore de la Palmyre, font partie de cette catégorie de zoos. Cette catégorie de parc répertorie aussi notamment la plupart des parcs thématiques : aquariums, parc à reptiles, ...
- Les parcs semi-naturels ou safaris-parcs : Ces parcs proposent une immersion en voiture dans un vaste espace dans lequel les animaux vivent en liberté, et en groupes importants. Certains parcs actuels allient une partie en voiture puis une autre partie à pied plus traditionnelle, comme la réserve africaine de Sigean par exemple.
- Les parcs de vision : Ils proposent en général des espèces issues de la faune sauvage, évoluant dans de vastes espaces en liberté. Dans ce contexte, les animaux ne sont pas offerts au visiteur comme dans les zoos classiques, le fait de savoir

attendre et de chercher les animaux en fait leur spécificité. En France, le parc de Boutissaint, près d'Auxerre, est le premier parc de vision qui fut instauré.

- Les établissements de spectacle : L'activité ici est basée sur le côté ludique, bien que la recherche et la pédagogie ne soient pas exclues. Marineland, à Antibes, en est le principal représentant, offrant au visiteur des spectacles avec les animaux du site (orques et dauphins en sont les espèces phares).
- Les parcs d'élevage à vocation commerciale ou écologique : Ces établissements ont pour but d'élever certaines espèces pour utiliser leurs produits (viande, cuir, ...). Bien que la fonction commerciale en soit la principale, l'aspect touristique n'est pas exclu, et leur amène des revenus supplémentaires, nécessaires au bon fonctionnement. La réserve de Beaumarchais, près d'Amboise, en est un exemple actuel.

1.3 Les missions des parcs animaliers aujourd'hui

Dès 1960, quatre grandes missions ont été définies par l'Union Internationale des Directeurs de Zoos, et par l'ensemble des professionnels du secteur, définissant le « parc zoologique moderne » :

- Une mission récréative ;
- Une mission éducative ;
- Une mission de conservation ;
- Une mission de recherche scientifique.

En effet, avec le déclin massif de la biodiversité, accompagné d'une prise de conscience environnementale de plus en plus importante des visiteurs, les axes de travail des zoos ont évolué en comparaison aux zoos d'il y a plusieurs décennies.

1.3.1 La mission récréative

La première fonction des parcs animaliers est avant tout récréative. En effet, comme vu précédemment, ces derniers appartiennent au grand groupe des parcs de

loisirs, qui sont des « *aires spécialement conçues en vue de proposer aux visiteurs des activités de jeux, de loisirs et de divertissements.* »¹⁵

Les zoos sont alors en premier lieu des sites dans lesquels les visiteurs sont censés se divertir, passer du bon temps. Le fait de pouvoir observer facilement les animaux, de pouvoir même interagir directement avec eux (en donnant par exemple à manger aux éléphants ou aux girafes comme c'est le cas dans certains parcs), accentue cet aspect ludique, et confirme aussi le fait qu'il s'agit de destinations avant tout familiales, dans lesquelles les enfants trouvent bien souvent leur bonheur.

1.3.2 La mission éducative

Une des missions actuellement mise en avant est celle de la pédagogie. Aujourd'hui, l'un des meilleurs endroits pour sensibiliser une part importante de la population est en effet les parcs zoologiques. Pour cela, ces derniers mettent à disposition des brochures explicatives, des panneaux devant les enclos permettant d'en savoir plus sur l'espèce observée (présentation de l'espèce, des différentes menaces sur sa survie, des programmes mis en place, ...), des visites guidées, ou encore des ateliers pédagogiques pour les enfants, dans lesquels apporter un regard différent au public est important. Le zoo de Montpellier par exemple, propose des ateliers pédagogiques adaptés en fonction de l'âge (Maternelles, élémentaires, collégiens, lycéens).¹⁶

1.3.3 La mission de conservation

La conservation joue aujourd'hui un rôle majeur dans la communication des parcs. En effet, avec la disparition chaque jour d'espèces différentes dans la nature, les zoos possèdent des espèces menacées d'extinction, certaines étant même totalement éteintes

¹⁵ Dico du net, *Parcs de loisirs*. [En ligne]. <http://www.dicodunet.com/definitions/sports-loisirs/parc-de-loisirs.htm> (consulté le 29/02/2016).

¹⁶ Parc zoologique de Montpellier, *Les ateliers pédagogiques*. [En ligne] <http://zoo.montpellier.fr/3516-les-ateliers-pedagogiques.htm>. (consulté le 29/02/2016)

dans la nature (exemple de l'ara de Sphix, disparu à l'état sauvage en 2001, mais dont il reste des individus en captivité) (DUBOIS, 2004, p.143).

Les parcs animaliers ont alors un rôle non négligeable à jouer. Les premiers signes d'alerte sont apparus en 1972, à la conférence de Stockholm. Ont été par la suite introduits en 1985 les programmes d'élevages européens (EEP), par l'UICN, et soutenus par l'UNEP et le WWF. Ces programmes, élaborés à partir des listes rouges d'espèces en voie de disparition, ont pour but de sauvegarder les espèces animales, avec pour finalité la réintroduction dans la nature, ou le renforcement de la population sauvage. Les EEP gèrent tous les spécimens présents dans les zoos européens. Des registres sont créés (les studbooks), afin de vérifier l'ascendance et la descendance de chaque animal, pour éviter les problèmes génétiques et la consanguinité. Les spécimens sont ensuite échangés (gratuitement) entre les différents zoos dans le but de se reproduire, et d'assurer à long terme la sauvegarde des espèces (AFIT, 1996, p.25). En effet, le prélèvement d'animaux dans la nature afin de les posséder dans un zoo est aujourd'hui interdit. La quasi-totalité des spécimens vivant actuellement en captivité y est née. Cette mission sera davantage abordée et détaillée dans la seconde partie de ce mémoire.

Aujourd'hui, plusieurs organismes nationaux ou internationaux œuvrent pour favoriser ces échanges.

Premièrement, la WAZA (World Association of Zoos and Aquariums) compte plus de 300 membres et plus de 700 millions de visiteurs annuels. Cet organisme guide, encourage, et soutient ses membres en lien avec les soins animaliers, l'éducation environnementale, ou encore la conservation mondiale.¹⁷



¹⁷ WAZA, *A propos de WAZA*. [En ligne]. <http://www.waza.org/fr/site/a-propos-de-waza> (consulté le 20/02/2016).

Au niveau européen existe l'EAZA (European Association of Zoos and Aquaria), créée en 1992, qui compte 345 institutions membres, dans près de 41 pays. Elle agit pour faciliter la coopération entre les zoos et aquariums européens, dans un souci d'éducation au public et de conservation.¹⁸



D'autres organismes existent et coopèrent dans une optique de mise en réseau entre les parcs (l'Association Française des Parcs Zoologiques, l'Association Française des Vétérinaires de Parcs Zoologiques, le WWF, l'UICN, ...).

1.3.4 La mission de recherche scientifique

Cette dernière mission est en étroite collaboration avec la mission de conservation. Les parcs accueillent en effet des chercheurs étudiant les espèces animales et leurs comportements, dans des domaines variés (biologie, physiologie, éthologie, ...). Ils sont impliqués dans divers programmes de recherche en partenariat avec des institutions nationales telles que les écoles vétérinaires ou encore le Museum d'Histoires Naturelles, afin de connaître chaque jour un peu mieux les animaux, dans le but d'améliorer leurs conditions de vie (gérer le stress des animaux en captivité, les stimuler au maximum, ...) et de mettre en place de nouveaux programmes de conservation (FREYBURGER, 2008, p.15).

2. Le tourisme d'observation faunistique

Concernant ce type de tourisme spécifique, l'OMT a avancé la définition suivante :

« Le tourisme d'observation de la faune est une forme de tourisme pratiquée pour observer la faune ou être en contact avec les animaux. Il

¹⁸ Parc animalier d'Auvergne, *L'EAZA, c'est quoi ?* [En ligne].
<http://www.parcanimalierdauvergne.fr/eaza.html> (consulté le 20/02/2016).

*recouvre exclusivement les formes respectueuses des ressources et activités liées aux espèces sauvages, comme le fait d'observer, de photographier, et parfois de toucher ou de nourrir les animaux, par opposition à d'autres formes de tourisme axées sur les espèces sauvages supposant la destruction des ressources, comme la chasse et la pêche ».*¹⁹

Ce dernier est actuellement un tourisme en plein essor et fait l'objet d'une demande de plus en plus importante. Il regroupe alors différents types d'activités, comme par exemple les safaris classiques, qui sont la forme la plus connue et développée, mais aussi les croisières aux baleines, les sites de plongée pour observer la faune aquatique, ou tout simplement le fait d'observer la faune locale avec la présence d'un guide, expert en la matière.

2.1 Une niche de marché en croissance

Premièrement, une niche de marché est un petit segment de marché très spécialisé, dans lequel l'offre est restreinte, mais l'aspect peu concurrentiel de celui-ci fait que l'activité est rentable.²⁰ Le tourisme d'observation faunistique correspond parfaitement à ce critère puisqu'en 2014, le CBI (Centre for the Promotion of Imports) a réalisé une enquête dans laquelle il a relevé que le marché mondial du tourisme lié à la faune sauvage s'élèverait à 12 millions de voyages, ce qui en fait un marché encore confidentiel comparé aux grandes destinations touristiques actuelles (GODLEWSKI, 2016, p.72).

Cependant, ce marché est en pleine évolution actuellement et fait l'objet d'une demande de plus en plus importante. Selon Pierre Godlewski, ceci peut s'expliquer de plusieurs manières.

¹⁹ Sustainable Development of Tourism, *Etude de l'OMT sur la valeur économique du tourisme d'observation de la faune en Afrique*. [En ligne]. <http://sdt.unwto.org/fr/content/etude-de-l-omt-sur-la-valeur-economique-du-tourisme-d-observation-de-la-faune-en-afrique> (consulté le 09/02/2016).

²⁰ Definition marketing, *Definitions : Marché de niche*. [En ligne]. <http://www.definitions-marketing.com/definition/marche-de-niche/> (consulté le 01/03/2016).

Premièrement, avec les recherches scientifiques de plus en plus poussées, et une connaissance environnementale de plus en plus importante, les hommes ont pris conscience de la richesse naturelle qui nous entoure. On assiste alors à une « patrimonialisation de la nature ». La faune devient un patrimoine digne d'intérêt pour les touristes sujets à la curiosité.

Ensuite, la quête d'émotions et de sensations est une source de motivation pour les visiteurs. Dans ce cadre, l'inattendu prime souvent. L'Homme part à la recherche de la faune, sans forcément savoir ce qu'il va découvrir (à l'inverse des parcs zoologiques), et est fréquemment confronté à des contacts et interactions imprévisibles, qui confèrent un attrait de plus à cette forme de tourisme.

Enfin, avec les changements climatiques auxquels fait face la planète, et l'évolution du monde dans lequel nous vivons, une réelle prise de conscience environnementale est née, et se ressent dans la demande touristique. Les visiteurs cherchent de plus en plus à retrouver un contact avec la nature, à se « reconnecter » avec cette dernière, et les animaux sauvages dans leurs milieux naturels en sont les principaux ambassadeurs.

2.2 Du Kenya jusqu'au Costa Rica

Aujourd'hui, les destinations relatives au tourisme d'observation faunistique sont de plus en plus variées.

L'Afrique est cependant le premier continent à s'être lancé dans ce type de tourisme (Mr Y, consultant en ingénierie touristique et expert de la faune sauvage, entretien Skype du 16 février 2016, voir annexe B). Les principaux pays mettant en avant ce type d'offres sont par exemple le Kenya, le Congo, ou encore l'Afrique du Sud. D'après une étude réalisée en 2015, l'OMT a d'ailleurs déclaré que 80% des ventes annuelles de

séjours de tourisme (hors tourisme d'affaire) en Afrique ont comme motivation l'observation de la faune sauvage.²¹

Cependant, les destinations à s'ouvrir sur cette niche de marché sont de plus en plus nombreuses. Le Costa Rica par exemple, a développé son image et son attractivité autour de la biodiversité. Le pays a été l'une des premières destinations à se positionner clairement sur ce créneau-là, en communiquant sur l'importante diversité faunistique du pays (plus de 4% de la biodiversité mondiale se rencontre au Costa Rica).²² D'autres pays ont pris conscience du potentiel naturel dont ils disposaient et ont mis en place de nouvelles offres, comme l'Ecosse (Wildlife in Scotland) ou encore l'Australie (Wildlife Tourism Association) (GODLEWSKI, 2016, p.74).

Néanmoins, la faune sauvage est observable sans avoir besoin d'aller dans ce type de destinations. Nombreux sont désormais les amateurs s'intéressant à la faune locale. La faune présente sur le territoire français intéresse de plus en plus d'individus : les cerfs en période de brame, les vautours dans les Pyrénées, ... D'ailleurs, plusieurs projets de parcs présentant la faune locale sont en cours, ce qui montre que les mentalités évoluent et la demande aussi (Mr Y, consultant en ingénierie touristique et expert de la faune sauvage, entretien Skype du 16 février 2016, voir annexe B).

2.3 Un tourisme respectueux des ressources naturelles

Le tourisme d'observation faunistique s'inscrit dans une démarche de respect de la nature, et de préservation des ressources naturelles. Il est généralement associé à une démarche de tourisme durable, et à l'écotourisme. Le tourisme durable consiste à

²¹ OMT, *Towards Measuring the Economic Value of Wildlife Watching Tourism in Africa*. [En ligne]. <http://dtxq4w60xqpw.cloudfront.net/sites/all/files/docpdf/unwtowildlifepaper.pdf> (consulté le 01/03/2016).

²² Exode Tropical, *La biodiversité du Costa Rica en chiffre*. [En ligne]. http://www.exode-tropical.com/menu_vertical/fiches_pedagogiques/fiches_thematiques/Costa_Rica/pdf/fiche_charte_biodiversite.pdf (consulté le 01/03/2016).

« adapter au secteur du tourisme, dans son ensemble, les principes de la durabilité, tels qu'ils ont été énoncés pour le développement durable ». ²³

Ces principes sont alors de trois ordres :

- Environnementaux : Le but est que l'activité touristique ait le moins d'impacts négatifs possible sur l'environnement, en ayant par exemple une utilisation des ressources naturelles contrôlée permettant un renouvellement.
- Sociaux : Le tourisme doit contribuer au progrès social des communautés locales, et en limiter les effets négatifs, en respectant notamment leurs habitudes et modes de vie.
- Economiques : Les deux principes précédents doivent être appliqués dans une optique économique, c'est-à-dire dans le but de générer des ressources, réparties équitablement sur le territoire, afin que les populations locales tirent du bénéfice de cette activité.

L'écotourisme, quant à lui, suit cette logique de tourisme durable, puisqu'il s'agit d'un concept créé dans les années 1980 par des biologistes au Costa Rica, qui consiste à protéger la nature grâce aux revenus générés par le tourisme. ²⁴

Le tourisme d'observation faunistique s'inscrit pleinement dans ce cadre, en cherchant à minimiser les répercussions sur l'environnement (déranger le moins possible la faune, avoir le moins d'impact possible sur les habitats des différentes espèces, ...), tout en tirant des bénéfices de cette activité et en faisant travailler les populations locales (beaucoup de guides dans les parcs naturels africains sont issus de la population locale).

²³ RAYSSAC Sébastien, *Le développement durable*. Cours de Master 1, Ariège, Université Toulouse Jean Jaurès, 2015.

²⁴ Association française d'écotourisme, *Qu'est-ce que l'écotourisme ?* [En ligne] <http://www.ecotourisme.info/> (consulté le 01/03/2016).

3. Le tourisme cynégétique et halieutique

Ces deux termes renvoient respectivement au tourisme de chasse (cynégétique) et de pêche (halieutique), dans lesquels le touriste oriente essentiellement son séjour sur des activités liées au prélèvement de la faune, essentiellement en milieu naturel.²⁵

Ces deux formes de tourisme, très similaires de prime abord, comportent pourtant des distinctions, qui vont être présentées.

3.1 Le tourisme cynégétique : ancêtre du tourisme africain

Anciennement dénommé « chasse sportive », ce tourisme est le plus ancien existant sur le continent africain. Pratiquée depuis le début du XIXe siècle, notamment par les premiers colons blancs, à la découverte de nouveaux territoires, cette chasse s'est réglementée au milieu du XXe siècle, donnant lieu au tourisme cynégétique. Dès lors, cette dernière s'est munie d'un cadre législatif, avec notamment des délimitations géographiques, ou encore des autorisations de chasse délivrées par l'état concernant les différentes espèces, sans quoi leur chasse est interdite.²⁶ De plus, suivant l'endroit où elle est pratiquée et la réglementation en vigueur, la chasse peut se faire de façon autonome, mais peut nécessiter la présence d'un guide, comme au Québec, avec la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, qui fait que les non-résidents nécessitent la présence d'un pourvoyeur pour la pratique de la pêche sportive et de la chasse au gibier.

Aujourd'hui, ce tourisme est développé à travers le monde, bien que certaines régions l'aient davantage mis en évidence. La France participe à cette mise en valeur, avec notamment la fédération départementale des chasseurs du Gers, qui, avec le Tarn et les Hautes-Pyrénées, veut développer un nouveau concept de chasse, axé sur le tourisme et

²⁵ Téoros, *Le tourisme cynégétique et halieutique face au défi de la durabilité*. [En ligne]. <https://teoros.revues.org/2434> (consulté le 01/03/2016).

²⁶ Acteurs du Tourisme Durable, *Le tourisme cynégétique, entre opportunités et écueils, quels modes de développement possibles ?* [En ligne]. <http://www.tourisme-durable.org/actualite/avis-experts/1873-les-enjeux-du-tourisme-cynegetique-en-afrique.html> (consulté le 08/12/2015)

sur le respect des ressources et des valeurs propres à chaque territoire (Mr X, responsable du pôle développement du CDTL du Gers, entretien physique à Auch du 11 février 2016, voir annexe A).

FIGURE 3 : LA LISTE DES TROPHEES DE CHASSE MAJEURS DANS LE MONDE

Table 4.1: Listing of major trophy and hunting species worldwide

Region	Species	Market Size
Europe and North Asia	Red Deer, Wolf, Brown Bear, Chamois, Argali, Ibex, Roe Deer, Blue Sheep, Himalayan Thar, Marco-Polo Sheep, Siberian Ibex, Serau,	A medium market with approx. 3200 CITES listed trophies imported to Europe and North America (1990-96)
Africa	Lion, Buffalo, Elephant Hippopotamus, Eland, Impala, Sita tunga, Waterbuck, Hyena, Crocodile	Very large and an important income for Zambia, Tanzania, Zimbabwe, Botswana, Namibia and South Africa with approximately 31000 CITES listed trophies introduced to North America and Europe (1990-1996)
North America	Moose, White-tailed Deer, Wapiti, Brown Bear, Black Bear, Puma	A very large market in particular in Canada. Dramatic increase in trophy trade from Canada to the US in particular Black Bear
South America	Jaguar, Red Deer (i), Tapir	A relatively small market with only 880 CITES listed trophies introduced to North America and Europe between 1990-1996
Oceania	Red Deer (i), Sambar Deer (i), Chamois (i), Himalayan Thar (i), Rusa Deer (i), Feral Pig (i), Red Fox (i) Banteng (i), Water Buffalo (i), Dromedary (i)	Overall a small market segment. On its own however a significant domestic industry in particular in New Zealand but also Australia

(i) – Introduced (Market size based on Hofer 2002, Bauer and Giles, 2002)

Source : Johannes BAUER et Alexander HER. *Wildlife tourism : impacts, management and planning*. Australie. 2004.

Le tableau précédent, présenté par Johannes Bauer et Alexander Herr, met en évidence les principales espèces faisant l'objet de ces chasses, à travers le monde. Le constat est que les touristes cherchent avant tout les espèces les plus « impressionnantes » et qu'ils pourront présenter fièrement comme trophées de chasse. Celles-ci sont notamment les lions, les éléphants, les jaguars, ou encore les ours noirs. Géographiquement, les principaux marchés se situent majoritairement en Afrique, avec des pays tels que l'Afrique du Sud, la Zambie, la Tanzanie. L'Amérique du Nord, où le Canada a développé une offre importante, est aussi une destination majeure. De plus, certains Etats américains ont une culture de la chasse ancrée en eux, comme le Texas, et certaines réserves privées dédiées à la chasse voient le jour.

Certains pays misent d'ailleurs beaucoup là-dessus, et ont bâti une réelle industrie autour, comme l'Afrique du Sud, où le tourisme cynégétique attire près de 10 000

étrangers chaque année, pour 100 millions d'euros de recettes.²⁷ Il s'agit principalement d'une clientèle aisée, composée principalement de grands patrons, de sportifs de haut niveau, ou encore de stars.

Les chasses se font sur des réserves privées, chez d'importants propriétaires, qui élèvent les animaux « sauvages » sur leurs terres, dans le but de se faire tuer par les touristes qui payent pour cela.

Ce pays, qui compte plus de 10 000 fermiers élevant des animaux pour la chasse, organise des ventes aux enchères dans lesquelles les plus importants propriétaires vendent des animaux reproducteurs à d'autres fermiers, afin de les élever pour qu'ils donnent ensuite naissance à de beaux spécimens, qui seront payés à prix d'or pour être abattus par les touristes. Ces derniers choisissent les animaux qu'ils veulent abattre à l'avance, sur un catalogue, comme lorsqu'ils commandent un article dans un magasin ordinaire. L'un des endroits phares dans le monde où se vendent ce genre de destination est le salon de chasse à Dallas, où 40 000 personnes se rencontrent chaque année, pour réserver leur safari et choisir les spécimens qu'elles voudront chasser.

Un safari coûte entre 5000 et 200 000 euros, selon ce que la clientèle désire. Tuer un éléphant peut coûter en effet entre 30 000 et 80 000 euros, suivant le spécimen, et un lion coûte au minimum 15 000 euros.

Le tourisme cynégétique est alors une réelle industrie et un réel business, dans lequel la nature est bien souvent « privatisée ».

²⁷ Spécial Investigations. *Main basse sur la savane*, Olivia Mokiejewski, 2015. [En ligne] Disponible sur : <<https://www.youtube.com/watch?v=YY4yAfoe5wY>> (Consulté le 30/01/2016)

3.2 Le tourisme halieutique, un tourisme généralement grand public

A l'inverse du tourisme cynégétique, le tourisme halieutique n'implique pas systématiquement la mise à mort de l'animal visé. En effet, les espèces prélevées peuvent être relâchées par la suite (« catch and release »). Concernant maintenant la clientèle, elle est globalement plus orientée familiale et grand public que sur les activités de chasse. Enfin, le prix de l'activité est globalement beaucoup moins important, puisque comme vu précédemment, il faut compter plusieurs milliers d'euros pour chasser certaines espèces, tandis qu'ici, une carte de pêche disponible pour quelques euros peut suffire (avec des exceptions suivant les espèces toutefois).

Cependant, il faut faire attention à ne pas confondre la pêche sportive et le tourisme halieutique. En effet, certains pêcheurs expérimentés n'hésitent pas à parcourir de longues distances afin d'attraper de nouvelles espèces. Cependant, cette dernière ne rentre pas dans la catégorie du tourisme, mais dans celle du loisir. Elle est généralement pratiquée de manière autonome, dans un but désintéressé, et non dans un but commercial. Le tourisme halieutique peut donner lieu aux mêmes prises, des mêmes espèces, sur les mêmes sites, mais il sera souvent dans un cadre défini et encadré, et l'acteur s'inscrira forcément dans une logique d'activités touristiques, intégrant un déplacement et un séjour sur un territoire dédié.

Ce tourisme ne fait, généralement, pas l'objet d'un séjour entier, à l'inverse des safaris de chasse, mais peut être inclus dans un séjour, le temps d'une journée par exemple. Ce secteur spécifique a pu se développer du fait de l'augmentation de l'activité de pêche en tant que loisir, et grâce à l'émergence de nouveaux prestataires de services, comme par exemple de nouvelles formes de guides, les propriétaires de bateaux touristiques, ... Ces derniers ont su saisir l'opportunité de cette demande nouvelle, en proposant des offres adaptées.

Aujourd'hui, cette activité touristique est principalement présente aux Etats-Unis, mais l'est aussi beaucoup au Canada, en Australie, mais aussi en France. Des initiatives sont mises en place, par les fédérations notamment, avec l'exemple de la fédération de pêche du Gers, qui a axé une partie de son activité sur la valorisation touristique des cours d'eau du département (Mr X, responsable du pôle développement du CDTL du Gers, entretien physique à Auch du 11 février 2016, voir annexe A).

La pêche liée à cette activité touristique peut aussi bien se faire en eau douce (lacs dédiés, spots spécifiques en rivières, ...) qu'en mer, avec différentes techniques, selon les lieux et les coutumes locales. Il s'agit en effet principalement d'un tourisme identitaire et patrimonial. Les espèces recherchées vont du petit gardon de lac pour la pêche familiale jusqu'au requin ou au thon à bord d'un bateau en pleine mer (BAUER et HER, 2004, p.64).

4. L'écovolontariat animalier

Le tourisme animalier peut aussi être une science participative. Avant tout, *« l'écovolontariat désigne toute action bénévole de terrain (dans la nature) dans un but de préservation de l'environnement, de la protection ou de la valorisation des espèces et des habitats naturels »*.²⁸

De nos jours, nombreuses sont les personnes prêtes à payer, souvent assez cher, afin d'œuvrer pour la protection des espèces animales, et de leurs habitats naturels. Il existe une multitude d'offres présentes sur Internet qui mettent en avant des missions diverses et variées. De l'aide dans un centre de conservation pour chimpanzés en République de Guinée, au volontariat dans les sanctuaires à éléphants en Thaïlande, en passant par la sensibilisation auprès du public concernant les phoques de la Baie de Somme, en France, les possibilités sont multiples.

²⁸ Volontaires pour la nature, *Qu'est-ce que l'écovolontariat ?* [En ligne]. http://www.volontairesnature.org/index.php?option=com_content&view=article&id=2&Itemid=117 (consulté le 01/03/2016).

Souvent, les personnes cherchant ce type de tourisme sont des jeunes, passionnés de la faune sauvage. Ces derniers doivent alors en général payer leur transport, et travaillent, bénévolement, afin d'épauler les scientifiques et chercheurs sur le terrain. Ainsi, il s'agit de l'un des moyens les plus sûrs d'être en contact direct avec les animaux, ce qui a séduit une certaine partie de la population, et notamment dans les pays anglo-saxons, dans lesquels le phénomène connaît un succès non négligeable. Cependant, ce tourisme connaît un intérêt grandissant en France actuellement.²⁹

La notion d'écovolontariat animalier est aussi fréquemment associée au concept d'écotourisme, puisque, comme vu avec le tourisme d'observation faunistique, l'idée est ici aussi de respecter au maximum les ressources naturelles présentes, en œuvrant pour leur protection. Par exemple, un centre de recueil d'éléphants maltraités, dans la province de Chiang Mai, en Thaïlande, propose aux volontaires de passer une partie de la journée dans le sanctuaire, avec les éléphants, en les nourrissant notamment, puis, de passer ensuite du temps avec la communauté locale du village situé autour du centre pour éléphants, dans lequel le bénévole va être hébergé et nourri.³⁰ Le but est alors d'inclure le bénévole dans une démarche de tourisme responsable, visant à la protection de l'environnement, de la faune, et dont les revenus reviennent (pour une partie), aux populations locales, qui sont incluses dans ce cadre.

A l'échelle française, la faune locale fait aussi l'objet de ce tourisme participatif. En effet, de plus en plus d'associations, notamment ornithologiques, mettent en place des missions de comptage d'oiseaux pour les touristes, qui, par ce biais, se sentent concernés et agissent vraiment dans une optique d'aide à la protection environnementale (Mr X, responsable du pôle développement du CDTL du Gers, entretien physique à Auch du 11 février 2016, voir annexe A).

²⁹ Wiki Université de Lorraine, *Groupe 3 : Tourisme animalier*. [En ligne]. http://ticri.univ-lorraine.fr/tp-intd.fr/index.php/Groupe_3:_Tourisme_animalier (consulté le 01/03/2016).

³⁰ Gvi, *Volunteer with Elephants in Thailand*. [En ligne]. <http://www.gvi.co.uk/programs/volunteer-elephants-thailand/> (consulté le 01/03/2016).

CONCLUSION CHAPITRE 2

Ce second chapitre a permis d'aborder les différentes formes de tourisme relatives à la faune sauvage existantes. Un marché existe bel et bien, et une offre diversifiée tente de répondre à la demande d'une clientèle nouvelle. L'éclaircissement du sujet va alors permettre d'aborder dès à présent le cœur du mémoire, et les interrogations que ce tourisme fait apparaître.

CONCLUSION PARTIE 1

Dans cette première partie, les notions principales ont été abordées, afin de mieux appréhender le sujet par la suite.

Pour commencer ont en effet été définis les termes clés relatifs aux animaux sauvages, et à la réglementation actuelle les concernant. En premier lieu ont alors été développés les notions de faune, de biodiversité et d'espèces, qui sont, certes classiques, mais indispensables à éclaircir dans ce sujet.

Par la suite, le déclin de la biodiversité actuelle a été appréhendé, avec la disparition, chaque jour, de nouvelles espèces, tandis que d'autres sont de plus en plus menacées à cause de l'activité humaine. Une réglementation existe cependant, notamment en ce qui concerne le commerce d'espèces sauvages, grâce à la Convention de Washington, ou CITES. De plus, les listes rouges établies et régulièrement mises à jour par le plus ancien organisme mondial de protection de l'environnement, l'UICN, permettent d'obtenir un état des lieux de la biodiversité mondiale, à un instant donné.

Dans le second chapitre de cette partie ont été énoncées les deux définitions actuelles relatives au tourisme en rapport avec la faune sauvage, à travers les concepts de « tourisme animalier » et de « tourisme d'observation faunistique ». Cependant, la définition se rapprochant le plus de l'approche de ce mémoire est celle évoquée en 2004, par Karen Higginbottom, avec la notion de « Wildlife tourism ».

Par la suite, plusieurs formes de tourisme se rapportant à cette définition ont été traitées. La première a été le tourisme dans les parcs animaliers, qui attirent chaque année plus d'un français sur quatre, et qui jouent actuellement le rôle de véritables centres de conservation animale et de pédagogie auprès du public. Le tourisme d'observation faunistique a ensuite été détaillé, et il a été montré que cette niche de marché ne cesse de

croître et représente un véritable tourisme d'avenir. Par la suite, il a été constaté que les tourisms cynégétiques et halieutiques représentaient de véritables industries pour certains pays, qui « achetaient » la faune sauvage. Enfin, cette première partie s'est conclue avec une présentation de l'écovolontariat animalier, démarche actuellement en vogue, dans laquelle les intéressés œuvrent bénévolement pour protéger les espèces animales menacées, et leurs milieux de vie.

Avec ce constat d'une nature en danger, dans lequel l'Homme est de plus en plus présent et intrusif pour les espèces sauvages, mais dans lequel une réelle offre touristique autour de la biodiversité s'est mise en place, une problématique a alors découlé de ces premières recherches.

Problématique : Face au recul des espaces naturels et à la disparition chaque jour de nouvelles espèces animales, le tourisme a-t-il un rôle à jouer ? Contribue-t-il à la destruction de ce patrimoine exceptionnel, ou à l'inverse, s'engage-t-il, grâce à des initiatives précises dans une démarche de protection de la biodiversité mondiale ?

Partie 2.

Une situation contrastée : Entre exploitation touristique de la faune et réelles initiatives de protection.

INTRODUCTION PARTIE 2

Cette seconde partie mettra en avant les hypothèses ayant découlé de différentes recherches documentaires et d'une réflexion personnelle. Ces dernières tenteront d'amener des éléments de réponse à la problématique énoncée précédemment.

Dans un premier temps, nous montrerons que ce tourisme fait face à plusieurs problèmes, notamment dus à une mauvaise gestion des sites naturels, mais aussi à l'utilisation de l'animal en tant que produit touristique, et sans prise en compte réelle de son bien-être et de sa sauvegarde.

Le second chapitre tentera de montrer que la sensibilisation et l'éducation au public sont aujourd'hui des enjeux essentiels, et que le tourisme peut réellement remplir ce rôle d'ambassadeur de la biodiversité.

Le dernier chapitre permettra quant à lui de s'intéresser à des actions concrètes de conservation des espèces menacées en relation avec des activités touristiques, et tout ceci dans un respect de ces espèces et de leurs écosystèmes.

Chapitre 1. Les dessous d'un tourisme éthique en apparence : une véritable industrie autour de la biodiversité.

Ce premier chapitre va mettre en avant les critiques auxquelles fait face le tourisme de faune sauvage actuellement, les détracteurs estimant que ce dernier se dote d'une bonne image mais qu'il s'agit avant tout d'une réelle industrie qui en aucun cas n'est garante de la conservation de la nature.

1. La notion d'éthique

L'éthique est un terme ambigu, et souvent mal interprété. A l'origine, le terme « éthique » vient du grec, et comprend « *la science morale* » et les « *lieux de vie ; habitudes, mœurs ; caractères* ». Il s'agit d'une discipline philosophique pratique (action) et normative (règles). Il existe une multitude de formes d'éthiques, différenciées par leurs fondements (environnement, religion, traditions, ...) ou par leur objet (éthique des affaires, éthique de l'informatique, ...). Quoi qu'il en soit, et quelle que soit l'approche étudiée, cette notion vise avant tout à se questionner sur « *comment agir au mieux* » ? Le but est alors d'agir avec la conscience d'une action sociétale responsable.

La différenciation entre l'éthique et la morale est peu évidente, et même ambiguë selon les chercheurs. L'une des distinctions avancées par certains philosophes contemporains est le fait que la morale se réfère à un ensemble de devoirs (« tu ne voleras pas »), tandis que l'éthique fait davantage le lien avec un raisonnement conscient et rationnel, dans une finalité de recherche du bonheur, d'agir dans la recherche du « bon »,

légitimant parfois même certaines choses jugées pourtant immorales (don d'organe par exemple).³¹

1.1 L'idéal éthique dans le tourisme lié à la faune sauvage

Si une activité touristique se doit d'être éthique et d'être incluse dans une démarche responsable, il s'agit bien du tourisme en rapport avec la faune sauvage. En effet, ce devoir éthique existe autour de trois cibles : les animaux, les habitats et les habitants (GODWLESKI, 2016, p. 73).

Il est en effet nécessaire en premier lieu de ne pas déranger la faune sauvage, et d'intervenir le moins possible dans son habitat naturel et dans ses habitudes de vie. La présence de l'Homme doit être la plus discrète possible afin de ne pas modifier les comportements habituels des animaux.

De plus, les écosystèmes dans lesquels vivent ces espèces sont souvent très fragiles et menacés. Les impacts du passage humain doivent être minimes, les infrastructures (notamment l'hébergement) les plus respectueuses possibles de cet environnement. Ces espèces sauvages dans leur milieu de vie sont les « ressources » de ce tourisme, et doivent donc être préservées sur le long terme.

Enfin, ces sites où la biodiversité exceptionnelle est observable sont parfois situés dans des pays assez pauvres, comme cela a été présenté dans la première partie (de nombreux pays d'Afrique par exemple). Les touristes occidentaux se doivent de respecter les populations locales, et de n'occasionner aucun dommage collatéral à ces dernières dans le cadre de cette mise en tourisme, en les impliquant même, lorsque cela est possible, dans cette activité.

³¹ Ethique et Comité d'éthique, *Définition éthique*. [En ligne].
<https://comitedethique.wordpress.com/about/definition-ethique/> (consulté le 02/03/2016).

Cependant, cet idéal théorique s'avère difficile à mettre en place et à respecter dans la réalité, comme l'on va le démontrer.

2. La mauvaise régulation, un problème récurrent dans les environnements sensibles.

2.1 La notion de capacité de charge

Aujourd'hui, le tourisme de masse est de plus en plus présent. Florence Deprest juge qu'un phénomène est dit « de masse » lorsqu'une part importante de la société est concernée. Actuellement, c'est le cas, notamment dans les pays les plus développés, puisque le nombre de touristes internationaux s'élève à plus d'un milliard, et en France le taux de départ est de 74,3% en 2014.³² Le tourisme est un phénomène mondial, sur lequel de nouvelles destinations s'ouvrent chaque année.

L'UICN a évoqué, dès 1966, l'impact du tourisme sur les territoires. Ont alors été distingués les impacts engendrés par les organisateurs du tourisme (construction de complexes hôteliers, de voies d'accès, ...) de ceux engendrés par les touristes eux-mêmes, lors de leur séjour (pollution visuelle par exemple). C'est cependant à partir des années 1980 que l'OMT définit la capacité de charge :

« Le concept de capacité de charge vise à établir en termes mesurables le nombre de visiteurs et le degré de développement qui sont susceptibles de ne pas avoir de conséquences préjudiciables aux ressources. [...] On peut dire en termes généraux qu'il y a saturation ou dépassement de la capacité de charge lorsque les mouvements de personnes, nationaux ou internationaux, dépassent temporairement le niveau acceptable par

³² DGE, *Chiffres clés du tourisme*. [En ligne]. <http://www.entreprises.gouv.fr/etudes-et-statistiques/chiffres-cles-tourisme> (consulté le 02/03/2016)

l'environnement physique et humain de la zone d'accueil ou destination ».
(DEPREST, 1997, p.51).

Néanmoins, cette notion est relativement dure à calculer et à quantifier, c'est pourquoi le corps scientifique s'accorde aujourd'hui sur le terme « d'acceptable », concernant un territoire. Cependant, ce qui est acceptable pour les uns ne l'est pas forcément pour les autres. L'OMT a même ajouté que cette capacité de charge et l'acceptabilité d'un territoire dépendent finalement des décisions administratives.

2.2 L'acceptabilité souvent au détriment de la biodiversité

Bien souvent, la fréquentation de lieux dans lesquels vivent ou viennent de manière éphémère certaines espèces animales, n'est pas ou peu contrôlée. Les conséquences sont dévastatrices pour la biodiversité.

Le chercheur Christian Pihet montre que le tourisme en rapport avec la faune sauvage, autrefois réservé à une élite car très coûteux, se démocratise aujourd'hui, et, par endroit, devient une réelle pratique de masse. Le port de Kaikoura en Nouvelle-Zélande, par exemple, accueillait près de 6000 personnes chaque année dans les années 1980, qui venaient observer les baleines dans leur milieu naturel. Au début des années 2000, le nombre a considérablement augmenté puisque les prévisions estimaient le nombre de visiteurs annuel à au moins 90 000 personnes. Cependant, cette augmentation de touristes désireux de pouvoir observer la nature et la faune contraste avec la diminution des espaces naturels de par l'activité humaine.

Une des conséquences de cette non régulation dans certains lieux est le dérangement des animaux. Au Costa Rica par exemple, les tortues de mer olivâtres viennent se reproduire et pondre chaque année sur les plages du littoral à la même période. Cependant, en 2015, des centaines de touristes ont envahi les plages, dérangeant les bêtes (certains ont volé des œufs, d'autres mettaient leurs enfants sur le dos des tortues, ...), et ont empêché la ponte traditionnelle puisque la plupart des tortues sont

reparties à l'eau, apeurées par les touristes. Ce fait divers aura des répercussions catastrophiques sur cette espèce, puisque cette ponte annuelle est essentielle pour la survie de ces tortues sur le long terme, et cette dernière a été saccagée par des touristes trop intrusifs.³³

Autre exemple très récent, en Argentine, au milieu du mois de février 2016. Sur une plage très fréquentée, un petit dauphin d'une espèce menacée s'est aventuré trop près de la plage, et a attisé la curiosité des touristes présents. Ces derniers l'ont alors sorti de l'eau afin de pouvoir se prendre en photo avec lui. Ce dernier est mort, quelques minutes plus tard, déshydraté, par la faute des touristes.³⁴

Ces exemples n'en sont malheureusement que deux parmi tant d'autres. Une régulation et une gestion de ces lieux auraient probablement permis que ces histoires n'arrivent pas, notamment sur la côte Costaricaine.

Les scientifiques ont d'ailleurs prouvé que les animaux trop habitués à être confrontés aux humains ont complètement changé leurs comportements. Il a notamment été relevé que certains dauphins de Nouvelle-Zélande étaient pris de frénésie à l'approche de bateaux de touristes, ou encore que certaines espèces étaient sujettes au stress, et ne vivaient plus de la même manière que sans la présence humaine (DUBOIS, 2004, p.148).

De plus, les répercussions de l'activité touristique ne sont pas simplement sur les animaux eux-mêmes, mais aussi sur leurs habitats. Afin de structurer un tourisme autour d'un site hébergeant une biodiversité remarquable et observable, il faut mettre en place des infrastructures, comprenant des hébergements (complexes hôteliers entre autres), des moyens d'accès (aéroports, routes, ...), des approvisionnements en nourriture, en eau, ...

³³ Libération, *Au Costa Rica, la ponte des tortues olivâtes ruinée pour quelques selfies*. [En ligne]. http://www.liberation.fr/planete/2015/09/21/au-costa-rica-la-ponte-des-tortues-olivâtes-ruinee-pour-quelques-selfies_1387465 (consulté le 02/03/2016).

³⁴ Sciences et Avenir, *Ne pensant qu'aux selfies, une foule tue un dauphin rare*. [En ligne]. <http://www.sciencesetavenir.fr/animaux/animaux-marins/20160218.OBS4897/ne-pensant-qu-aux-selfies-une-foule-tue-un-dauphin-rare.html> (consulté le 18/02/2016).

Paradoxalement, il arrive souvent que ces infrastructures soient développées sans prise en compte des milieux de vie des animaux, qui constituent pourtant la ressource principale motivant le touriste (GODLEWSKI, 2016, p.73).

Parmi les différents types de clientèle d'observation faunistique qu'a classifiés Pierre Godlewski, il définit un touriste « consommateur », c'est-à-dire associé à un tourisme de masse, dont l'approche et l'intérêt pour la faune restent superficiels, cette dernière étant vendue comme un produit touristique. Son but est d'observer facilement les animaux, sans avoir à les « chercher » et sans risque d'être déçu, et avec, si possible, l'opportunité de prendre une photo avec ces derniers. Cette catégorie de clientèle tend à se développer actuellement, ce qui est illustré avec des faits divers comme ceux évoqués précédemment.

3. Le mal-être animal, un sujet tabou

3.1 La vie en captivité dans les parcs zoologiques et les établissements de spectacle

La mort de la dresseuse d'orque de SeaWorld, Dawn Brancheau, en 2010, a fait couler beaucoup d'encre. En effet, une des orques du parc, Tilikum, l'a attrapée avant de la retenir sous l'eau et ressortir en l'ayant dans sa bouche. Cette mort est la troisième dans laquelle l'orque Tilikum est impliqué. *Black Fish*, un reportage sorti à la suite de cette histoire, a terni la réputation des parcs de spectacles aquatiques aux Etats-Unis, et notamment celle de SeaWorld en Floride. Ce documentaire présente en effet les conditions de captivité des orques dans les différents parcs du monde, l'envers du décor dont le touriste ne se doute pas une seule seconde lorsqu'il voit ces créatures impressionnantes qui semblent s'amuser avec leurs dresseurs lors des spectacles proposés. Il est par exemple expliqué que Tilikum est conservé dans ces parcs simplement car il est un donneur de sperme très performant, et permet la naissance de nouveaux

orques en captivité. Actuellement, 54% des orques dans les parcs maritimes ont des gènes de ce dernier.³⁵

Ces parcs mettent d'ailleurs en avant le bien-être de leurs espèces captives par le fait qu'il y ait des reproductions, et une pérennité de ces spécimens en captivité. Ce qui n'est pas dit est que ces naissances ne sont en aucun cas d'origine naturelle, puisque des inséminations artificielles sont pratiquées, puis le sperme est congelé et utilisé quand cela est nécessaire.

De plus, les scientifiques estiment qu'un orque à l'état naturel peut effectuer jusqu'à 200km par jour.³⁶ En captivité, ces derniers passent leur vie dans des bassins, dans lesquels ils tournent en rond, ce qui développe chez eux des sentiments de mal-être, de stress émotionnel et d'oppression, pouvant entraîner des comportements violents entre eux, mais aussi envers leurs dresseurs, qui sont à l'origine des accidents évoqués plus haut.

La captivité a donc vraiment des répercussions sur les animaux, et modifie leurs comportements.

De plus, il a été affirmé qu'en captivité, et en l'occurrence dans les parcs zoologiques, les animaux ressentaient des manques, et avaient des besoins naturels à combler. Ces derniers sont en effet moins stimulés qu'ils le sont dans leurs habitats naturels (chercher la nourriture, fuir, explorer, ...), puisque dans le cadre présent, la nourriture leur est donnée, à des horaires fixes, aucun prédateur n'est présent, ... Ce manque de stimulation a notamment entraîné des situations de stress dans certains cas (FREYBURGER, 2008, p.17).

L'association Code Animal lutte aujourd'hui contre les conditions de captivité qu'elle juge intolérables, avec notamment des enclos qui ne sont pas adaptés à la taille des animaux, ni à leur comportement, dans lesquels les animaux ne peuvent faire que très peu

³⁵ *Black Fish*, Gabrielle Cowperthwaite, 2013. Disponible en DVD.

³⁶ Le Monde, « *Dire que l'on pourra remettre les orques en captivité dans la nature n'est pas vrai* ». [En ligne]. http://www.lemonde.fr/planete/article/2014/06/29/dire-que-l-on-pourra-remettre-les-orques-en-captivite-dans-la-nature-n-est-pas-vrai_4446489_3244.html (consulté le 21/02/2016).

de mouvements. Selon cette association, l'animal est dans la plupart des cas considéré comme un produit de consommation, et ces conditions de vie ont des répercussions. Par exemple, un tigre qui ne cesse de faire des allers-retours dans son enclos a sûrement des troubles du comportement dus à un mal-être.³⁷

3.2 Les animaux élevés comme produits touristiques

Dans certaines destinations, la demande touristique basée sur les interactions avec la faune sauvage est tellement importante que cette dernière est élevée dans l'unique but de satisfaire cette demande, et ne voit jamais le milieu de vie naturel dans lequel elle devrait normalement vivre. Une des destinations s'inscrivant dans cette démarche est en Thaïlande, avec le tourisme basé sur les activités avec les éléphants. Ces derniers sont domestiqués afin de faire tout un tas d'activités ravissant les touristes (monter à dos d'éléphants, éléphants qui peignent, qui « jouent » au football, ...). Pour en arriver à cette situation, ces animaux subissent un rituel, le « phajaan », dont *« l'origine vient de la croyance ancestrale que l'on peut séparer l'esprit d'un éléphant de son corps afin qu'il perde ses réflexes et son instinct naturel sauvage et être complètement sous le contrôle de l'homme »*³⁸ Ils sont alors enfermés dans des cages, enchaînés, et battus, durant 4 à 6 jours. La moitié des éléphants ne survit pas à ce rituel. Une fois ce dernier achevé, ces derniers sont traumatisés par les hommes, et obéissent à tout ce qui leur est demandé, de peur des représailles physiques. Les éléphants sur lesquels montent alors les touristes en Thaïlande ont tous été (et le sont pour la plupart encore) maltraités et traumatisés, et le fait de transporter des touristes sur leur dos n'est pas un moment de bonheur pour eux, puisque de plus, le poids qu'ils doivent supporter sur leur dos, avec la présence de la nacelle et des touristes, est largement supérieur à ce qu'un éléphant peut normalement

³⁷ Spécial Investigations. *Main basse sur la savane*, Olivia Mokiejewski, 2015. [En ligne] Disponible sur : <<https://www.youtube.com/watch?v=YY4yAfoe5wY>> (Consulté le 30/01/2016)

³⁸ Maxisciences, *Voilà pourquoi vous ne devez jamais monter sur le dos d'un éléphant si vous voyagez en Asie*. [En ligne]. http://www.maxisciences.com/%E9l%E9phant/voila-pourquoi-vous-ne-devez-jamais-monter-sur-le-dos-d-039-un-elephant-si-vous-voyagez-en-asie_art33927.html (consulté le 20/02/2016).

porter (150kg), ce qui leur provoque des lacérations de la colonne vertébrale.³⁹ Cependant, la demande touristique est tellement importante que les populations locales ne voient pas l'intérêt de changer d'activité, et préfèrent, sans scrupule, maltraiter les éléphants que mettre en place une autre activité (Mr Y, consultant en ingénierie touristique et expert de la faune sauvage, entretien Skype du 16 février 2016, voir annexe B).

Un autre exemple concret est en Afrique du Sud. Là-bas, une réelle industrie autour du tourisme de faune sauvage est mise en place, et certains animaux sont élevés toute leur vie comme simples produits touristiques, et notamment le lion, qui, en tant que roi de la savane, ne la voit pas une seule fois dans sa vie, et grandit dans des chenils... Une étude a été faite, et a retracé la vie de certains lions nés en captivité⁴⁰ :

- De 0 à 3 mois : le lion est soigné par les touristes dans des parcs spécialisés, qui payent des stages pour s'en occuper (700€).
- De 3 à 6 mois : Les touristes peuvent payer 10€ pour les caresser 3 minutes.
- De 6 mois à 2 ans : Les visiteurs se promènent avec les lions, qui sont trop grands pour être caressés (50€).
- A partir de 3 ans : Ils sont généralement vendus aux chasseurs (15 000€ minimum la chasse).
- Après leurs morts : Le squelette est parfois vendu jusqu'à 4000€, pouvant finir dans certains gâteaux aphrodisiaques chinois.

L'exemple est alors ici très clair, et montre qu'effectivement, le tourisme relatif à la faune sauvage fait parfois l'objet d'abus, et les acteurs profitent de ces créneaux en élevant des espèces sauvages en captivité, pour assouvir les envies des visiteurs. Un guide de chasse a même dévoilé que parfois, les lions étaient « anesthésiés » avant d'être

³⁹ Seth et Lise, *Faire de l'éléphant en Thaïlande, ce qu'on cache aux touristes*. [En ligne]. <http://www.sethetlise.com/article-faire-de-l-elephant-en-thaïlande-ce-qu-on-cache-aux-touristes-123067764.html> (consulté le 03/03/2016).

⁴⁰ Spécial Investigations. *Main basse sur la savane*, Olivia Mokiejewski, 2015. [En ligne] Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=YY4yAfoe5wY> (Consulté le 30/01/2016)

chassés, et qu'ils ne fuyaient plus devant les chasseurs, qui n'avaient alors qu'à les abattre à bout portant. Le terme de « boucherie » a été employé par ce même guide, qui ne considère pas la pratique comme noble dans ces situations-là.⁴¹

4. Le mythe de la conservation « ex-situ » des parcs animaliers

Aujourd'hui, les parcs animaliers axent une partie importante de leur travail sur la conservation des espèces menacées.

Il est néanmoins possible de distinguer deux grands types de programmes de conservation : les programmes « in-situ », et les programmes « ex-situ ». La conservation « in-situ » sera traitée dans le troisième chapitre de cette partie.

La conservation « ex-situ » quant à elle, fait référence aux projets de conservation des espèces hors de leur milieu de vie naturel, autrement dit au sein même des parcs zoologiques. De nombreux parcs animaliers œuvrent aujourd'hui dans ce sens-là, avec notamment les programmes d'élevages européens (EEP) qui favorisent les échanges de spécimens entre les parcs, dans un souci de viabilité des espèces et de diversité génétique, pour éviter la consanguinité.⁴²

Cependant, la fondation Born Free a réalisé une étude en 2011 dans laquelle elle montre que sur l'ensemble des espèces présentes dans les parcs zoologiques européens, seules 13 figurent sur la liste rouge de l'UICN des espèces mondialement menacées (REISER, 2016, p.123).

⁴¹ Spécial Investigations. *Main basse sur la savane*, Olivia Mokiejewski, 2015. [En ligne] Disponible sur : <<https://www.youtube.com/watch?v=YY4yAfoe5wY>> (Consulté le 30/01/2016)

⁴² Afdpz, *Conservation in et ex situ*. [En ligne]. <http://www.afdpz.org/index.php> (consulté le 12/12/2015).

De plus, les programmes de réintroduction ayant réellement connu un succès ne concernent qu'une dizaine d'espèces, sur des milliers d'espèces menacées au total. Lorsque les établissements effectuent des échanges d'animaux entre eux, il s'agit avant tout de faire perdurer la population présente dans les parcs puisqu'il est interdit de prélever des spécimens dans la nature, la réintroduction à l'état sauvage n'étant en définitive que très difficilement réalisable. En effet, pour que les espèces puissent être réintroduites dans leur habitat naturel, il faut que ce dernier soit viable. Rien ne sert de le faire si l'environnement ne le permet pas (trop peu d'espace, cohabitation difficile avec les populations à proximité, ...) et pour, qu'un an plus tard, ce soit un échec. Avant de se pencher là-dessus, le réel enjeu est de préserver les écosystèmes, et les humains doivent devenir les garants de cette protection. Ce sera simplement à partir de ce moment-là que les programmes de réintroduction pourront être davantage envisageables et efficaces.

CONCLUSION CHAPITRE 1

Cette première hypothèse met en avant certains aspects contre-productifs du tourisme sur les populations animales. Dans les cas présentés ci-dessus, le tourisme ne peut pas être un facteur de contribution à la protection de la biodiversité. De réelles industries se sont mises en place pour satisfaire les touristes, sans prise en compte du bien-être animal, et des conditions de vie naturelles propres à ces espèces en temps normal. Cependant, d'autres hypothèses vont dans le sens contraire de celle qui vient d'être avancée, et vont être présentées dès à présent.

Chapitre 2. Une découverte et une sensibilisation à la biodiversité par le tourisme : l'éducation comme facteur d'espoir.

Ce second chapitre va tenter de répondre à la problématique en montrant qu'aujourd'hui, l'éducation à l'environnement et la sensibilisation grâce à la pédagogie sont des aspects de plus en plus développés et mis en avant par les différents acteurs.

1. Education à l'environnement (et au développement durable) et sensibilisation, des notions clés

L'éducation à l'environnement et au développement durable est un des enjeux actuels, à tous les niveaux. Tout d'abord, voici une définition de celle-ci :

« L'éducation à l'environnement et au développement durable rassemble une diversité d'actions complémentaires allant de la sensibilisation de tous les publics jusqu'à la formation dans l'enseignement supérieur ou par la formation continue. Ces différentes formes ont en commun une finalité de changement de pratiques individuelles, collectives, professionnelles pour accompagner la mutation de la société. »⁴³

Ainsi, de nombreuses initiatives sont mises en place, que ce soit dans les écoles, dans les entreprises, dans les médias, grâce à de nombreuses associations et collectivités locales qui œuvrent dans cette optique.

La sensibilisation est un terme rejoignant cette optique, il s'agit de susciter de l'intérêt auprès d'un groupe d'individus pour un sujet pour lequel ils ne manifestaient pas

⁴³ Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, *Education à l'environnement et au développement durable*. [En ligne]. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Education-et-sensibilisation,593-.html> (consulté le 03/03/2016).

spécialement d'intérêt auparavant, grâce à différents moyens, dont la pédagogie (par exemple dans les parcs animaliers il est mis en place des ateliers ludiques, des carnets d'activités pour sensibiliser le jeune public à la cause animale).⁴⁴

Les notions de sensibilisation et d'éducation sont alors relativement proches, et sont très fréquemment associées dans les définitions. L'éducation reste cependant un terme plus général, plus global, dont la sensibilisation est une composante.

Le tourisme est aujourd'hui l'un des secteurs touchant une grande diversité de population, c'est pourquoi l'éducation et la sensibilisation à la biodiversité grâce au tourisme sont des enjeux primordiaux.

2. Les « interactives landscapes », ou la proximité avec la biodiversité

Le tourisme d'observation de la faune est aujourd'hui accessible à des prix très abordables, et facilement, ce qui a entraîné un développement du tourisme de masse dans de nombreuses destinations, comme cela a été vu précédemment. L'imaginaire du safari élitiste en Afrique est aujourd'hui dépassé, et il est désormais donné à une majorité de la population la possibilité d'aller observer les animaux dans des réserves africaines.

C'est pourquoi certaines formes alternatives ont vu le jour ces dernières années, aux antipodes de ce tourisme de masse, et plus proches de la nature, et d'une sensibilisation à cette dernière. Ces formes de tourisme sont observables à trois échelles (RIEUCAU, 2014, p.140) :

- Le touriste et sa pratique ;
- Les entrepreneurs touristiques ;
- Les espaces touristiques.

⁴⁴ CNRTL, *Sensibilisation*. [En ligne]. <http://www.cnrtl.fr/lexicographie/sensibilisation> (consulté le 03/03/2016).

Un des pays à avoir opté pour ces formes alternatives est le Kenya. Ici, le touriste ne reste pas dans le véhicule, à prendre en photo des animaux conditionnés, habitués à une foule touristique autour d'eux.

Dorénavant, les touristes sont invités à s'aventurer dans la brousse, grâce à divers moyens de déplacements, accentuant ce côté immersif : vélos, randonnées, dromadaires ou encore chevaux.

Les hébergements, eux-aussi, se sont renouvelés. Les grands hôtels d'il y a quelques années ont laissé place à des campings, des écolodges (hébergements répondant à des critères écologiques dans leur fonctionnement) accueillant un plus petit nombre de voyageurs, mais désireux d'aventure. Certains hébergements sont même éphémères et sont enlevés en basse saison, ce qui permet un impact environnemental plus faible.

Cette déclinaison du tourisme d'observation de la faune est alors appelée « interactive landscape », et part du principe d'allier les caractéristiques du safari animalier classique (observer les animaux dans leur environnement naturel) avec les activités de pleine nature, telles que l'escalade, le rafting, le VTT, ... (RIEUCAU, 2014, p.143). De plus, certains opérateurs proposent désormais de nouvelles offres, comme par exemple le fait de prendre son petit déjeuner dans la savane, et de pouvoir y accéder plus tard le soir, ce qui accentue cette proximité avec la nature et les animaux. Il s'agit tout simplement d'un contact tout à fait différent que celui que peut offrir un safari photographique ordinaire, avec une sensibilisation auprès des touristes grâce à ce contact rapproché avec la biodiversité.

Un pays comme le Kenya a vu sa chasse interdite dans les années 1970. Aujourd'hui, ces nouvelles formes de tourisme demandent une professionnalisation des acteurs et notamment des guides, afin de répondre à des critères de qualité de plus en plus exigées. Pour cela, des formations sont mises en place par le KWS (Kenya Wildlife Service), soit par d'autres organismes certifiés, voire même par des universités (RIEUCAU, 2014, p.145).

Ces formes de tourisme émergentes, offrant au touriste une immersion dans la nature et un contact rapproché avec la faune peuvent alors être l'une des solutions et des alternatives afin d'allier tourisme et biodiversité avec le moins d'impacts négatifs possibles.

3. Parcs animaliers et associations au contact des touristes

3.1 Le rôle éducatif des parcs animaliers

Comme cela a été vu au début de ce mémoire dans la présentation des missions des « parcs zoologiques modernes », la pédagogie fait partie des enjeux actuels de ces parcs. Pour ce faire, ils ont mis en place de plus en plus d'initiatives permettant de sensibiliser le public à l'environnement et à la protection des espèces sauvages.

La plupart des parcs animaliers tentent aujourd'hui de sensibiliser le public avec des animations, des panneaux explicatifs devant chaque enclos (dans lesquels sont souvent présentées les espèces, les menaces qui planent sur elles, et comment contribuer à leur protection), ou encore des articles vendus dans leurs boutiques (brochures, livres sur la biodiversité, peluches WWF avec des explications sur l'espèce en question, ...).

Le Parc animalier des Pyrénées a clairement mis l'accent sur ce côté pédagogique. Un poste de « responsable pédagogie et conservation » a en effet été créé pour approfondir cette approche auprès des visiteurs. Ainsi, des programmes ont été créés, notamment pour les scolaires, afin de leur faire découvrir la biodiversité sous un autre angle, avec différents ateliers spécifiques basés sur des thèmes tels que « Les quatre saisons de la marmotte » ou encore « les animaux menacés des Pyrénées ». En plus de ces ateliers, des carnets d'activités permettant de dynamiser la visite ont été instaurés, dans lesquels les enfants trouvent des activités ludiques en rapport avec les animaux du parc. D'autres projets d'éducation sont actuellement en cours, comme par exemple un spectacle de marionnettes mettant en scène certains animaux menacés présents dans le parc (FRANCOU, 2016, p.118). Le but est de faire prendre conscience aux visiteurs

(souvent locaux) de la chance qu'ils ont d'avoir encore la plupart de ces espèces dans les Pyrénées françaises, et de l'intérêt qu'ils ont à œuvrer pour leur protection. Certaines vocations se dessinent justement grâce à ces parcs et à cette sensibilisation.

3.2 Les associations, ambassadrices de la sensibilisation

Actuellement, de nombreuses associations ont développé des actions de sensibilisation au public. Les fédérations ornithologiques par exemple, mettent en place diverses actions de connaissance de la biodiversité auprès de touristes, comme dans le Gers par exemple (Mr X, responsable du pôle développement du CDTL du Gers, entretien physique à Auch du 11 février 2016, voir annexe A).

La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) organise environ 5000 activités pédagogiques (ateliers, visites guidées, expositions, ...) chaque année à travers le pays, dans le but de sensibiliser le public à la faune ornithologique, à sa protection, et à la protection des différents milieux de vie (TIZON, 2016, p.139). Les activités proposées sont relativement variées, mais toutes dans une même optique.

Premièrement, la LPO organise des sorties nature, à destination de publics scolaires mais aussi du grand public. Encadrées par des guides régionaux, ces sorties permettent l'observation d'oiseaux dans leur milieu naturel, mais apprennent aussi à mieux les connaître, en découvrant les distinctions de chants d'oiseaux, en construisant des nichoirs pour ces derniers, ...

De plus, cette association met aussi en place des séjours nature, qui durent entre 1 et 14 jours, et dans lesquels des salariés de la LPO font découvrir des sites dont ils ont une bonne connaissance. Ces séjours se font par petits groupes de moins de 10 personnes, afin de favoriser l'échange, et une meilleure écoute, autrement dit, une sensibilisation plus efficace. Ces séjours se font principalement lors de périodes de migrations, pour une observation plus intéressante des espèces ornithologiques (printemps, automne et hiver). Lorsque les séjours s'effectuent à l'étranger, ils sont mis en place avec le groupe

« Escursia », qui commercialise des voyages naturalistes scientifiques. (TIZON, 2016, p.140). La clientèle de ce type de séjours est principalement urbaine, avec une envie de contact avec la nature et la faune, puis concernant le profil de celle-ci, certains sont déjà connaisseurs du milieu ornithologique, tandis que d'autres, moins avertis, cherchent à lier leur temps libre avec l'acquisition de nouvelles connaissances, en sachant qu'une partie de l'argent qu'ils déboursent sera consacrée à la recherche pour la conservation.

Les associations environnementales sont alors aujourd'hui un vrai relai quant à la sensibilisation, en proposant une offre adaptée pour éduquer le grand public. Ces initiatives existent aussi avec certaines fédérations départementales de pêche, ou encore de chasse, qui, paradoxalement, sensibilisent les visiteurs quant à la faune, et à la pratique d'activités respectueuses de cette dernière et de leurs lieux de vie. « Terra Gers », une marque créée par le CDTL du Gers, accompagne les associations dans cette sensibilisation en étant le relai de leurs actions à travers le département. Tout un réseau se met en place entre les acteurs du tourisme pour valoriser et encourager cette éducation à l'environnement à travers le tourisme. De plus, les acteurs et prestataires locaux du tourisme ont souvent une mauvaise connaissance du patrimoine naturel qui les entoure. C'est pourquoi, cette même marque, Terra Gers, a mis en place des journées de formation sur les zones sensibles du territoire, en partenariat avec des associations telles que la CPIE (Centre permanents d'initiatives pour l'environnement), pour que les acteurs prennent conscience de cette richesse naturelle, et qu'ils la valorisent dans une approche responsable (Mr X, responsable du pôle développement du CDTL du Gers, entretien physique à Auch du 11 février 2016, voir annexe A).

De nombreuses associations se sont engagées aujourd'hui dans cette optique de pédagogie auprès du public, et une grande partie des sites naturels sensibles ont développé cet aspect-là, disposant de guides pour donner une approche différente de la faune et de la flore aux touristes.

3.3 Les labels internationaux, des démarches de pratiques respectueuses

Certaines activités liées à la faune sauvage sont aujourd'hui labellisées, et assurent au touriste une prestation la plus respectueuse possible de la biodiversité. Un exemple intéressant se situe dans le tourisme d'observation des mammifères marins. Cette activité, couramment appelée le « whale watching » consiste à se rendre, la plupart du temps en bateau, sur le lieu de vie de gros mammifères marins, afin de les observer (en général, cela concerne les espèces de cétacés). Cette pratique, mal régulée, peut nuire à ces animaux, puisque l'intrusion abusive sur ces territoires (surfréquentation, présence physique trop proche de la faune et dérangeante, ou même la nage avec cette dernière) peut nuire aux populations et entraîner le changement de lieu de vie de celles-ci. Si cela s'avérait être le cas, toute l'activité touristique autour de ces espèces chuterait, puisque la ressource principale ne serait plus là, c'est pourquoi des initiatives ont été prises.

Le label «High Quality Whale Watching» a été lancé en 2014 et concerne la zone méditerranéenne française pour l'instant. La moitié des opérateurs présents sur ce territoire ont pour l'instant été labellisés, soit environ une quinzaine. Il s'agit d'un outil de gestion durable, dans lequel les acteurs du tourisme doivent suivre une formation mais s'engagent aussi à respecter un cahier des charges. Etant donné que les opérateurs ont pris conscience que si les cétacés désertaient, leur activité ne pourrait plus être viable, la plupart d'entre eux s'engagent dans cette démarche, et relaient cette sensibilisation autour des touristes qui viennent pour cette observation (RATEL, 2016, p.131).

Le label est articulé autour de trois grands piliers, que sont la démarche naturaliste, le code de bonne conduite, et l'évaluation. La démarche naturaliste consiste à diversifier l'offre, c'est-à-dire à ne plus la focaliser simplement sur les cétacés et les dauphins, mais l'étendre à l'observation d'autres espèces, moins valorisées, comme les méduses, les tortues, les oiseaux marins, ... Cette démarche permet d'éduquer le public à la faune de la mer, et à réduire le risque de déception lorsque l'observation attendue en premier lieu

n'est pas possible. Les opérateurs ont compris qu'ils avaient fait le bon choix puisqu'ils ont constaté que lorsque les touristes reviennent à terre, même sans avoir vu baleines et dauphins, ils sont heureux d'avoir acquis des connaissances sur le milieu aquatique et d'avoir été sensibilisés à cette richesse naturelle qui les entoure. Le code de bonne conduite concerne donc les règles d'approches à appliquer, avec entre autres, l'interdiction de s'approcher à moins de 100m des animaux, l'interdiction de nager avec eux, la limitation du temps d'observation à 30 minutes, ou encore le fait de quitter la zone si les spécimens cherchent à fuir. Enfin, l'évaluation est pratiquée grâce à des fiches d'évaluation remises aux touristes, grâce à des visites à bord, ou encore des comités d'évaluation participatifs.

Voici alors un exemple dans lequel un label a été instauré afin d'allier du mieux possible la protection de la biodiversité avec le tourisme. Les acteurs s'engagent à s'inscrire dans une démarche responsable, et cette régulation peut éviter, à long terme, que les espèces présentes désertent, ce qui se serait probablement passé un jour si cet encadrement de l'activité ne s'était pas mis en place. Grâce à ce label, les touristes savent à quel type d'opérateurs ils ont affaire, et cette mise en place de règles et de labels est peut-être un gage de responsabilités auprès des espèces qui nous entourent, si ces dernières sont bien sûr bien respectées.

3.4 De nouvelles formes de réserves animales

Certains parcs choisissent aujourd'hui un positionnement différent. Parmi ceux-là, le Bonorong Wildlife Sanctuary, en Tasmanie. Celui-ci, fondé en 1980, recueille en effet les animaux sauvages blessés et les soigne. En 2010, le parc a créé la première clinique pour animaux sauvages de Tasmanie, entièrement financée par les visiteurs. Début 2011, plus de 1000 appels avaient déjà été reçus. Le gestionnaire du parc, Greg Irons, le définit même comme un sanctuaire de la faune où la sensibilisation auprès du public est un enjeu primordial, et va de pair avec la conservation (REISER, 2016, p.124).

Premièrement, une cinquantaine de conférences sont données chaque année par le personnel du parc, notamment dans les écoles du pays. Le Wild Child Kids Club a aussi été mis en place, il s'agit d'un programme d'éducation créé pour les enfants, afin de leur montrer comment agir différemment avec la faune présente sur le territoire.

Une étude a d'ailleurs été menée en 2011 par Dirk Reiser, au Bonorong Wildlife Sanctuary, dans laquelle il reprenait des critères évalués en 2004 lors d'une étude dans deux grands parcs zoologiques en Nouvelle-Zélande et en Australie. Les questions portaient alors sur les attentes des visiteurs, concernant le bien-être animal, les installations nécessaires au bon déroulement de la visite, les critères indispensables ou non, ... Les réponses montrent qu'il existe une différence de perception entre les touristes s'étant rendus dans les deux zoos et ceux du Bonorong Wildlife Sanctuary. En effet, il ressort que le parc zoologique est avant tout un lieu de divertissement, dans lequel les animaux doivent être facilement observables, et où la convivialité doit être au rendez-vous. A l'inverse, Dirk Reiser a quant à lui relevé que les critères les plus importants pour les visiteurs du Bonorong Wildlife Sanctuary étaient l'apprentissage et l'éducation (notamment à travers des panneaux explicatifs clairs, de qualité, des visites guidées), mais aussi le bien-être animal (les animaux doivent vivre dans un espace similaire à leur habitat naturel, même si l'observation de ces derniers n'est pas aussi aisée que dans les parcs zoologiques), et pour finir, le fait que la conservation soit un des axes majeurs du parc (REISER, 2016, p.125).

Ces réserves, différentes des parcs animaliers classiques de par leur approche à la faune sauvage, concilient alors pleinement sensibilisation au public et protection de la faune sauvage. Il s'agit peut-être des « parcs du futur », et de l'un des enjeux actuels du tourisme de faune sauvage, comme le souligne Dirk Reiser.

CONCLUSION CHAPITRE 2

Cette seconde hypothèse a permis d'étudier plusieurs cas dans lesquels l'éducation des touristes était un axe important. Si une part importante de la population est sensibilisée à la protection de la biodiversité, peut-être les effets s'en ressentiront ils à long terme. Il s'agit en tout cas, à l'heure actuelle, d'un enjeu primordial, les acteurs touristiques devant être les ambassadeurs de la protection de la faune sauvage et de son habitat naturel. Le dernier exemple abordé, le Bonorong Wildlife Sanctuary, fait bien le lien entre la sensibilisation au public et le second enjeu abordé dès à présent : La conservation grâce au tourisme.

Chapitre 3. Une démarche de durabilité à travers plusieurs initiatives : le tourisme en tant que levier de la conservation des espèces menacées.

Cette troisième hypothèse va tenter de montrer que le tourisme peut contribuer à la conservation des espèces animales menacées, en analysant différents types d'initiatives et de projets œuvrant dans cette démarche.

Une étude publiée en février 2016 et réalisée par l'Université australienne Griffith a analysé les impacts positifs et négatifs de la mise en tourisme de lieux dans lesquels vivent neuf espèces animales menacées, réparties sur cinq continents. Le résultat qui en ressort est encourageant : huit de ces neuf espèces sont impactées favorablement par la mise en tourisme de leur territoire. Les communautés locales prennent au fur et à mesure conscience qu'un animal peut leur être davantage bénéfique vivant (de par toute l'attractivité qu'il génère) que mort (vente d'ivoire, de peau, ...). C'est pourquoi certaines populations commencent à lutter contre le braconnage présent sur leurs territoires, avec l'exemple des tigres en Inde. Une autre espèce dont les effets du tourisme pourraient permettre sa survie est celle des orangs-outans de Sumatra. Cette espèce, l'une des plus menacées au monde, et certainement vouée à disparaître si rien n'est mis en place rapidement, pourrait être sauvée grâce au tourisme, qui permettrait de surpasser les impacts de la déforestation et de sauver les habitats naturels de cette espèce.⁴⁵ La seule espèce animale étudiée sur laquelle les effets étaient davantage négatifs est celle des lions de mer de Nouvelle-Zélande : la relation mère-petits, déjà fragile, est en effet perturbée par la présence touristique, et augmente la mortalité infantile de ces animaux.

Le tourisme peut alors permettre de réellement œuvrer dans un but de conservation, ce qui va maintenant être montré grâce à plusieurs exemples.

⁴⁵ Le Monde, *L'écotourisme peut-il sauver les espèces menacées ?* [En ligne]. http://www.lemonde.fr/biodiversite/article/2016/03/09/l-ecotourisme-peut-il-sauver-les-especes-menacees_4879328_1652692.html (consulté le 13/03/2016).

1. L'encadrement du tourisme sur les zones protégées

1.1 Définition des espaces protégés

Aujourd'hui, de nombreuses zones dans lesquelles est présente une biodiversité fragile sont protégées. L'UICN a d'ailleurs déclaré qu'une zone est protégée dès lors que qu'il s'agit d' « *un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés* »⁴⁶

Les espaces concernés sont relativement diversifiés, de par leur taille, leurs caractéristiques naturelles, faunistiques, floristiques, géographiques, ... C'est pourquoi la diversité de mesures de protection et d'organismes de conservation est tout aussi importante. Parmi celles-ci, peuvent être citées les Sites du Patrimoine Mondial, les Zones d'Intérêt Communautaire, les Parcs Nationaux, les Réserves Naturelles, ou encore les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Il ne s'agit ici que d'une toute petite partie de ces dispositifs, la liste ne saurait être exhaustive tant elle est longue.⁴⁷

Chacune de ces mesures donne lieu à de nombreuses zones protégées (plus ou moins vastes). Le réseau Natura 2000 par exemple, regroupe un ensemble de sites naturels européens, qu'ils soient terrestres ou marins, qui présentent une rareté ou une fragilité de leur environnement (espèces présentes, habitats, ...). En France sont dénombrés 1758 sites Natura 2000 actuellement.⁴⁸

⁴⁶ Inventaire National du Patrimoine Naturel, *Espaces protégés*. [En ligne].

<https://inpn.mnhn.fr/programme/espaces-proteges/presentation> (consulté le 06/03/2016).

⁴⁷ *Les espaces naturels protégés*. [En ligne]. <http://ecosociosystemes.fr/espaceprotege.html> (consulté le 06/03/2016).

⁴⁸ Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, *Natura 2000*. [En ligne]. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html> (consulté le 05/03/2016).

L'UICN a même établi une base de comparaison internationale des espaces naturels protégés, suivant les objectifs de gestion désirés.⁴⁹

FIGURE 4 : LE CLASSEMENT DES ESPACES NATURELS PROTEGES DE L'UICN

Catégorie	Type d'espace naturel protégé	Finalité de l'ENP	Objectifs de gestion	Ouverture au public
Catégorie Ia	Réserve naturelle intégrale	Fins scientifiques	Préserver les écosystèmes dans les conditions les plus naturelles possible	Accès au public limité et réglementé
Catégorie Ib	Zone de nature sauvage	Protection des ressources	Conserver les ressources et préserver des zones à l'abri des activités humaines	Accès non-motorisé autorisé Ouvert aux communautés indigènes
Catégorie II	Parc national	Préservation des écosystèmes et de récréation	Protéger des milieux naturels pour leur utilisation à des fins scientifiques, éducatives, touristiques...	Nombre de visiteurs limité Exploitation des ressources non autorisée
Catégorie III	Monument naturel / élément naturel marquant	Préservation d'éléments naturels spécifiques	Protéger des éléments naturels exceptionnels du fait de leur importance naturelle, spirituelle ou de leur caractère unique	Ouvert aux activités de recherche, d'éducation, d'interprétation et de loisirs et aux activités culturelles traditionnelles
Catégorie IV	Aire gérée pour l'habitat et les espèces	Conservation avec actions de gestion	Maintenir les conditions d'habitats nécessaires à la préservation des espèces, parfois avec intervention humaine pour optimiser la gestion	Secteurs limités consacrés à l'éducation et la sensibilisation Activités compatibles avec les objectifs de gestion autorisées
Catégorie V	Paysage terrestre ou marin protégé	Conservation des paysages et fins récréatives	Maintenir une interaction harmonieuse entre nature et culture, encourager des modes de vie en harmonie avec la nature	Maintien des formes traditionnelles d'occupation du sol et de construction Développement d'activités de pleine nature, sensibilisation
Catégorie VI	Aire protégée de ressources naturelles gérées	Utilisation durable des écosystèmes	Promouvoir des pratiques de gestion assurant une productivité durable des ressources naturelles	Activités humaines autorisées sous conditions (pas de grandes plantations commerciales...)

Source : Julie Bousquet. *Place et rôle de la biodiversité dans le développement touristique des territoires*. Foix : Université Toulouse II, Jean Jaurès – Département ISTHIA, 2012.

⁴⁹ Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs du Québec, *Répertoire des aires de protégées et des aires de conservation gérées au Québec*. [En ligne]. www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/repertoire/partie1.htm#categories (consulté le 17/03/2016)

Ces zones protégées sont essentielles au bon déroulement de l'activité touristique. En effet, lorsque celle-ci est régulée, cela peut permettre d'éviter certains débordements fréquents comme par exemple une dégradation des sites naturels de par une mauvaise discipline, ou de par une surfréquentation (comme vu précédemment dans le mémoire).

1.2 Comment réguler le tourisme sur ces zones ?

Afin de réguler l'activité sur les zones vues précédemment, il existe différentes manières d'agir. Florence Deprest différencie les actions permettant d'agir sur les flux de fréquentation, des actions permettant d'agir sur les impacts de la fréquentation.

Concernant les flux de fréquentation, certains sites naturels ont par exemple choisi de laisser l'accès au site gratuit, mais de faire payer les services annexes à celui-ci (parking, gardiennage, ...). Cette hausse de la difficulté d'accès au site rend réticent certains touristes et régule, d'une certaine manière, leur nombre. De plus, des quotas de visiteurs sont aussi mis en place, et lorsque ceux-ci sont atteints, l'accès au site est interdit, soit jusqu'au lendemain, soit jusqu'à ce que d'autres visiteurs quittent le site, afin que le nombre de personnes y ayant accès simultanément soit toujours le même. D'autres mesures permettant de réguler les flux de touristes existent, comme par exemple l'accompagnement obligatoire d'une autre personne, ou l'autorisation d'accès au site soumise au préalable. La mise en place de certaines de ces mesures strictes décourage une partie d'un potentiel public, et permet une régulation de leur nombre (DEPREST, 1997, p.57).

En se penchant maintenant sur les impacts de la fréquentation, il est possible d'agir en répartissant notamment les flux de visiteurs dans l'espace, en permettant l'accès à de nouveaux cheminements jusqu'alors fermés, évitant ainsi une saturation sur un endroit donné. Cependant, certains sites naturels choisissent l'option inverse, en fermant certains points et dirigeant les touristes sur certaines zones, pour laisser des espaces de renouvellement (DEPREST, 1997, p. 59).

Malgré ces mises en place, certains sites restent tout de même surfréquentés et la régulation reste difficile à mettre en place. Tout cela passe avant tout par une éducation et un enseignement des visiteurs.

1.3 L'effet « parapluie »

Les espèces phares suscitant le plus d'intérêt chez les touristes sont toutes des espèces menacées. Les exemples sont nombreux : *big five* (éléphants, lions, rhinocéros, buffles, léopards), pandas géants, tigres, ...

En toute logique, lorsqu'une activité touristique est basée sur une ou quelques espèces animales, l'environnement de ces dernières doit être protégé, afin que l'activité soit viable sur le long terme. Mr Y (voir annexe B), lors de l'entretien Skype, a comparé ce fait à l'élevage d'animaux destinés à nourrir les hommes. En effet, dans les deux cas, le but est que le nombre de spécimens soit suffisamment important pour assouvir la demande, c'est pourquoi des actions sont mises en œuvre. Concernant l'environnement des espèces attractives touristiquement, il convient de tout mettre en œuvre pour qu'il soit le plus préservé possible, et avec le moins d'impact de la fréquentation humaine.

Indirectement, la protection de l'environnement de ces espèces contribue grandement à la protection de la biodiversité générale du territoire. En effet, ces « stars » du tourisme de faune sauvage sont bien souvent des espèces ayant besoin d'un très important espace vital, et sont en interdépendance avec d'autres espèces, animales ou végétales (les lions ne peuvent vivre sans la présence d'animaux à chasser, les éléphants ne peuvent vivre sans la présence d'éléments végétaux pour se nourrir, ...). Afin d'assurer la viabilité à long terme de ces espèces, la protection de leur environnement global est alors indispensable. C'est pourquoi, la conservation de ces espèces entraîne la conservation de tout un écosystème. Le terme d'espèces « parapluie » est alors employé (GODLEWSKI, 2016, p.75).

Certains lieux font alors l'objet de réglementations et de protections. La demande touristique sur ces territoires justifie la protection de cette faune et de ces écosystèmes, qui sont la « ressource » de l'activité, c'est pourquoi, cette dernière peut contribuer à la conservation des espèces.

2. Le succès des « conservancies »

Comme cela a été vu précédemment, le Kenya est un pays ayant basé son offre touristique autour du tourisme d'observation de la faune sauvage, et qui a développé des formes de tourisme alternatives, s'inscrivant dans une démarche plus élitiste, mais respectueuse de l'environnement et de la biodiversité présente. Ce pays a aussi instauré d'autres structures très intéressantes.

Ces trois dernières décennies ont en effet vu apparaître de nouveaux centres de conservation de la biodiversité, appelés les « conservancies ». Ces centres sont des aires protégées privées ou communautaires. Le but est de protéger les espèces les plus menacées dans la nature, en les intégrant dans ces immenses sanctuaires, pour ne pas qu'elles soient exposées aux menaces humaines qu'elles encourent dans leur habitat naturel. L'un des plus connus aujourd'hui est le Lewa Wildlife Conservancy, qui a une superficie actuelle de 25 000 km², et dans lequel sont présents certaines espèces extrêmement menacées à l'état naturel, comme certains rhinocéros ou éléphants. Le parc hébergerait au total environ 400 espèces d'oiseaux et 70 espèces de mammifères. (RIEUCAU, 2014, p. 147).

Les communautés locales ont rapidement fait le constat que les revenus liés au tourisme sur ces territoires étaient bien supérieurs à ceux provenant de leurs activités agricoles, c'est pourquoi de plus en plus de communautés pastorales dédient une partie de leur territoire à cette conservation et créent des *conservancies*. Ces dernières ne veulent pas d'un tourisme de masse, et l'orientent davantage en faveur d'une élite. Pour l'anecdote, le Prince William a présenté sa demande en mariage à Kate dans la Lewa Wildlife Conservancy (RIEUCAU, 2010, p.147). Selon la Laikipia Wildlife Foundation, ce type

de tourisme engendrerait 20 millions de dollars de recettes par an, dans le Laikipia (région du Kenya où ce tourisme est mis en avant, avec notamment le Lewa Wildlife Conservancy).

Selon Jean Rieucan, les résultats concernant la conservation animale sont là, puisque le Laikipia est un des seuls territoires à connaître une variation positive de sa population de gros mammifères. Pour ce faire et pour éviter les problèmes de consanguinité, les petites aires sont mises en réseau afin de faciliter les échanges d'individus, mais aussi, et surtout, il existe une mise en continuité de plusieurs domaines protégés, pour créer de vastes espaces de circulation pour les animaux.

Ces nouvelles alternatives, s'adressant à un public plus élitiste, semblent permettre une coopération réelle entre tourisme, faune sauvage et population locale, tout cela dans un souci de respect des écosystèmes et des espèces observées.

3. La conservation des espèces à travers les différents parcs animaliers

3.1 L'émergence de nouveaux parcs

Comme cela a été vu à la fin du chapitre précédent, une nouvelle forme de parcs émerge. Ces derniers placent la conservation des espèces menacées comme l'un de leurs enjeux majeurs. Souvent, il s'agit de parcs spécialisés sur une espèce en particulier. Des pays comme la Thaïlande par exemple, face justement aux conditions de vie critiquables des éléphants domestiqués (voir le premier chapitre), ont vu un nombre croissant de sanctuaires à éléphants ouvrir. Le Boon Lott's Elephant Sanctuary est l'un d'entre eux. Il s'agit d'un parc de plus de 200 hectares dans lequel des éléphants maltraités sont recueillis, et vivent en totale liberté. Le respect de ces derniers est le maître mot ici.⁵⁰ La structure accueille de très petits groupes de touristes, puisque seules 6 personnes à la fois

⁵⁰ Blesele, *What we do*. [En ligne]. http://www.blesele.org/what_we_do/ (consulté le 10/03/2016).

peuvent être hébergées sur le site. Les touristes qui viennent participent pleinement à la vie de la communauté, en vivant avec les habitants locaux, en partageant leurs coutumes, et en aidant dans toutes les tâches concernant le bien-être des éléphants du sanctuaire. Ce type de parc est alors pleinement centré sur la conservation de ces espèces en danger dans la nature, en essayant de leur offrir un cadre de vie protégé le plus proche possible de leur habitat naturel, tout en conciliant avec une présence touristique (en général en petit nombre). Ce tourisme peut dans certains cas être associé à de l'éco-volontariat animalier, dans lequel le prix du séjour est bien souvent assez élevé, et où les touristes bénévoles œuvrent avec les chercheurs sur le terrain dans un souci de conservation des espèces menacées.

3.2 Les programmes de conservation « in-situ »

Les programmes de conservation « in-situ » (c'est-à-dire dans les milieux naturels) ont été initiés entre autres grâce à la Convention sur la diversité biologique (CDB) au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992. 193 pays ont aujourd'hui signé cette Convention, qui vise trois objectifs majeurs :

- La conservation de la biodiversité ;
- L'utilisation durable des espèces et des milieux naturels ;
- Le partage juste et équitable des bénéfices issus de l'utilisation des ressources génétiques.⁵¹

Aujourd'hui, les parcs zoologiques les plus importants œuvrent ensemble à travers des projets communs, et sont souvent mis en réseau par les organismes internationaux vus précédemment, tels que l'EAZA ou la WAZA. Divers programmes et actions sont alors mis en commun, et les parcs membres de ces organismes unissent leurs efforts sur le terrain pour préserver les espèces menacées, et leurs écosystèmes (voir annexe C). Le ZooParc de

⁵¹ Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, *La Convention sur la diversité biologique*. [En ligne]. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-Convention-sur-la-diversite,12582.html> (consulté le 14/03/2016).

Beauval par exemple, qui est le plus grand parc français, soutient aujourd'hui 35 programmes de conservations in-situ à travers le monde.⁵²

Ces programmes se traduisent concrètement par la protection des habitats, la sensibilisation aux communautés locales, ou encore la défense des espèces vis-à-vis des prédateurs, grâce à des participations financières, humaines, scientifiques ou matérielles. Ces lieux de conservation peuvent être entre autres les réserves naturelles, les parcs naturels, les parcs nationaux, ...⁵³

L'implication de la part de ces structures est alors différente des programmes « ex-situ », puisqu'ici, les animaux mais aussi leurs habitats naturels sont protégés. Ces programmes sont alors à privilégier par rapport à la conservation « ex-situ », qui ne prend pas en compte l'écosystème naturel des espèces sauvages, et sert surtout à mener une bonne gestion des populations déjà en captivité, et moins à gérer ces espèces sur le long terme en vue de les réintroduire. Ici, le but est clairement de protéger des espaces naturels, en vue de pérenniser la viabilité des espèces menacées sur ces mêmes zones.

4. Les safaris de chasse, un outil paradoxal de conservation

Comme présenté dans la première partie de ce mémoire, le tourisme relatif aux safaris de chasse tient une place importante dans certaines régions du monde. L'Afrique est le premier continent à l'avoir développé, mais dans d'autres territoires, tels que le Texas aux Etats-Unis, la chasse est une réelle institution, et ce tourisme s'est alors mis en place et structuré. Ce dernier, très couteux, est très critiqué à travers le monde. En effet, de nombreux détracteurs (associations environnementales notamment) dénoncent la cruauté de ces actes et le fait de voir des personnes millionnaires poser en photo avec leurs « trophées », que sont certaines espèces parmi les plus menacées au monde. Un des

⁵² Beauval Nature, *La conservation*. [En ligne]. <http://www.beauvalnature.com/conservation/programmes> (consulté le 31/02/2016).

⁵³ Afdpz, *Conservation in et ex situ*. [En ligne]. <http://www.afdpz.org/index.php> (consulté le 12/12/2015).

exemples les plus célèbres est l'indignation mondiale durant l'été 2015, suite à l'abattage, par un dentiste américain, de l'un des lions les plus connus au Zimbabwe, le lion Cécil. Immédiatement, plusieurs pétitions ont circulé sur Internet, et le profil du chasseur a été envahi de commentaires menaçants et d'insultes.⁵⁴ Il existe, de plus, certaines dérives plus ou moins taboues relatives à ce tourisme, comme la « pseudo-chasse », dans laquelle certains asiatiques viennent abattre des rhinocéros pour ensuite revendre les cornes sur le marché noir, ou encore l'élevage en chenil d'espèces protégées, simplement destinées à être tuées par l'Homme, et parfois même « droguées » avant d'être abattues (exemple des lions abordé dans le chapitre 1).

Néanmoins, ce tourisme, lorsqu'il est correctement structuré et encadré, contribue, paradoxalement, à la conservation des espèces animales menacées et chassées.

En Afrique du Sud, les rhinocéros sont tellement menacés dans leur milieu naturel, dans les Parcs Naturels, qu'1/3 d'entre eux vivent dans des propriétés privées. Chaque année, 1000 rhinocéros sont braconnés, et les Parcs Naturels n'ont les moyens, ni financiers, ni humains, de lutter efficacement contre ce fléau. Certains d'entre eux ont alors décidé de vendre une partie des rhinocéros à de riches propriétaires de parcs privés. La raison est que ces derniers, qui organisent des safaris de chasse sur leurs territoires, dégagent suffisamment de revenus pour engager une milice chargée de lutter contre le braconnage sur le parc. Cette milice fait alors plusieurs fois par jour le tour de l'immense propriété et a même le droit de tirer sur les braconniers qui s'introduisent sur celle-ci. Les résultats sont convaincants puisque sur la réserve prise en exemple, aucun rhinocéros n'a été braconné depuis que cette surveillance a été mise en place. Cependant, il ne faut pas oublier que cette forme de tourisme consiste avant tout à abattre des espèces sauvages. Sur ce genre de réserves, certains rhinocéros sont alors chassés légalement, dans un cadre défini et structuré par l'Etat en ce qui concerne le tourisme cynégétique, mais d'un autre côté, ce tourisme engendre tellement de recettes qu'il permet une protection des autres

⁵⁴ Blogs, *Un dentiste américain, amateur de gros gibier, accusé d'être le tueur du lion Cécil*. [En ligne]. <http://bigbrowser.blog.lemonde.fr/2015/07/28/un-dentiste-americain-amateur-de-gros-gibier-accuse-detre-le-tueur-du-lion-cecil/> (consulté le 08/03/2016).

spécimens présents, et non chassés. Les Parcs Naturels ont alors pris la décision de vendre certains animaux, en sachant qu'une partie d'entre eux va être sacrifiée, mais qu'en contrepartie, l'espèce en question sera protégée du braconnage.⁵⁵

Selon Mr Y (voir annexe B), cette solution ne semble pas vertueuse, mais elle est bel et bien réelle aujourd'hui. Les safaris photographiques « d'entrée de gamme » en Afrique sont aujourd'hui accessibles à des coûts relativement bas, ne permettant pas, comme évoqué ci-dessus, d'instaurer des mesures pour une protection soutenue des écosystèmes. Les chasseurs, quant à eux, sont prêts à payer plusieurs dizaines de milliers d'euros pour assouvir leur passion. Le tourisme de chasse permet alors de mettre en place des initiatives concrètes de protection et de conservation que ne permettent pas les autres formes de tourisme, faute de revenus suffisants. Indirectement, les touristes n'acceptant pas de payer plus cher pour des prestations touristiques avec la faune sauvage se rendent complices de la nécessité de ce tourisme de chasse et de ses revenus (Mr Y, consultant en ingénierie touristique et expert de la faune sauvage, entretien Skype du 16 février 2016, voir annexe B).

CONCLUSION CHAPITRE 3

Dans ce dernier chapitre, nous avons alors pu voir que le tourisme peut œuvrer dans une optique de conservation de la biodiversité, par différentes mesures réglementaires, mais aussi par la création de structures spécialisées, dédiées à cette conservation. Certaines de ces initiatives sont alors réellement bénéfiques pour les espèces menacées, comme l'a montré l'étude australienne présentée en début de chapitre, c'est pourquoi, il ne faut pas négliger ce rôle qu'a à jouer le tourisme dans la conservation de la faune et des écosystèmes.

⁵⁵ Spécial Investigations. *Main basse sur la savane*, Olivia Mokiejewski, 2015. [En ligne] Disponible sur : <<https://www.youtube.com/watch?v=YY4yAfoe5wY>> (Consulté le 30/01/2016)

CONCLUSION PARTIE 2

Cette deuxième grande partie a permis d'amener une réflexion quant à la problématique avancée à la fin de la première partie. Cette dernière s'est articulée autour de trois grandes hypothèses.

Premièrement, nous avons infirmé le fait que le tourisme puisse être garant de la protection de la faune sauvage et de la biodiversité, en analysant plusieurs cas concrets. La mauvaise régulation de certains écosystèmes fragiles, ou encore une trop forte demande touristique peuvent être néfastes pour les espèces animales sauvages, qui peuvent alors être « privatisées », et ne plus être considérées comme des êtres vivants à part entière, mais bel et bien comme des produits touristiques générateurs de ressources financières.

Ensuite, nous avons étudié le rôle de la sensibilisation et de l'éducation au public à la biodiversité, de plus en plus présente, et notamment dans les activités touristiques. De ce fait, le tourisme peut servir de levier, associant la découverte et les loisirs avec des actions de protection des écosystèmes, qui à long terme, peuvent accompagner la viabilité de certaines espèces.

Enfin, nous nous sommes intéressés à certaines initiatives touristiques dans lesquelles la conservation des espèces animales à long terme était un axe majeur. Concilier tourisme, respect de la biodiversité et de la faune ne semble donc pas être une tâche impossible, comme l'a d'ailleurs prouvé l'étude australienne menée par l'Université Griffith à travers plusieurs cas concrets.

Dans une troisième partie, ces réflexions et hypothèses seront alors confrontées à un terrain d'application concret.

Partie 3.

Deux terrains d'études opposés dans leur relation à la faune, le Parc National des Pyrénées, et le Zoo de la Palmyre.

INTRODUCTION PARTIE 3

Après avoir tenté de répondre à la problématique avec trois hypothèses, nous allons dorénavant confronter cette réflexion à des cas d'études concrets, afin de confirmer ou d'infirmer les analyses abordées.

Etant donné que le sujet traité est relativement vaste et englobe plusieurs formes différentes de tourisme, les hypothèses sont difficiles à vérifier sur un seul territoire en particulier. C'est pourquoi deux terrains d'études seront étudiés dans cette troisième partie.

Dans un premier temps, ces deux terrains d'études seront présentés, et une justification du choix de ces derniers sera alors amenée.

Le second chapitre de ce mémoire permettra, quant à lui, de confronter ces deux cas concrets, avec chacun ses spécificités, aux hypothèses avancées lors de la seconde partie. Ces dernières seront alors confirmées ou au contraire, il sera montré qu'elles ne s'avèrent pas toujours exactes.

Enfin, lors du dernier chapitre, nous tenterons d'établir une méthodologie probatoire qui permettrait de répondre à la problématique du mémoire, en relation avec les deux cas de terrains étudiés.

Chapitre 1. Présentation des deux cas

Cette troisième partie va mettre en évidence deux types de structures totalement différentes, mais mettant toutes deux en relation touristes et faune sauvage. Le premier territoire étudié est le Parc National des Pyrénées, tandis que le second est le Zoo de la Palmyre, situé à proximité de Royan. Dès à présent vont alors être présentés chacun de ces deux terrains d'application, dans ce premier chapitre.

1. Le Parc National des Pyrénées

Le Parc National des Pyrénées a été créé en 1967 et fut modifié par le décret du 15 avril 2009. Il s'étend sur deux départements, que sont les Pyrénées Atlantiques et les Hautes-Pyrénées et constitue l'unique Parc National français du massif pyrénéen.⁵⁶

Il est ainsi divisé en deux zones géographiques distinctes. La première est appelée le « cœur », et représente 45 707 hectares. Ce dernier représente une zone dépourvue d'habitant permanent, mais répartie sur un territoire administratif de 15 communes, et faisant l'objet d'une réglementation spécifique, en ce qui concerne les espèces présentes, mais aussi les habitats de celles-ci, autrement dit le patrimoine présent dans sa globalité. Cette zone met en avant les activités traditionnelles telles que le pastoralisme et la sylviculture et 97% de ces terrains sont la propriété des différentes collectivités du territoire.

La seconde zone géographique du Parc concerne quant à elle « l'aire d'adhésion ». S'étendant sur 128 400 hectares, cette zone entoure le cœur du parc, et résulte de la libre adhésion à la charte du Parc National, des communes qui sont situées à l'intérieur d'un

⁵⁶ Parc National des Pyrénées, *Nous connaître*. [En ligne]. <http://www.parc-pyrenees.com/> (consulté le 21/03/2016).

périmètre établi lors de la création du parc. La charte du Parc National a pour objectif de définir les objectifs de protection du cœur de ce dernier, et les axes de mises en valeur et de développement durable des vallées. En 2016, 65 communes ont choisi d'adhérer à cette charte.

FIGURE 5 : LE PARC NATIONAL DES PYRENEES



Source : <http://eng.parcsnationaux.fr/Fiches-des-Parcs-nationaux/Pyrenees-national-park>

1.1 Les trois missions principales du Parc National des Pyrénées⁵⁷

1.1.1 La connaissance et la préservation du patrimoine

Aujourd'hui, trois grandes missions articulent les activités du Parc. La première consiste en une connaissance la plus complète possible du patrimoine du territoire,

⁵⁷ Parc National des Pyrénées, *Missions*. [En ligne]. <http://www.parc-pyrenees.com/nous-connaître/missions.html> (consulté le 22/03/2016).

associée à une préservation de ce dernier. A l'heure actuelle, la totalité des espèces peuplant le Parc National n'est pas connue, c'est pourquoi des équipes œuvrent en permanence dans ce but, par la réalisation d'inventaires et de cartographies. Cette connaissance permet alors de mieux connaître les espèces présentes, mais aussi d'en évaluer leur situation (en abondance, vulnérable, ...), afin de quantifier et qualifier le patrimoine exceptionnel dont dispose le Parc. Une fois que la connaissance le permet, des actions de préservations et de conservations sont mises en place, avec pour but de rendre compatible la biodiversité avec la présence humaine sur le long terme. L'aménagement des espaces est aussi règlementé et structuré, afin d'avoir le moins d'impact possible sur la vie des espèces sauvages présentes.

1.1.2 La favorisation d'un développement durable

La seconde mission, quant à elle, consiste à inclure les activités présentes dans une dynamique de développement durable. Les activités agricoles par exemple, doivent contribuer au développement économique du territoire tout en protégeant l'environnement. Le but est concrètement de concilier la vie économique du territoire avec la protection de la biodiversité et du patrimoine exceptionnel présent.

1.1.3 La mise à disposition pour tous de ce patrimoine

La dernière mission du Parc permet de mettre à disposition de tous, ce patrimoine. Aujourd'hui, le territoire accueille 1,5 millions de visiteurs par an, ce qui en fait le Parc National le plus fréquenté de France. Afin d'allier cette forte fréquentation avec la protection du patrimoine, des dispositifs doivent être mis en place et imaginés afin de ne pas avoir de problèmes de fréquentation, qui entraîneraient une dégradation de l'environnement. Des actions sont alors mises en place tout au long de l'année, avec par exemple des expositions, des conférences, mais aussi des ateliers pédagogiques destinés aux publics scolaires.

1.2 Une biodiversité riche, mais néanmoins fragile

Trois espèces emblématiques ont disparu des Pyrénées lors du dernier siècle, du fait de leur chasse par les hommes : le lynx, le bouquetin des Pyrénées, et le loup. Néanmoins, de nouvelles sont toujours découvertes (lézard montagnard, grenouille des Pyrénées, ...), c'est pourquoi la connaissance et la préservation sont l'un des enjeux majeurs actuellement. De par leurs spécificités géographiques, les Pyrénées disposent d'une importante diversité biologique. Actuellement, plus de 1300 espèces animales et 4 000 espèces de plantes sont inventoriées dans le Parc National. Malgré tout, certaines de ces espèces sont aujourd'hui menacées, et leur avenir incertain, de par l'activité humaine et de par les changements climatiques actuels. De plus, la connaissance de certaines espèces présentes reste floue et l'état des populations difficilement quantifiable. C'est alors un des rôles du Parc actuellement, de pouvoir minimiser les impacts de l'Homme sur ces espèces rares, afin d'en assurer la viabilité.

2. Le Zoo de la Palmyre

Le Zoo de la Palmyre est situé en Charente-Maritime, à proximité de Royan. Ce dernier s'étend sur 18 hectares, et accueille chaque année près de 700 000 visiteurs. A ce titre, il figure parmi les 3 parcs zoologiques les plus fréquentés de France, derrière le Parc Zoologique de Paris, et le ZooParc de Beauval.⁵⁸ Il s'agit d'un parc zoologique « classique », pour reprendre les différents types décrits dans la première partie du mémoire.

2.1 Une véritable institution familiale

Ce parc zoologique est une magnifique aventure familiale. Claude et Irène Caillé, mari et femme, rêvent de fonder ce parc. Après plusieurs années à étudier la zoologie et à

⁵⁸ Zoonaute, *Fréquentation des structures zoologiques et aquariums en France de 2015 à 2010*. [En ligne]. <http://www.zoonaute.net/dossier/chiffres2010-2015.pdf> (consulté le 22/03/2016).

parcourir l’Afrique à la recherche d’animaux à intégrer dans ce projet, ils créent le parc, qui ouvre ses portes en juin 1966, avec au départ, 160 animaux. Deux mois plus tard, plus de 120 000 visiteurs ont déjà découvert le zoo, qui connaît de suite un énorme succès. Par la suite, la vie de ce couple et de leurs enfants est dédiée aux animaux : la vente des tickets d’entrée, le découpage de la nourriture destinée aux animaux, l’entretien du parc, et même l’élevage dans la maison familiale des nouveau-nés dont les mères ne s’occupent pas. Les enfants de la famille, Patrick et Bruno, prennent même leurs bains avec les loutres, et dorment avec les bébés guépards. Aujourd’hui, Patrick Caillé est le directeur du parc, et travaille dans la continuité de ce que ses parents avaient entrepris, il y a maintenant 50 ans.⁵⁹

2.2 Un parc qui a su évoluer avec son temps

Comme cela a été présenté dans la première partie de ce mémoire, les parcs zoologiques ont aujourd’hui réorienté leurs activités et leurs missions. Le Zoo de la Palmyre est dans cette même optique, et trois axes fondamentaux articulent son travail : la conservation, la recherche, et l’éducation.

115 espèces pour plus de 1600 animaux peuplent aujourd’hui le parc, pesant entre 150 grammes (ouistitis pygmées) et plus de 4 tonnes (éléphants d’Asie). Parmi celles-ci, sont présentes de nombreuses espèces extrêmement menacées dans leur milieu naturel, telles que les guépards, les gorilles des plaines de l’Ouest, ou encore les rhinocéros blancs. Plus de 20 000 euros sont nécessaires quotidiennement pour le bon fonctionnement du parc (paiement des salariés, entretien du parc, soins et nourriture des animaux, ...).

Il est aujourd’hui l’un des zoos les plus réputés en France, et comme dit précédemment, l’un des plus fréquentés. De par cette popularité, il peut représenter un ambassadeur de la protection de la faune auprès du public, ce que nous allons étudier dans le second chapitre.

⁵⁹ Zoo de la Palmyre, *L’histoire du zoo*. [En ligne]. <http://www.zoo-palmyre.fr/fr> (consulté le 22/03/2016).

55 personnes travaillent à l'année dans le parc, et le total s'élève à 110 durant la pleine saison, ce qui en fait une véritable entreprise, avec une importante diversité de corps de métiers parmi lesquels on trouve notamment des vétérinaires, des soigneurs animaliers, des agents d'entretiens, ou encore des animateurs pour le public.

FIGURE 6 : LE LOGO DU ZOO DE LA PALMYRE



Source : <http://lamonnaiedeparis89.e-monsite.com/pages/parc-animaliers/zoo-de-la-palmyre.html>

CONCLUSION CHAPITRE 1

Ce premier chapitre a permis de présenter les deux terrains d'application choisis, qui sont deux cas diamétralement opposés, mais qui mettent tous deux en relation tourisme et faune sauvage. Dans le premier exemple, les touristes vont à la rencontre des animaux, dans leur milieu naturel, et ne sont que de simples spectateurs devant la grandeur de ce patrimoine naturel. Dans le second cas, celui du Zoo de la Palmyre, les animaux sont « livrés » au public, qui observe des espèces du monde entier dans des enclos assurant une bonne visibilité de ces dernières aux visiteurs. Ces deux cas vont dès à présent être confrontés aux hypothèses qui ont été évoquées dans la seconde partie de ce mémoire.

Chapitre 2. Le choix de ces deux terrains, et les recherches adoptées

Ce second chapitre va avant tout permettre d'expliquer pourquoi ces deux terrains d'études ont été choisis, et quelles démarches ont été menées. Concrètement, il sera montré pourquoi ces deux terrains d'analyse semblent intéressants afin de répondre à la problématique et aux hypothèses énoncées dans la seconde partie du mémoire.

1. Pourquoi ces deux territoires ?

Le fait de choisir deux terrains d'applications totalement différents est un choix personnel. En effet, depuis le début de ce mémoire sont abordées différentes formes de tourisme dans lesquelles la faune sauvage est l'attrait principal. La première partie a permis de présenter ces différentes formes de tourisme (tourisme d'observation faunistique dans les milieux naturels, parcs zoologiques, tourisme halieutique et cynégétique, ou encore éco-volontariat animalier). Les hypothèses émises dans la seconde partie, qui tentaient de répondre à la problématique, s'appuient sur des exemples concrets qui ne sont pas tous applicables et vérifiables dans un seul type de structure. Toutes les hypothèses ne sont par exemple pas vérifiables sur un parc zoologique, ou bien sur une réserve naturelle, puisque le sujet est vaste et les formes de tourisme relativement différentes les unes des autres. C'est pourquoi il a été fait le choix de sélectionner deux terrains d'études, afin d'avoir une vision un peu plus large, et de pouvoir aborder de manière plus précise les hypothèses évoquées précédemment, en fonction du type de tourisme dans lequel elles peuvent être vérifiables.

Le Parc National des Pyrénées est un territoire disposant, comme on l'a vu, d'une très forte diversité biologique, et de nombreuses espèces peuplent le massif Pyrénéen. De plus, il s'agit du Parc National le plus fréquenté par les touristes en France, avec 1,5 millions de visiteurs chaque année. Ces richesses naturelles et cette importante fréquentation peuvent être difficilement associables, c'est pourquoi il existe de réels

enjeux sur ce territoire, qui doit s'articuler entre l'accès pour tous et la protection des richesses patrimoniales présentes. Le Parc National des Pyrénées est alors un terrain d'étude très intéressant, auquel les hypothèses évoquées précédemment peuvent être confrontées.

Le second cas étudié est celui du Zoo de la Palmyre, l'un des parcs les plus fréquentés en France. Etant allé récemment visiter ce parc sans m'être encore lancé dans ce sujet de recherche, j'ai décidé de m'intéresser à celui-ci. En effet, passer d'une approche de touriste totalement étranger au sujet et à ses problématiques à celui d'un étudiant qui étudie ces pratiques touristes et ses enjeux me semblait être passionnant. Le territoire est alors découvert sous un angle différent totalement différent à travers ces deux approches distinctes.

Ces deux terrains vont alors dès à présent être confrontés aux hypothèses émises lors de la seconde partie de ce mémoire.

2. Quelles réponses à la problématique dans les deux cas présents ?

Lors de la toute première partie de cet écrit, les notions principales relatives au tourisme de faune sauvage ont été abordées et présentées. De par ces recherches personnelles ont découlé une problématique ainsi que trois hypothèses tentant de répondre à celle-ci, que voici :

Problématique : L'activité touristique peut-elle, à l'heure actuelle, être un levier de protection de la biodiversité mondiale ?

- **Première hypothèse : Une mauvaise régulation du tourisme et une industrialisation de l'activité touristique en rapport avec la faune peuvent être contreproductives et nuisibles à la biodiversité mondiale.**

- Seconde hypothèse : Avec plus d'un milliard de touristes par an, de plus en plus soucieux de l'environnement et de pratiques respectueuses, l'activité touristique peut-être une ambassadrice de la sensibilisation à la protection de la biodiversité et des écosystèmes.
- Troisième hypothèse : Des structures émergentes et de nouvelles façons d'aborder la faune sauvage à travers le tourisme peuvent contribuer à la conservation, sur le long terme, d'espèces menacées d'extinction.

Ces trois hypothèses vont maintenant être mises en relation avec les deux terrains choisis, en commençant par le Parc National des Pyrénées, puis dans un second temps avec le Zoo de la Palmyre.

2.1 Le Parc National des Pyrénées

Ce territoire est, comme dit précédemment, le Parc National le plus touristique en France, avec 1,5 millions de visiteurs par an. Néanmoins, il a été illustré dans la première hypothèse que certaines zones protégées faisaient face à une mauvaise régulation des flux et à une réglementation peu stricte ou respectée, ce qui a engendré des déséquilibres et des dommages sur la biodiversité. L'exemple avait été pris quant à la ponte des tortues au Costa Rica, qui pourtant, se faisait sur une aire protégée.

Concernant maintenant le Parc des Pyrénées, celui-ci a mis en place une réglementation stricte concernant la fréquentation touristique. Par exemple, il est interdit de se déplacer à véhicule, même en VTT (hormis deux zones autorisées), tout comme il est interdit d'agir de quelque manière que ce soit sur la nature (cueillette, dérangement) ou encore de venir avec son chien (même tenu en laisse), sous peine d'être réprimandé.

FIGURE 7: LA REGLEMENTATION DU PARC NATIONAL DES PYRENEES



Source : <http://lewebpedagogique.com/amou5eme/2008/06/05/parc-national-des-pyrenees/>

De plus, des Maisons du Parc National existent dans différentes communes du territoire, et diverses manifestations et animations y sont organisées (conférences, expositions, ateliers, ...). En agissant ainsi, les flux de touristes sont répartis dans l'espace, et il n'existe pas une concentration du public sur un seul endroit du Parc. Le fait que plusieurs sites ou animations soient à découvrir lors d'une même période permet de réguler la fréquentation et les flux touristiques, et ainsi d'éviter une surfréquentation et un dépassement de l'acceptabilité, vus dans la seconde partie du mémoire. Par conséquent, les impacts de l'activité humaine sur le patrimoine naturel du Parc peuvent être atténués.

La seconde hypothèse maintenant, porte sur les enjeux de sensibilisation à la biodiversité auxquels peuvent répondre le tourisme. En effet, à l'heure actuelle, une prise de conscience environnementale semble se dessiner, et de nombreuses associations, à différentes échelles, font le relai entre les touristes et l'éducation à la biodiversité, grâce à diverses actions : conférences, sorties nature, expositions, mise en place de labels, ... Le Parc des Pyrénées a toujours attaché beaucoup d'importance à l'éducation et la

sensibilisation du public à l'environnement et aux richesses naturelles présentes sur le territoire. C'est pourquoi, avec plusieurs partenaires (tels que la CPIE ou encore Nature Midi-Pyrénées), sont organisées des actions pédagogiques auprès de différents publics. Des cahiers pédagogiques ont notamment été instaurés pour les scolaires, pour les enseignants mais aussi pour les élèves, et ces derniers vont de pair avec des actions mises en place au sein même des écoles, mais aussi directement sur le terrain avec les intervenants du parc ainsi que les différents partenaires.⁶⁰

FIGURE 8 : L'ÉDUCATION AUPRÈS DES ENFANTS



Source : Passeport éducatif du Parc National des Pyrénées, *Mon parcours aux Pyrénées*. <http://www.parc-pyrenees.com/territoire-de-vie/education-a-l'environnement/pour-les-ecoles-du-parc-national-des-pyrenees/reenseignements-complementaires-concernant-le-livret-eleve.html>

⁶⁰ Parc National des Pyrénées, *Education à l'environnement*. [En ligne]. <http://www.parc-pyrenees.com/territoire-de-vie/education-a-l'environnement/pour-les-ecoles-hors-parc-national-des-pyrenees.html> (consulté le 25/03/2016).

Cependant, ces actions auprès des scolaires ne sont pas les seules mises en place. En effet, les différentes « Maisons du Parc National » organisent divers événements tout au long de l'année, tels que des expositions, des conférences, des projections, ... qui, pour la plupart d'entre eux, portent sur la sensibilisation et l'éducation aux richesses naturelles dont disposent le territoire. De plus, des sorties sont organisées et encadrées par des accompagnateurs labellisés « Parc National », qui permettent aux touristes d'apprendre à découvrir la nature et d'aborder la faune de manière respectueuse et sans provoquer de désagrément. Il existe ainsi des randonnées orientées par exemple sur l'observation et la découverte des marmottes, d'autres sont portées sur les isards, ... De ce fait, le Parc s'engage à proposer des prestations de qualité avec des professionnels qualifiés, qui accompagnent cette découverte de la faune par un apprentissage sur les modes de vie de ces animaux, leurs habitats, leurs habitudes, ...⁶¹

La troisième hypothèse, maintenant, tend à montrer que certains territoires agissent afin de pouvoir concilier une présence touristique avec la conservation de la biodiversité présente. Un Parc National se définit tout d'abord comme étant « un territoire sur lequel la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et en général d'un milieu naturel présente un intérêt spécial. Il importe de le préserver contre toute dégradation et de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer l'aspect, la composition et l'évolution ».⁶² Il s'agit alors d'un territoire déjà réglementé et protégé, et comme vu au début de cette partie, l'un des trois axes majeurs de son activité est la connaissance et la préservation de la biodiversité. Au sein même du Parc sont présentes différentes zones distinctes, sujettes à une préservation particulière. Sont notamment présentes deux Réserves Naturelles Nationales (Néouvielle et Ossau), mais aussi des zones Natura 2000, dans lesquelles l'activité humaine est d'autant plus limitée. En effet, ces zones présentant une biodiversité rare et des

⁶¹ Parc National des Pyrénées, *Sorties avec les accompagnateurs labellisés « Parc National »*. [En ligne]. <http://parc-pyrenees.com/decouverte/sinformer/sorties-avec-les-accompagnateurs-labellises-qparc-nationalq.html> (consulté le 25/03/2016).

⁶² INSEE, *Parc National définition*. [En ligne]. <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/parc-national.htm> (consulté le 25/03/2016).

écosystèmes riches, les flux humains sont gérés afin de ne pas générer de dommages sur ces dernières. La Réserve Naturelle du Néouvielle ne permet l'accès au site que grâce à une navette mise à disposition, ce qui assure un contrôle des flux et de la fréquentation du site.⁶³

De plus, le Parc National des Pyrénées fait l'objet de programmes de conservation et de réintroduction d'espèces animales. L'une des espèces concernées est le bouquetin, puisque la réintroduction de 10 nouveaux spécimens est prévue, le 08 avril 2016.⁶⁴

Les espèces font aussi l'objet d'inventaires et de suivis de la part des acteurs du Parc National, et des mesures sont prises lorsque celles-ci ne doivent pas être dérangées, ou lorsque leur situation est préoccupante. Par exemple, l'accès à une partie de la Réserve d'Ossau est strictement interdit en période de reproduction des vautours fauves peuplant la zone. La préservation du patrimoine naturel et la conservation des espèces présentes dans le Parc sont donc vraiment l'une des préoccupations de ce dernier, qui arrive à allier tourisme et respect de la biodiversité.

2.2 Le Zoo de la Palmyre

Le Zoo de la Palmyre est le troisième parc zoologique le plus fréquenté en France, et demeure l'un des sites touristiques majeurs en Charente-Maritime. Tentons maintenant de voir comment ce terrain d'étude se comporte face aux hypothèses énoncées précédemment.

Dans la première hypothèse avait été avancé le fait que dans ce genre de structures, les animaux connaissent un changement de comportement et perdent leur instinct naturel. Le parc zoologique de la Palmyre propose des spectacles (de perroquets et

⁶³ Parc National des Pyrénées, *Reserves naturelles*. [En ligne]. <http://parc-pyrenees.com/territoire-dexception/connaître-et-préserver/reserves-naturelles.html> (consulté le 25/03/2016).

⁶⁴ Parc National des Pyrénées, *Le prochain lâcher de bouquetins ibériques prévu vendredi 8 avril à 18h15 à Gèdre-dessus*. [En ligne]. <http://www.parc-pyrenees.com/les-news/1311-le-prochain-lacher-de-bouquetins-iberiques-prevu-vendredi-8-avril-a-18h15-a-gedre-dessus.html> (consulté le 25/03/2016).

d'otaries), et il a été vu que ce genre de pratiques était fait dans le but de divertir le public, mais bien souvent au détriment des animaux eux-mêmes, qui n'agissaient pas par motivation ou par envie de s'amuser, mais bel et bien sous la contrainte et en échange de « récompenses » (nourriture en général). L'exemple avait été pris pour les orques à SeaWorld, et cette captivité et pression humaine avaient eu des répercussions lourdes de conséquences. Le Zoo de la Palmyre a notamment fait beaucoup parlé de lui en 2014, après qu'une vidéo ait été diffusée, montrant une soigneuse en train de maltraiter un pingouin pour le forcer à se nourrir...⁶⁵

Le fait d'être en permanence en captivité dans des enclos ne peut, il faut le dire, pas réellement contribuer à l'épanouissement de l'animal, qui perd ses facultés naturelles (recherche de nourriture, fuir les prédateurs, ...). Certaines espèces disposent concrètement de peu d'espaces pour vivre, et sont parfois cloitrées derrière de véritables « prisons », dans des cages de taille réduite, comme certaines espèces de petits primates ou encore certaines espèces d'oiseaux. Il semble évident que ces animaux seraient plus épanouis à l'état sauvage, mais il ne faut pas oublier que bien souvent, ces derniers sont menacés à l'état sauvage, et cette captivité se fait dans une optique de conservation. Néanmoins, les évolutions actuelles tendent vers un développement du bien-être des espèces captives, en essayant de reproduire des milieux de vie le plus proche possible de celui dans lequel elles vivent à l'état sauvage. L'espace « grands singes », inauguré en 2009 et s'étalant sur 3 hectares, offre par exemple à ces derniers un espace de vie plus large qu'auparavant.⁶⁶

De plus, cette première hypothèse avait évoqué un « mythe de la conservation » de la part de ces parcs, concernant la conservation « ex-situ ». Aujourd'hui, le zoo de la Palmyre participe à plus de 40 EEP, autrement dit des programmes d'échanges européens. De ce fait, le parc contribue à cette bonne gestion des espèces en captivité, grâce à des

⁶⁵ Les zoos dans le monde, *Maltraitance au zoo de la Palmyre*. [En ligne]. <http://www.leszoosdanslemonde.com/forum/viewtopic.php?f=5&t=9622> (consulté le 26/03/2016).

⁶⁶ Zoo de la Palmyre, *L'espace grands singes*. [En ligne]. <http://www.zoo-palmyre.fr/fr/zoo/lespace-grands-singes> (consulté le 25/03/2016).

échanges de spécimens, mais il semble difficile clairement de parler de programmes de « conservation » au sens noble du terme, c'est-à-dire dans le but de réintroduire des espèces dans la nature qui sont à l'heure actuelle en danger critique, puisque c'est tout simplement extrêmement compliqué, comme nous l'avons expliqué précédemment.

Abordons maintenant la seconde hypothèse, et le rôle pédagogique des zoos, qui est devenu l'un de leurs axes de travail principaux. Le parc de la Palmyre n'a pas échappé à ces évolutions, et mise beaucoup sur cet aspect. Pour cela, il a installé des panneaux dans le parc, devant chaque enclos, dans lesquels sont détaillés une présentation de l'animal en question, puis son degré de menace aujourd'hui, mais aussi comment contribuer à sa sauvegarde. En plus de ça, le site Internet et la page Facebook du parc servent de relais et de moyens de communication importants, permettant d'atteindre une large cible. D'autres supports de sensibilisation sont aussi édités, comme par exemple le livre-guide du parc, mais aussi des DVD ou encore les cahiers pédagogiques pour les enfants. Les enfants sont d'ailleurs l'une des cibles concernant l'éducation, puisque des ateliers sont organisés pour les groupes scolaires, dans lesquels faire connaître les espèces et leurs menaces est la finalité. Pour cela, certains ateliers permettent même aux enfants de découvrir les coulisses du parc, et d'accéder à des zones normalement inaccessibles aux visiteurs.

FIGURE 9 : LES OUTILS DE SENSIBILISATION EDITES PAR LE PARC

Découvrez les thématiques de nos ateliers pédagogiques :



 Télécharger le plan du zoo

Les outils pédagogiques



Livre-guide du zoo (120 pages) : Historique du parc, missions, métiers, plus de 40 fiches espèces...

En vente au zoo au tarif de 5 € ou par correspondance (ajouter 3 € pour les frais d'envoi).



DVD/Blu-ray (52 min) : Découvrez les coulisses du zoo en compagnie de José l'otarie, Malicia l'éléphante, Nilo le tamarin lion, Sandaï l'orang-outang et Nandi le guépard, cinq espèces menacées emblématiques, ambassadrices de leurs cousins sauvages.

En vente au zoo et par correspondance. Tarifs : 20 € (DVD) et 25 € (Blu-ray). Ajouter 3 € pour les frais d'envoi.



18 énigmes pour jouer à l'explorateur : QCM amusant sur les animaux du zoo.

Gratuit, disponible à l'entrée du parc.



Cahier du petit explorateur (24 pages) : Exercices amusants de mathématiques et de français sur les animaux qui vivent au zoo.

En vente au zoo au tarif de 0,20 € pour les groupes scolaires (exemplaire enseignant gratuit) ou par correspondance (ajouter 1 € pour les frais d'envoi).

Source : Zoo de la Palmyre, L'éducation. <http://www.zoo-palmyre.fr/fr/zoo/%C3%A9ducation>

Enfin, la dernière hypothèse concernait le rôle de contributeur à la conservation des espèces menacées que jouent les parcs animaliers aujourd'hui. Plus tôt a été abordée la notion de conservation « ex-situ » que nous n'avons pas choisi de classer comme étant de la conservation en tant que tel, puisqu'il s'agit avant tout d'une bonne gérance des populations en captivité. La troisième hypothèse a permis de mettre en avant une autre forme de programmes de conservation, il s'agit de la conservation « in-situ ». Ces programmes consistent ainsi à participer à la sauvegarde des espèces menacées, directement dans leur milieu naturel. Les parcs animaliers peuvent s'engager dans certains

de ces programmes, et y contribuent alors financièrement (versement régulier de sommes d'argent au projet) ou humainement (déplacement de vétérinaires, biologistes, ... sur place, pour effectuer des recherches ou apporter un soutien aux populations locales). Le zoo de la Palmyre soutient aujourd'hui une quinzaine de programmes de conservation « in-situ ». Parmi ceux-là, il est possible de citer le « Kinabatangan Orangutan Conservation Program », qui est un programme de conservation des orangs-outans de Bornéo, ou encore le programme de la « *Southern African Foundation for the Conservation of Coastal Birds* », qui soutient la protection des manchots du Cap, la seule espèce de manchots présente en Afrique. Dans ces deux programmes, le parc de la Palmyre apporte un soutien financier afin de mener à bien ces projets, mais dans d'autres cas, des actions directes sont menées, avec notamment des interventions auprès des populations locales, ou encore la création de bâches de sensibilisation pour ces mêmes populations (Le parc a créé des bâches pour le Club des Amis des Gorilles de la forêt d'Ebo au Cameroun, en expliquant les comportements à adopter en cas de rencontre avec un gorille).⁶⁷

La conservation des espèces menacées est alors clairement une des missions de ces parcs zoologiques, qui, grâce aux dépenses des visiteurs, peuvent appuyer financièrement ces programmes.

CONCLUSION CHAPITRE 2

Ces deux exemples, totalement opposés mais malgré tout complémentaires dans l'approche du sujet, ont permis d'entrevoir quelques réponses à la problématique énoncée. En effet, ils ont été confrontés aux trois hypothèses émises, et ont permis de rentrer dans des exemples concrets et réels. Malgré tout, les données récoltées et l'interprétation qui en a été faite doivent être dorénavant vérifiées directement sur le terrain.

⁶⁷ Livre-guide du zoo, 2014, 120 pages.

Chapitre 3. La réflexion d'une méthodologie opératoire

Le dernier chapitre de ce mémoire va tenter de mettre en avant une méthodologie probatoire afin de répondre à la problématique du sujet. En effet, il s'agira concrètement de réfléchir à la mise en place d'outils pouvant être appliqués sur nos deux terrains, afin de recueillir des données permettant de vérifier les résultats relevés dans le chapitre précédent. Plusieurs types d'outils ont alors été pensés, essayant d'englober les différents points abordés durant les hypothèses.

1. Analyse des attentes des visiteurs

Le premier élément à mettre en perspective est le fait de savoir comment sont perçues ces pratiques touristiques pour les visiteurs, en adaptant bien sûr les questions posées aux structures dans lesquelles les enquêtes sont réalisées.

Il est par exemple possible d'administrer des questionnaires aux touristes du Zoo de la Palmyre et du Parc National des Pyrénées, directement sur le site internet de la structure. Il s'agira alors d'une démarche quantitative. Les questions seront des questions fermées, qui permettront de rester centré sur les thématiques clés, sans s'égarer avec des questions ouvertes, et le traitement et l'analyse des données en seront facilités.

Concernant le Parc National, il sera alors possible d'analyser quel rôle tient l'observation de la faune sauvage durant le séjour des touristes, mais aussi et surtout, comment ils voient cette observation, si pour eux, le bien-être et le respect de la biodiversité est primordial, ou si à l'inverse, ils cherchent l'assurance de voir certains animaux, quitte à les déranger et à ne pas respecter leurs modes de vie.

Le fait d'administrer des questionnaires aux visiteurs du parc zoologique peut en effet dégager certaines tendances. Ce genre d'enquête avait été réalisé dans deux grands zoos, en Nouvelle-Zélande et en Australie, afin d'apporter un regard sur l'image qu'ont les visiteurs d'un parc zoologique, et sur leurs attentes. Il en était ressorti que ces personnes-là voyaient en premier lieu un site de divertissement, familial, dans lequel les animaux étaient facilement observables. Il s'agit dorénavant d'orienter davantage certaines questions sur la captivité animale, comment les gens la perçoivent de l'extérieur, mais aussi s'ils ont connaissance des missions de conservation que mettent en place les parcs, ou encore des outils pédagogiques mis à disposition.

Les questionnaires élaborés se présenteront alors de cette manière :

Pour vous, la venue dans notre structure se fait :			
Seul(e)	Entre amis	En couple	En famille
☐	☐	☐	☐
 Saviez-vous que les animaux que vous allez apercevoir aujourd'hui sont des espèces protégées par des programmes internationaux ?			
Pas du tout	J'en avais vaguement entendu parler	Oui	
☐	☐	☐	

Source : Kévin Lagarde

Ces questionnaires, à disposition des utilisateurs sur les sites internet des structures, permettraient alors de dégager des résultats en ce qui concerne le profil des visiteurs, et de déterminer les attentes et les perceptions qu'ont les touristes sur le rapport entre activité touristique et faune sauvage. Il sera alors vu globalement si les personnes s'intéressent à la protection de la faune, à la protection des écosystèmes, au bien-être des

animaux observés, ou si à l'inverse, l'activité est vue comme un simple moment de divertissement dans lequel la faune est « mise en spectacle ».

2. La sensibilisation et l'éducation, efficaces ?

Comme cela a été mentionné tout au long de cet écrit, la sensibilisation à la biodiversité par le tourisme est l'un des enjeux principaux à l'heure actuelle. C'est pourquoi il conviendrait de déterminer si ces actions sont efficaces ou non. Pour ce faire, il semble intéressant d'interroger les personnes soumises à cette éducation, afin d'en tirer leurs ressentis.

C'est pourquoi il paraît judicieux d'administrer un court questionnaire, à la fin de la visite et avant le départ des touristes, portant sur le sujet. Le but est avant tout d'avoir les impressions des visiteurs, et de pouvoir juger si ceux-ci ont découvert et appris de nouvelles choses. Il s'agira alors de quelques questions fermées pour débiter, mais ensuite ouvertes, pour que les personnes interrogées puissent donner leurs impressions librement sur ce à quoi elles ont assisté. Les questions porteront sur ce qui a été dit par les différents guides et animateurs. Bien sûr ce type de questionnaire peut être décliné suivant le public visé. Par exemple, il est possible de le faire sur un groupe d'adolescents après une sortie pédagogique au zoo, mais les questions seront différentes s'il s'agit d'un public d'adultes ayant fait une visite guidée ou une sortie en montagne avec un guide labellisé « Parc National ».

Cette initiative permettrait alors de juger si la sensibilisation et la pédagogie mises en place arrivent à capter l'attention et à remplir leur fonction principale, ou si au contraire, il s'agit d'actions n'arrivant pas à convaincre et intéresser les publics visés.

3. Etudes sur la captivité animale et les programmes de conservation

Certains points ne peuvent se cantonner à un point de vue des touristes. En effet, la captivité des animaux dans le parc zoologique ou les différents programmes de conservation, et leur réel impact, mais aussi la régulation de l'accès à certaines zones (Parc National des Pyrénées), doivent être vérifiés à travers des entretiens menés auprès d'experts.

Pour cela, il semble intéressant de pouvoir mener des enquêtes qualitatives, à travers des entretiens-semi directifs. Ce type d'entretien est très souvent utilisé sur le terrain. Un guide d'entretien est alors préparé au préalable, et oriente clairement la personne interrogée sur les points principaux à aborder. Ainsi, grâce au fait de préparer la trame d'entretien à l'avance, tous les points nécessaires à l'analyse sont abordés. Chacune des questions posées doit être pertinente et objective, ne laissant pas paraître une position claire que prendrait l'enquêteur. Un rapport de confiance doit être instauré au préalable, afin que l'entretien ne soit pas faussé, et que les réponses soient le plus précises et transparentes possibles.

C'est pourquoi ce type d'entretien va être privilégié dans les cas abordés dans le sujet. Il s'agit de recueillir l'expertise de personnes spécialisées dans plusieurs domaines. Par exemple, des vétérinaires spécialisés dans la faune sauvage peuvent être contactés afin de s'intéresser à la captivité animale, aux changements de comportements des animaux ne vivant pas dans leurs milieux naturels, et aux tendances, aujourd'hui, à ce niveau-là. Etant donné qu'il est souvent mentionné que le bien-être animalier est de plus en plus recherché dans les parcs zoologiques, il s'agit justement, grâce à ces entretiens, de déterminer comment cela est mis en œuvre, et comment vont évoluer, à ce niveau-là, les parcs animaliers, dans les années qui viennent.

Autre point important à aborder dans ces entretiens : la conservation des espèces. Pour cela, il paraît intéressant d'interroger différentes personnes en charge de ces programmes, au Zoo de la Palmyre, mais aussi certaines personnes relais dans le Parc National des Pyrénées, qui ont en charge le suivi et la préservation de certaines espèces.

Le fait de s'entretenir avec ces personnes permettrait de réellement qualifier cette volonté de conservation, et d'analyser concrètement, quels en sont les résultats (moyens financiers mis à disposition, part de l'activité totale de ces structures, résultats concrets chiffrés, ...).

CONCLUSION CHAPITRE 3

Ce chapitre a permis de dégager plusieurs outils pouvant être mis en place afin d'étudier les axes majeurs de travail permettant de concilier tourisme et biodiversité. De plus, le fait d'interroger des visiteurs permet de connaître leur point de vue quant à ces actions, mais aussi de mesurer l'impact et la réussite de ces dernières. Dorénavant, une mise en place concrète des outils avancés ici permettrait d'infirmier ou de confirmer entièrement les hypothèses émises dans ce mémoire.

CONCLUSION PARTIE 3

Cette troisième grande partie a mis en avant deux terrains d'application. Ces deux terrains, totalement opposés dans leur approche à la faune, ont permis de mettre en application les trois hypothèses avancées dans la seconde partie, afin de répondre à la problématique générale.

Premièrement, ces deux territoires ont été présentés, avant d'être confrontés un après l'autre aux trois hypothèses du sujet. Ces dernières ont été illustrées avec des exemples et des cas concrets issus de ces deux terrains. Chacun d'eux apporte une approche différente du sujet et de la problématique, c'est ce qui est intéressant et justement montre que ce sujet est relativement vaste et difficile à délimiter.

Pour terminer, des outils méthodologiques ont été pensés afin de pouvoir vérifier sur ces deux terrains les résultats qui avaient été relevés un peu plus tôt, et concrètement de savoir si ces territoires pouvaient permettre de répondre à la problématique qui fut le fil conducteur de ce mémoire.

CONCLUSION GENERALE

C'est durant la visite d'un parc animalier que le déclic s'est fait quant au choix du sujet de ce mémoire de recherche, qui s'est très vite avéré être un sujet passionnant.

Le premier constat qui est ressorti est qu'il existe plusieurs formes de tourisme qui ont pour ressource principale la faune sauvage. Les motivations vis-à-vis de celle-ci sont ensuite diverses, d'où les différentes formes. Le touriste peut vouloir observer facilement les animaux, ou à l'inverse partir à leur recherche, sans aucune assurance d'être comblé. Il peut aussi vouloir interagir avec, allant même jusqu'à payer des sommes astronomiques pour mettre à mort les espèces animales emblématiques de notre globe. Néanmoins, tout l'enjeu du sujet était de déterminer si ces diverses déclinaisons touristiques pouvaient s'insérer dans une dynamique de protection de la biodiversité mondiale, ou si, au contraire, il était difficile de concilier durablement tourisme et faune sauvage.

Après de nombreuses recherches, trois grands axes d'étude ont été déterminés, afin de tenter de répondre à la problématique générale. Différents exemples concrets à travers le monde ont été analysés et ont permis d'illustrer les idées avancées.

Des lions d'Afrique du Sud aux éléphants de Thaïlande, en passant par les orques du parc SeaWorld en Floride, de nombreux cas montrent qu'aujourd'hui, la faune emblématique de notre globe n'est plus considérée en tant que tel, mais simplement en tant que produit touristique.

Cependant, le tableau n'est pas totalement noir, et quelques initiatives encourageantes laissent espérer des lendemains plus radieux. Certaines structures jouent aujourd'hui réellement le rôle d'ambassadrice de la biodiversité auprès des touristes, et notamment grâce à des actions de sensibilisation et d'éducation de plus en plus présentes et appréciées du public. Aussi, de nouvelles formes de tourisme, plus proches de la nature, et

proposant un rapport différent à la faune sauvage, émergent, et semblent être des alternatives durables.

Au-delà de ces nouvelles approches face à la faune sauvage et une prise de conscience de plus en plus prononcée, la conservation des espèces animales devient l'un des enjeux des structures touristiques offrant de telles expériences. En effet, étant les ressources mêmes de cette activité, leur disparition entraînerait la chute de ces formes de tourisme. C'est pourquoi différentes initiatives luttent pour leur protection et leur conservation. Entre la création d'aires protégées et règlementées, la mise en place de programmes de conservation spécifiques à certaines espèces, ou encore la chasse des espèces menacées dans le but (paradoxal) de les protéger, les actions sont multiples et variées.

Cette réflexion a par la suite été mise en application sur deux terrains d'études concrets, choisis pour leur diversité et la complémentarité que ces études offraient face à ce vaste sujet. Ces trois hypothèses ont pu être partiellement vérifiées, du moins dans l'approche que nous en avons eue. Cependant, il semble clair que rien ne pourra être parfait et sans aucun impact sur la biodiversité. L'Homme doit simplement apprendre à cohabiter, à savourer ces richesses naturelles qui l'entourent, qui après tout, étaient là bien avant nous.

Une simple phrase signifie parfois bien plus que de longs écrits, c'est pourquoi ce mémoire sera conclu par une citation qui, selon moi, est criante de vérité et d'émotion.

« Je trouve insupportable que l'on tente d'opposer l'amour des hommes et l'amour des animaux. Je crois à l'amour de la vie. »

Jean-François Noblet.

BIBLIOGRAPHIE

Les ouvrages

DEPREST Florence. *L'écologie face au territoire*. Paris : Editions Belin, 1997, 207 pages.

DESMET Marie-Laure, **GALIANA** Emmanuelle et **GUYOMARD** Gilles. *Parcs de loisirs : état du marché et facteurs d'évolution*. Paris : Les Cahiers de l'AFIT, juin 2004, 120 pages.

DUBOIS Jean-Philippe. *Vers l'ultime extinction, la biodiversité en danger*. Paris : Editions de la Martinière, 2004, 191 pages.

FRANCOU Déborah. Le parc animalier des Pyrénées : espace de découverte de la faune. *ESPACES tourisme et loisirs*, janvier-février 2016, n°328, p.117-120.

GODLEWSKI Pierre. De l'observation de la faune à celle de la biodiversité. *ESPACES tourisme et loisirs*, janvier-février 2016, n°328, p.70-79.

HIGGINBOTTOM Karen. *Wildlife Tourism, impacts, management and planning*. Australia : Common Ground Publishing Pty Ltd, 2004, 301 pages.

MOTTURA Pascal et **NUPS** Agnès. *Les parcs animaliers et botaniques en France*. Paris : Les Cahiers de l'AFIT, avril 1996, 94 pages.

RAMADE François. *Le grand massacre, l'avenir des espèces vivantes*. Evreux : Sciences Hachette Littérature, 1999, 302 pages.
RATEL Morgane. Un label international pour un whale watching respectueux. *ESPACES tourisme et loisirs*, janvier-février 2016, n°328, p.130-134.

REISER Dirk. Le parc animalier local, avenir du parc zoologique ? *ESPACES tourisme et loisirs*, janvier-février 2016, n°328, p.120-125.

Sous la direction de **RIEUCAU** Jean. *Le Kenya dans la 3^{ème} révolution touristique : au-delà du safari*. Paris : l'Harmattan, 2014, 233 pages.

TIZON Pauline. Les sorties et voyages ornithologiques de la LPO, un outil d'éducation au public. *ESPACES tourisme et loisirs*, janvier-février 2016, n°328, p.138-141.

Les travaux universitaires

BOUSQUET Julie. *Place et rôle de la biodiversité dans le développement touristique des territoires, le cas du site naturel préservé des Prairies du Fouzon (Loir-et-Cher)*. Foix : Université Toulouse II, Jean Jaurès – Département ISTHIA, 2012, 253 pages.

DA COSTA Elodie. *La communication touristique au service de la valorisation de l'image des parcs zoologiques : l'exemple du parc African Safari à Plaisance du Touch*. Foix : Université Toulouse II, Jean Jaurès – Département ISTHIA, 2011, 159 pages.

FREYBURGER Eva. *Importance de l'environnement des primates en parc zoologique : application à l'étude d'un type d'enclos : l'île*. Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse, 2008, 139 pages.

PIHET Christian. *Venir voir les animaux : faune sauvage et développement des territoires touristiques ?* UMR ESO, Université d'Angers. 8 pages.

Documents Visuels

Black Fish, Gabrielle Cowperthwaite, 2013. Disponible en DVD.

Envoyé Spécial. *Parcs animaliers : la grande mue*, Laurent Dy, 2014. [En ligne] Disponible sur : <<https://www.youtube.com/watch?v=VJ2zdC55mxM>> (Consulté le 12/12/2015)

Spécial Investigations. *Main basse sur la savane*, Olivia Mokiejewski, 2015. [En ligne] Disponible sur : <<https://www.youtube.com/watch?v=YY4yAfoe5wY>> (Consulté le 30/01/2016)

Autres documents

COURCELLE Hélène et **PERROUX** Florence, *livre-guide du zoo*, 2014, 120 pages.

RAYSSAC Sébastien. *Cours de Master 1 Tourisme et Développement, 2015-2016*.

TABLE DES ANNEXES

- Annexe A : Restitution entretien exploratoire réalisé avec Monsieur X (Responsable de service développement au CDTL du Gers)..... 109
- Annexe B : Restitution entretien exploratoire réalisé avec Monsieur Y (Consultant en ingénierie touristique à Horwath HTL et expert de la faune sauvage) 113
- Annexe C : Les programmes de conservation « in-situ » soutenus par les parcs zoologiques français.
Localisation des programmes en Afrique et en Amérique du Sud..... 119

Annexe A : Restitution écrite de l'entretien exploratoire réalisé avec Monsieur X (Responsable de service développement au CDTL du Gers) le 11 février 2016.

K : Bonjour, dans le cadre de mes études, je réalise un mémoire sur le rapport et le lien entre tourisme et animaux sauvages, et je m'intéresse notamment aux formes de tourisme concernant l'observation faunistique. J'aimerais aujourd'hui vous poser quelques questions. Je tiens tout d'abord à vous préciser que cet entretien sera entièrement anonyme, et que votre nom ne sera pas divulgué dans la restitution écrite. De plus, si vous voulez, je pourrai vous envoyer la restitution, afin que vous vérifiiez l'exactitude et la fidélité des propos que j'aurai retranscrit.

Tout d'abord, pouvez-vous vous présenter et expliquer vos missions ?

Mr X : Monsieur X, je suis responsable du pôle développement, ingénierie au Comité Départemental du Tourisme du Gers. Mes missions, c'est un travail d'animation, de service. On peut catégoriser en 3,4 grands axes de travail. Le premier concerne ce qui touche à la stratégie de développement du tourisme gersois, donc l'animation du Schéma de Développement Touristique, l'animation des grandes procédures notamment le contrat SPôTT... La seconde partie va être la qualification de l'offre touristique, donc le suivi de la démarche qualité, qu'elles soient nationales, mais aussi propres à notre stratégie marketing, dont Terra Gers, dont on va parler. La troisième partie est la mise en production, donc à partir d'une offre touristique, comment on peut en faire de la production touristique, qui fera l'objet de promotion, de valorisation touristique. La dernière partie de ce travail-là est l'observation économique. Au sein du pôle développement, on gère également toute la partie observatoire.

K : Terra Gers, qu'est-ce que c'est ?

Mr X : Terra Gers, c'est un marqueur qualité que l'on a mis en place en 2008/2009. Pour expliquer Terra Gers, je fais un petit retour en arrière en 2005/2006 pour expliquer quelle a été notre démarche en termes de positionnement marketing. Même si l'on est un CDT, on est sur un positionnement de marché. Les actions que l'on mène sont liées à des cibles de clientèle. En 2005/2006, on a réalisé au sein du CDT des études assez lourdes pour nous repositionner en termes de stratégie marketing. Et on a défini des grandes thématiques qui nous ont permis de repositionner nos actions. Ce repositionnement s'est fait en même temps que de l'investissement lié au tourisme notamment avec le site Internet. Donc, un repositionnement avec des grandes thématiques comme le tourisme familial avec une marque qui s'appelle « Le Petit d'Artagnan », l'oénotourisme avec une marque qui s'appelle « Bons crus d'Artagnan » et est arrivée ensuite la volonté de travailler sur le tourisme durable car cela correspondait bien à l'identité du Gers et à la clientèle qui venait dans le département. Donc on a créé cette marque « Terra Gers » pour mettre en avant le tourisme durable. On a démarré cette démarche là en réunissant un groupe de personnes autour de cette thématique-là avec par exemple des hébergeurs, des producteurs bio, d'autres qui ne l'étaient pas encore, des socioprofessionnels, des représentants d'organisme... Ce travail a permis de mettre en œuvre la démarche, les objectifs, les points d'engagement... cette marque « Terra Gers » a tout d'abord été déclinée sur l'évènementiel, avec un certain nombre d'éco-festivals, avec une feuille de route proposant des engagements. Cette première action fait actuellement l'objet d'une évaluation réalisée en partenariat avec un BTS du lycée de Baulieu, ce qui est aussi dans notre démarche de travailler avec des acteurs locaux. Après, en 2011/2012, on a été plus loin dans notre démarche en élargissant l'offre Terra Gers à l'ensemble des composantes

du tourisme gersois. Pour chacune de ces composantes, on a déterminé quels critères mettre en avant pour avoir une offre qui soit en phase avec l'attente de la clientèle, car on sait que sur cette clientèle qui est vigilante dans ce domaine. Il faut éviter le Green Washing que l'on peut trouver sur ce type d'offres. Chez nous, un hébergement dans Terra Gers répond à des critères de marques nationales voire plus, comme « écolabel européen », ou des avenants de qualification environnement propres à certains labels (Clévacances, Gites de France, ...). Autre exemple, un producteur agro-alimentaire va être retenu s'il repose sur une certification AB. A partir de 2012/2013, on a mis en avant cette offre qualifiée avec un site dédié, et ce que l'on appelle un club de producteurs. Le concept que l'on a sur ces thématiques, pour chacune d'entre elle, une marque déposée par le CDT, un site dédié, et puis des actions de valorisation, de mise en réseau et de promotion.

K : A l'heure actuelle, disposez-vous de beaucoup de partenaires vous encourageant dans cette démarche ?

Mr X : On doit avoir une centaine de prestataires qui sont en démarche qualité chez Terra Gers auxquels il faut rajouter toute l'offre loisirs nature : chemins de randonnée, les éléments de faune et flore, qui représentent beaucoup plus d'éléments.

K : Les espaces naturels mis en avant, comment sont-ils sélectionnés ?

Mr X : Ce sont des espaces que l'on a déjà référencés dans nos bases de données. Par exemple, l'étang du Moura, qui est reconnu, va rentrer de fait dans Terra Gers ; un parcours de randonnée le long de l'Adour va rentrer dans Terra Gers. On est dans une rentrée systématique.

K : Pensez-vous qu'il s'agisse d'un créneau d'avenir pour le département ?

Mr X : Pour nous c'est un choix politique et stratégique de miser là-dessus, et sur ce marqueur qualité, environnemental, et une offre sur une forme de tourisme et de découverte de « slow tourism », on est sur cette dynamique-là. On est en train de travailler là-dessus. On est en train notamment de développer des vélos routes qui vont traverser le département, en relation avec d'autres itinéraires, notamment européens, qui vont jusqu'à Saint-Jacques. Nous sommes aujourd'hui sur des phases d'études. Pour nous c'est une stratégie importante et on souhaite que le marqueur Terra Gers rayonne sur toute l'offre départementale, le but est d'aller dans ce sens-là. La clientèle est de plus en plus sensible à ces valeurs-là. On voit monter en puissance, en termes d'attente, de satisfaction, de perception, ces éléments-là.

K : Estimez-vous qu'un type de touristes vient dans le département pour ce qui est relatif à l'observation faunistique ? Ou pensez-vous qu'il s'agit d'une forme de tourisme secondaire ?

Mr X : Alors, je ne dirais pas que c'est secondaire, il existe une clientèle, il y a une demande. Dans le cadre de Terra Gers, on travaille notamment en collaboration avec la Fédération départementale de pêche. On a des partenariats depuis plusieurs années, pas au quotidien, mais presque. La fédération a vraiment axé une partie de ses actions sur la valorisation touristique. Cela va rentrer dans notre dynamique Terra Gers. On a aussi un autre partenariat avec la Fédération départementale de chasse, qui est en train de développer un nouveau concept de chasse, qui a pour objectif de valoriser une chasse qui soit intégrée dans la vie culturelle et associative. Très concrètement, une association locale va loger, dans des gîtes, des chambres d'hôtes, d'autres chasseurs. Nous, on est partenaire pour la partie valorisation touristique. Il y a 3 départements « pilotes », le Tarn, les Hautes-Pyrénées, et le Gers, et en 2017, l'objectif est que sur Terra Gers on ait des produits répondant à cette offre. On est également sur une logique de gestion de la faune.

K : Le département dispose-t-il d'espaces protégés dans lesquels les touristes peuvent se rendre pour observer la faune ? Si oui, par quels organismes ces espaces sont-ils gérés ?

Mr X : On trouve en effet des espaces Natura 2000 dans le département. En ce qui nous concerne, on a des partenariats, avec notamment « La Maison de l'Eau » à Ju-Belloc. On est actuellement sur une logique de faire découvrir aux acteurs et aux prestataires leur propre territoire. Donc on a lancé des programmes de formation pour faire découvrir des entités du département. L'année dernière on a fait par exemple une journée dans laquelle les acteurs ont pu découvrir une zone Natura 2000, avec des partenaires comme le CPIE, l'ADASEA, le CAUE notamment. Sur 2016, on va avoir le même principe sur le Val d'Adour.

On a des espaces Natura 2000 et des ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique). Par contre, le département ne dispose pas de Parcs Naturels.

K : Peut-on considérer que le territoire est riche en termes de faune ? Trouve-t-on ici des espèces animales menacées et protégées, observables par les touristes ?

Mr X : Des espèces protégées sont effectivement présentes sur le territoire. En travaillant notamment avec le CPIE, j'ai remarqué qu'ils mènent une série d'actions, de sensibilisation et d'animation pour la découverte de la faune et de la flore. Je sais aussi par exemple qu'il y a pas mal d'action au niveau ornithologique, par contre je ne saurais pas dire comment on se situe par rapport à d'autres territoires.

K : Existe-t-il des sorties et des visites organisées et encadrées ayant pour but de découvrir la faune locale ? Si oui, par qui sont-elles mises en place ?

Mr X : En effet il en existe. Il y a différents partenaires de ces visites-là, nous les valorisons. Il y a eu par exemple des échanges très récents, fin 2015, avec le club d'ornithologique, avec qui on voit comment on peut valoriser cette découverte. La difficulté que l'on a est que certaines activités sont très spécialisées et destinées à un public averti, alors que nous, nous touchons un public plus large, on est plutôt sur de la valorisation, de la sensibilisation. Le club ornithologique doit nous faire remonter quelles sont les animations les plus accessibles et grand public. Le CPIE, on est en partenariat avec eux, on est nous, sur de la valorisation. On va se placer en aval des actions qu'ils programment, pour les valoriser.

K : Existe-t-il, au niveau régional par exemple, des structures touristiques spécialisées dans l'écotourisme et l'observation de la faune, un peu comme ce que vous avez mis en place, mais à l'échelle régionale ?

Mr X : On a un partenariat avec le CRT, mais qui aujourd'hui ne propose pas vraiment une offre écotouristique déclinée comme nous le faisons avec une réelle lisibilité par le client.

K : D'après-vous, la protection des espèces animales menacées peut-elle passer par le tourisme ? Le tourisme peut-il avoir des effets positifs, en permettant notamment la sensibilisation des publics ? On trouve notamment cela dans les parcs animaliers où la pédagogie auprès du visiteur est de plus en plus mise en avant, mais pensez-vous que dans des territoires comme ici, où la faune est observable à l'état naturel, le tourisme puisse aussi permettre cette sensibilisation ? Ou au contraire, estimez-vous qu'il ne s'agit pas de l'un des enjeux du tourisme actuellement ?

Mr X : A mon avis il s'agit de l'un des enjeux du tourisme. Cela fait partie d'une demande et d'une attente même si elles ne sont pas formulées. La clientèle qu'on accueille ici est une clientèle qui n'a pas les mêmes attentes que celle qui va aller sur le territoire littoral ou urbain. Spécifiquement, sur le département du Gers avec une offre rurale, on a une demande qui est très sensible à ces

aspects. Même si l'on n'est pas une destination première au niveau de l'environnement, comparé par exemple au Parc National des Pyrénées notamment. Mais, il y a quand même cette attente. Pour nous, les actions qui sont menées se font dans ce sens. Après, il y a des vigilances. Sur une zone comme Natura 2000, on est sûr de la valorisation, et on est sûr des espaces que l'on va découvrir. Aujourd'hui on peut avoir ce discours, que l'on ne pouvait pas avoir il y a une dizaine d'années. Les zones Natura 2000 n'étaient pas ouvertes au public, c'était une volonté de l'Etat. Il y a eu un cheminement et effectivement aujourd'hui, on y rentre avec un accompagnement. C'est une éducation. Et on a maintenant aussi un savoir-faire, des techniciens qui sont là pour sensibiliser, pour accompagner les visiteurs.

K : Justement, c'est grâce à ces évolutions que ces sites sont maintenant accessibles ?

Mr X : Oui bien sûr. Mais si un site devait limiter ou interdire son accès pour des raisons environnementales, nous adapterions nos actions de valorisation. Aujourd'hui, la communication est la plus respectueuse de la nature. Par exemple, la journée de sensibilisation pour les professionnels dont je vous parlais sur une zone Natura 2000, on l'a faite avec un nombre limité de participants, car on ne pouvait pas se rendre à 40 personnes sur ces zones. On va s'adapter.

K : Pensez-vous que d'autres formes de sensibilisations pourraient être envisageables que celles déjà évoquées ?

Mr X : Oui, les démarches que l'on a entreprises auprès de Terra Gers sont des partenariats encore en construction, en développement. Je pense qu'il existe de réelles possibilités de sensibilisation aujourd'hui, notamment via le numérique. Prenons l'exemple du Lac de Perchède, on a mis en ligne des films qui n'ont pas proprement d'intérêt touristique, mais qui au contraire s'orientent clairement vers de la sensibilisation. On développe notre site Internet, on aura plus de capacités multimédias pour compléter ces actions.

K : Avez-vous autre chose à ajouter ? Que j'aurais peut-être oublié de vous demander mais dont vous souhaiteriez parler ?

Mr X : Simplement, replacer ça dans un contexte économique. Terra Gers nous permet de nous adapter à une demande et d'offrir aux touristes une offre dont ils ont besoin. On a des signes encourageants, nous qui à la base, étions un peu dans la marginalité, avec un affichage aussi marqué en termes d'éco-tourisme. En France, on trouve des régions qui ont mis l'accent comme la Bretagne, Poitou-Charentes, mais des départements, comme l'a fait le Gers, il y en a très peu en France. Cependant, on est conforté dans notre choix. Cette démarche correspond à une éthique, mais aussi et surtout à un marché. C'est replacer la démarche dans son marché. Ce qui est intéressant en plus, c'est que l'on est dans une démarche citoyenne. Pouvoir lier les deux, c'est du gagnant-gagnant.

K : Je vous remercie beaucoup du temps et de l'intérêt que vous m'avez accordé.

Annexe B : Restitution écrite de l'entretien exploratoire réalisé sur Skype avec Monsieur Y (consultant en ingénierie touristique chez Horwath HTL et expert de la faune sauvage) le mardi 16 février 2016.

K : Bonjour, dans le cadre de mes études, je réalise un mémoire sur le rapport et le lien entre tourisme et animaux sauvages, et je m'intéresse notamment aux formes de tourisme concernant l'observation faunistique. J'aimerais aujourd'hui vous poser quelques questions. Je tiens tout d'abord à vous préciser que cet entretien sera entièrement anonyme, et que votre nom ne sera pas divulgué dans la restitution écrite. De plus, si vous voulez, je pourrai vous envoyer la restitution, afin que vous vérifiiez l'exactitude et la fidélité des propos que j'aurai retranscrit.

Tout d'abord, pouvez-vous vous présenter et expliquer vos missions ?

Mr Y : Je suis consultant en ingénierie touristique au sein de Horwath HTL. Je fais du management projet, de l'aide publique ou privée. Quand il s'agit du domaine public, il s'agit de collectivités territoriales ou des syndicats mixtes, ou autres types de structures publiques qui sont gestionnaires d'un espace, qui nous demandent d'intervenir sur la mise en valeur par le tourisme et les loisirs de ces sites. On peut intervenir aussi bien pour une ville, qu'un département, une région, ou même un Etat ; ou à l'inverse ce sont des structures qui vont être propriétaires d'un site donné, donc de quelques dizaines ou quelques centaines d'hectares. On travaille aussi pour des réserves naturelles régionales ou nationales. Quand on travaille pour les privés, la plupart du temps il s'agit de parcs zoologiques, ou des hôteliers qui cherchent à proposer des activités autour de leurs hôtels. En tant que consultant, on intervient sous forme de prestation de services. Ces missions durent entre quelques jours et quelques mois de travail, certaines peuvent s'étendre sur une année complète. On intervient presque à tous les niveaux des projets, ça peut être au tout démarrage d'une idée (on recherche le potentiel, les contraintes, les utilisations qu'il peut y avoir) et puis on fait des propositions de projets, d'équipements, d'aménagements.

K : Quel a été votre parcours scolaire et professionnel ?

Mr Y : J'ai un Bac S, j'ai ensuite fait 4 ans de droit à l'université, et j'ai un troisième cycle universitaire qui s'appelle Management de Projets Touristiques. J'étais du coup clairement orienté vers le développement de projets.

K : Qu'est-ce qui vous a donné envie de vous spécialiser dans la faune sauvage ?

Mr Y : J'ai cherché un métier qui me permettait de mettre en adéquation mon centre d'intérêt personnel (faune sauvage) et mon travail.

K : Estimez-vous aujourd'hui que tourisme et observation de faune en milieu naturel sont réellement compatibles ? Ne pensez-vous pas que la faune sauvage doive être laissée tranquille, et que l'observation ne doit se faire que dans des sites dédiés (parcs spécialisés par exemple) ?

Mr Y : Selon moi, il n'y a pas d'incompatibilité fondamentale, c'est plutôt le tourisme de masse qui doit être réfléchi. Il y a juste des sensibilités qui sont à regarder sur chacune des thématiques, pour ensuite vérifier si l'impact que l'on a sur le lieu et les animaux est compatible avec un produit

touristique respectueux. En revanche, il y a un certain nombre de sujets sur lesquels l'expérience montre qu'il n'y a pas d'autorégulation et sur lesquels on doit mettre en place des systèmes de gouvernance pour encadrer les pratiques. La question de fond est de savoir comment on peut organiser une gouvernance qui soit en capacité à la fois d'être compétente pour apprécier de la faisabilité des projets et qui ait suffisamment de pouvoir pour pouvoir imposer les règles à appliquer.

K : Quels sont les destinations de références mondiales en termes de tourisme d'observation faunistique ? Sur quels critères reposent-elles ?

Mr Y : Le premier continent qui s'est développé en termes d'éco-tourisme est l'Afrique. Le Costa Rica a beaucoup mieux communiqué avec un positionnement plus clair, plus simple. En parallèle de quoi les safaris traditionnels sont englués dans un certain nombre de problématiques, comme le tourisme de masse qui s'est développé, ensuite la question de l'insécurité qui est contre-productive, et puis une sorte de démocratisation qui fait que ce qui était de l'ordre du fantasme du safari il y a 20 ou 30 ans est aujourd'hui accessible avec des petits budgets, pas dans un tourisme très qualitatif, mais facilement accessible. Il y a deux façons de répondre à cette question. Tout d'abord, il y a le côté marketing, ceux qui ont le mieux communiqué sur cette forme de tourisme, puis il y a le côté qualitatif, ceux qui appliquent le mieux et le plus respectueusement le tourisme d'observation de faune sauvage. Presque tous les pays auraient de quoi faire de l'observation intéressante. En revanche, il y a peu de pays qui se spécialisent sur ce sujet-là, aussi parce qu'en termes de communication, quand vous prenez un pays comme le Costa Rica, ils n'avaient que ça. Ils se sont installés dans une niche d'éco-tourisme dans laquelle ils étaient presque les seuls à communiquer. Ce n'est pas que le Costa Rica est forcément plus intéressant que d'autres destinations, c'est que vous avez une situation de sécurité qui a fait que le tourisme pouvait se développer, c'est un peuple qui est assez « docile », ce qui a donné de bonnes conditions d'accueil, avec un peuple qui a pu facilement s'adapter à cette fonction touristique, c'est dans leur culture. Pour la France métropolitaine par exemple, on a largement de quoi communiquer là-dessus, mais on a tellement d'autres richesses. Il est plus facile de vendre les plages, les châteaux, que la richesse faunistique. Il y a une démocratisation liée à la prise de conscience environnementale. Quand j'ai commencé à travailler sur ce sujet-là il y a une quinzaine d'années, il était inenvisageable de séduire le grand public avec de la faune sauvage européenne, aujourd'hui c'est un sujet à la mode, parce que le marché est prêt, et reste encore assez confidentiel pour l'instant mais de plus en plus de gens commencent à s'intéresser à la faune sauvage locale, d'autant plus quand elle est identitaire. Je pense notamment aux montagnes. Il y a une quinzaine d'années, il aurait été clairement inenvisageable de créer un parc avec la faune locale, aujourd'hui, on a plusieurs projets portés par des gens qui ne sont pas des « poètes » mais des gens qui cherchent à faire du business.

K : On entend bien que la sur fréquentation et la non régulation sont des aspects négatifs, quels sont alors les sites touristiques principaux qui rentrent justement dans ces critères négatifs ?

Mr Y : Presque partout j'aurais envie de dire. Les exemples sont malheureusement trop nombreux. C'est une vision un petit peu négative du sujet mais il n'y a pas beaucoup d'endroits dans lesquels on a des mises en formes du tourisme d'observation qui soient organisées avec une prise en compte du milieu naturel. Ensuite, il y a quand même un certain nombre d'espèces qui ont un niveau de tolérance élevée. Si on prend l'exemple du safari africain, entre les espaces où les animaux ne voient jamais l'homme, où l'on peut faire de très belles observations, ou dans le cas inverse, où à force de voir des voitures et des hommes, les animaux s'en fichent. Vous prenez votre

photo avec le léopard autour mais pas les cinquante voitures à côté qui font comme vous. Le spectacle est surtout pathétique pour les humains en fait. Ensuite ça dépend des espèces. Moins vous régulez, plus vous laissez la place à un tourisme de masse. La notion de masse commence là où cela devient contre-productif par rapport à l'observation des espèces en question. Et c'est là qu'il est intéressant d'avoir des dispositifs dans lesquels on peut imaginer que sur une thématique donnée il y a 90 % des gens qui se contenteraient de peu. Ils vont faire un tour de voiture, ils ont vu un lion, ils disent « super j'ai fait un safari » et ces gens-là n'ont pas forcément besoin d'aller dans les lieux les plus sensibles qu'on pourrait réserver du coup aux 10% des visiteurs ayant des attentes plus importantes mais en contrepartie demander une éthique plus importante. Si l'on revient au Costa Rica par exemple, vous avez des phénomènes de masse liés à la ponte des tortues marines. Vous avez des dizaines de milliers de tortues qui viennent. A ce moment-là, les animaux sont tellement conditionnés à venir se reproduire que la présence des visiteurs ne les dérange plus, elles sont programmées pour ça. Alors que vous avez d'autres espèces qui viennent sur les mêmes plages à d'autres moments de l'année, si vous vous approchez avec une lampe de poche, elles vont faire demi-tour. C'est donc une vraie compréhension du phénomène naturel, et la mise en place de système respectueux. Il y a des choses qui sont compatibles. Si vous voulez monter un produit touristique de masse, vous pouvez le faire au moment où la nature le permet, et le reste de l'année vous pouvez avoir peu de gens, bien encadrés, pour pas qu'il y ait de débordements. La grande difficulté, si vous voulez faire ça, c'est que si vous voulez faire du volume, votre année touristique se joue sur ces quelques semaines-là, alors que les tortues viennent pondre pratiquement toute l'année. Du coup faire du tourisme quand vous avez que quelques semaines d'activités par an, ce n'est pas viable. Ensuite, vous avez des conflits d'usage, c'est-à-dire que la plage en question peut être utilisée pour d'autres activités tout au long de l'année.

K : Certains pays, comme la Thaïlande, ont une offre touristique basée autour d'animaux, comme les éléphants en l'occurrence. On a lu beaucoup de choses sur les conditions de vie de ces animaux. Pensez-vous que ces formes de tourisme mettant en avant des animaux sauvages dressés devraient être interdites ? Comment en faire prendre conscience les touristes qui pratiquent ces activités et ont l'impression que l'animal est heureux de faire ça ?

Mr Y : Quand on parle de régulation, c'est dans les deux sens. Les conditions de vie de ces animaux-là sont critiquables, mais c'est aussi lié à une demande touristique. Historiquement, les éléphants étaient utilisés pour travailler. Je pense qu'ils étaient moins maltraités que ce que le tourisme a amené aujourd'hui. En revanche, c'est très difficile de sensibiliser les gens à grande échelle. Quand vous voyez le produit, c'est sympa et vous avez envie de le faire. Du coup, apprendre à un public occidental mais aussi asiatique que les conditions de vie ne sont pas bonnes, le travail se fera sur plusieurs générations. Il faut qu'il y ait une très forte motivation, et aujourd'hui, je vois difficilement comment cela pourrait être mis en place, et puis aussi il faut comprendre que ce sont des ressources pour les autochtones, et que s'ils ne font pas ça, que vont-ils faire ? Parce qu'il faut se dire, sans scrupule, qu'ils préfèrent maltraiter les éléphants qu'inventer un autre produit. Il faut soit apporter une éthique qui apporte le même niveau de ressources pour ces opérateurs, soit substituer pour les opérateurs en question, d'autres produits qui leur permettraient d'avoir des ressources financières. De plus, il y a un effet pervers là-dedans, qui est qu'il n'y a presque plus de place pour ces éléphants dans la nature, ce qui fait que si on arrête cette activité, c'est l'espèce elle-même qui risque de disparaître, car si elle n'est pas en captivité et qu'elle n'a pas de place dans le milieu naturel, il faut se demander ce que deviendra cette espèce, sans que cela justifie cette captivité.

K : Est-ce que le tourisme animalier est un créneau d'avenir dans le tourisme ?

Mr Y : Oui bien sûr.

K : Le tourisme animalier a-t-il un rôle à jouer dans la conservation des espèces ? Que ce soit directement ou indirectement ?

Mr Y : De façon tout à fait claire et sans ambiguïté, quand on parle de développement durable, c'est que globalement, quelle que soit l'activité économique, elle doit être garante de sa propre pérennité. Quand on fait de l'élevage d'animaux pour les manger par exemple, on s'organise pour les reproduire pour en avoir suffisamment. La notion de durabilité applique le fait de préserver les conditions de la ressource, ça n'a rien d'original, mais le tourisme durable, par nature, doit participer à maintenir, voire améliorer les conditions de sa propre activité. Ce tourisme n'échappe pas à la règle, ce n'est pas une question d'être vertueux, mais complètement logique. On peut voir à court terme et se dire que l'on n'est pas là pour longtemps et que tant qu'on gagne de l'argent ça va. Il y a toujours des opérateurs touristiques sur ce créneau-là, d'où l'intérêt d'avoir une régulation. Mais ensuite, les opérateurs qui s'installent de façon durable sur un sujet doivent mécaniquement participer au bon fonctionnement, et s'appliquer à la conservation des espèces et des milieux qu'ils utilisent, souvent par les actions « parapluie ». Si vous voulez travailler sur une espèce, il faut que vous puissiez protéger son milieu de vie, et parallèlement, vous protégez les autres espèces qui sont sur ce même territoire, sous le « parapluie ».

K : Lorsque l'on voit que de plus en plus de grands espaces sont privés, et que les safaris se font de plus en plus sur des domaines privés, comme en Afrique du Sud par exemple, pensez-vous qu'à terme, on assiste à une privatisation de la nature, et que dans quelques années, aller admirer les animaux sauvages dans leur habitat naturel soit du passé ?

Mr Y : La question de savoir à qui appartient le foncier est de mon point de vue peu importante. Une réserve privée qui offre des conditions de vie naturelles aux animaux, c'est de la nature quand même. Un parc national qui appartient à l'Etat, c'est dans le domaine privé d'une personne publique. Ensuite, si vous descendez à l'échelle ou à la fin ce n'est plus un site naturel c'est simplement un grand parc, ce sera un parc. Ce qu'il ne faut pas, c'est mentir au client sur ce qu'il voit. On vit déjà dans un monde dans lequel les espaces naturels, du moins la trame touristique, est beaucoup plus réduite. Ensuite ça dépend aussi de voir si vous avez besoin de clôturer les espaces ou pas. Il y a besoin de clôturer quand il y a une confrontation directe entre les activités de l'homme et la présence animale, je pense à l'agriculture notamment. Si vous allez en Amérique du Sud par exemple, à ma connaissance il n'y a pas de réserves naturelles qui soient clôturées. Alors qu'en Afrique, ils maintiennent les troupeaux dans des périmètres. Il y a un système par exemple au Costa Rica, avec la zone de tortuguero. L'Etat n'a pas assez de ressources pour pouvoir entretenir correctement les espaces. C'est un système de canaux en fait. La configuration naturelle, écologique, de ce site-là, est que le terrain est très plat, avec une bande côtière, un réseau de marécages, et du coup comme c'est très plat, les fleuves font que vous avez une zone d'eau douce et la mer, et entre les deux les lagunes. Et en fonction du niveau de la mer, la lagune se déplace. Cet espace vous ne pouvez y circuler qu'en bateau, il n'y a pas de route, tous les canaux qui sont là sont des systèmes naturels qui peuvent être facilement encombrés quand il y a des tempêtes par exemple. Comme l'Etat n'a pas les moyens de financer l'entretien de cet espace-là, il a mis en place un système de concession dans lequel, côté plage vous pouvez faire de l'installation touristique, mais avec un niveau d'intensité défini, globalement vous prenez 1 pour 10 par exemple, c'est-à-dire que sur une concession de 10 hectares, vous ne pouvez aménager qu'1

hectare, mais en contrepartie vous devez entretenir 100 hectares de nature. La nature n'a pas besoin d'être entretenue, mais le canal a besoin d'être entretenu, si vous voulez pouvoir circuler dedans. Du coup vous avez ici un système de privatisation de l'espace public qui permet d'avoir des opérateurs touristiques qui viennent créer de l'activité, avec un système de régulation pour essayer de trouver un équilibre en respectant les conditions. Vous avez donc un exemple de privatisation de l'espace qui peut apparaître comme étant vertueux, finalement c'est le touriste qui paye l'ensemble des services y compris les actions d'entretien de l'espace qui doivent être cofinancées par l'ensemble des opérateurs.

K : J'ai regardé hier Spécial Investigations : main basse sur la savane, dans lequel l'exemple de l'Afrique du Sud était pris, où l'on voyait des rhinocéros présents dans des parcs nationaux vendus à des propriétaires qui organisaient des chasses, mais qui, grâce aux recettes des chasses, engageaient une milice pour lutter contre les braconniers, et donc protéger ces rhinocéros. Pensez-vous que ce soit le prix à payer pour la protection de ces espèces ? Pensez-vous que les safaris de chasse contribuent réellement, paradoxalement, à la protection des espèces menacées ?

Mr Y : Il semble que ce soit le cas. Ensuite, je ne pense pas que ce soit vertueux. Aujourd'hui, c'est le cas, il y a des gens qui aiment chasser et qui sont prêts à payer très cher pour cela. Utiliser cet argent-là pour faire fonctionner l'ensemble du système me semble être aujourd'hui une ressource possible, c'est évidemment contre intuitif quand on parle de protection de la nature, et donc je préférerais qu'il y ait une autre solution, mais tant que les gens préféreront payer 300 € pour aller passer une semaine en sous-payant les hôtels, en sous-payant le personnel etc... Et bien globalement il n'y a pas de ressources financières permettant des conditions idéales. Alors que les chasseurs, eux, ils sont prêts à payer 30 000€ pour aller tirer sur un lion, et donc cela donne plus de moyens financiers. Tant que les gens préféreront le low-cost, du tourisme de masse à bas prix, on n'aura pas les moyens par le tourisme de réguler cela. Quelque part, si je vais plus loin, ceux qui sont les complices de la chasse sportive de luxe, ce sont les touristes qui ne veulent pas payer plus cher, s'ils acceptaient de payer plus cher, on pourrait dire qu'il n'y a pas besoin de cette chasse-là. Ensuite, un autre élément à prendre en compte, est que maintenant, les espaces naturels pour les très grandes espèces sont réduits, parce que l'homme est trop présent, du coup il y a besoin d'une régulation du nombre d'individus sur les territoires en question. On en viendrait donc à dire qu'il faut un prélèvement, soit parce qu'on trouve un fonctionnement dans lequel on restitue aux animaux leur espace naturel, mais du coup, dans le fonctionnement actuel, on a besoin d'avoir un prélèvement pour maintenir les populations compatibles avec les espaces en question. Aujourd'hui, ce n'est pas vertueux car il y a de moins en moins d'espaces, mais de plus en plus d'animaux, ce qui donne l'occasion de justifier le fait qu'il puisse y avoir cette chasse, à vocation conservatrice. A l'inverse, si on avait plus d'espaces, plus d'animaux, et plus d'espaces pour les animaux, on aurait moins besoin d'intervenir, et la légitimité de la chasse serait moins importante ? C'est surtout qu'il s'agit de systèmes complexes dans lesquels, entre une obligation de régulation, et l'appât du gain pour les opérateurs de ce secteur-là, il y a un écosystème qui s'est organisé là-dessus.

K : Quel point de vue avez-vous sur les parcs animaliers ? Sont-ils pour vous, des garants de la conservation animale ? Ou joue-t-il sur cette image pour se donner une éthique ?

Mr Y : Ni l'un ni l'autre. En aucun cas ce ne sont des garants, pas un seul zoologue ne vous le dirait. Sur certaines espèces, dans certaines conditions, il y a des projets scientifiques qui existent, qui ont été bénéfiques à la conservation, mais sur quelques dizaines d'exemple, sur des milliers d'espèces animales au total. Il s'agit d'une réalité, mais c'est une goutte d'eau dans l'océan. D'un autre côté,

la profession zoologique ne prétend pas du tout être en situation de sauver la planète. En revanche, il y a un autre discours qui est celui du marketing, pour justifier la présence d'animaux en captivité, il y a un sentiment de devoir se justifier. Il y a un engrenage qui se met en place, plus les parcs doivent se justifier, plus il y a une attente forte des visiteurs, et plus ça rehausse le niveau de communication des parcs en question. Les établissements zoologiques interviennent dans la conservation à deux niveaux, ce que l'on appelle la conservation « in-situ », donc dans la nature, et la conservation « ex-situ », en dehors de la nature. La gestion des populations captive n'est que très rarement de la conservation « in-situ ». Le fait d'avoir des girafes et des éléphants en captivité, ce n'est pas de la conservation. Le fait de gérer correctement les espèces en captivité, avec des programmes d'échanges internationaux, ce n'est pas de la conservation. C'est juste de la bonne gestion. Quand les parcs zoologiques utilisent l'argument d'avoir des programmes internationaux, de coordination de la gestion de leur cheptel, en disant « regardez, on participe à un projet de conservation », c'est faux. C'est simplement de la bonne gestion entre établissements pour ne plus être obligé de faire des prélèvements dans la nature. Pour autant, sur certaines espèces, il y a de vrais projets de conservation, qui sont pertinents, qui sont fait par des gens très investis, mais c'est une goutte d'eau dans l'océan. Et les établissements zoologiques n'auront jamais les moyens de faire face aux besoins. Par définition, même si vous reproduisez des animaux en captivité, pour avoir des animaux sauvages, il faut qu'ils soient dans la nature. Si vous n'avez pas les conditions de conservation réunies dans la nature, parce qu'il y a trop peu d'espace, parce que la cohabitation n'est pas possible, ça sert à rien. C'est le problème d'un certain nombre d'espèces comme le orang-outan, où vous avez plus d'animaux en captivité que dans la nature, et où du coup la question de savoir si c'est un programme de conservation ou si c'est une sorte de bateau qui prend l'eau où à la fin, ce sera une espèce qui sera plus domestique que sauvage ; ce sont des problématiques qui sont presque plus sociétales que liées aux parcs zoologiques. C'est un faux procès de demander aux parcs zoologiques de se justifier d'avoir bien travaillé et qu'il y ait plus d'animaux en captivité qu'en liberté, c'est un problème de société.

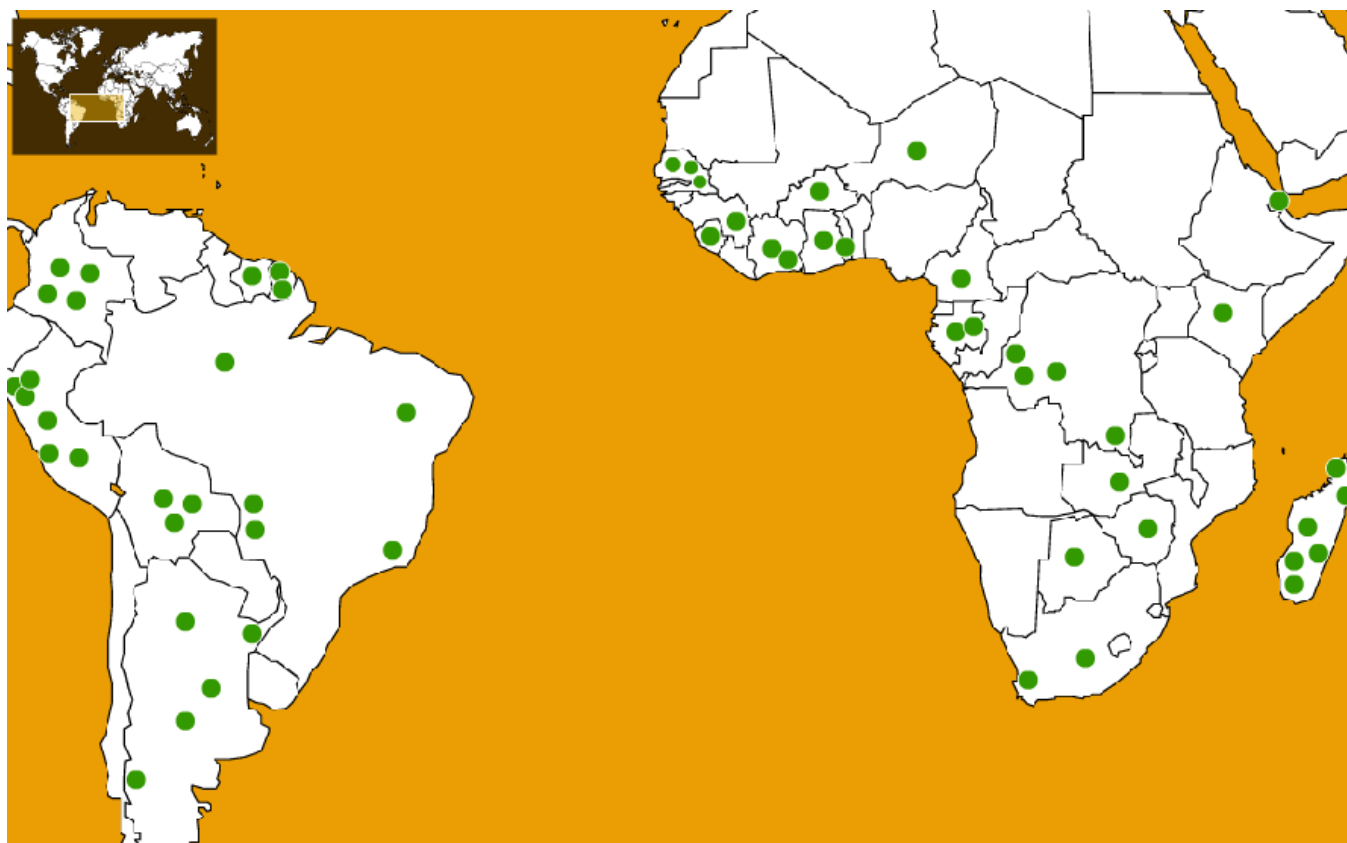
K : Avez-vous autre chose à ajouter ? Que j'aurais peut-être oublié de vous demander mais dont vous souhaiteriez parler ?

Mr Y : Non, rien de plus à ajouter.

K : Je vous remercie beaucoup du temps et de l'intérêt que vous m'avez accordé.

Annexe C : Les programmes de conservation « in-situ » soutenus par les parcs zoologiques français.

Localisation des programmes en Afrique et en Amérique du Sud.



Source : http://www.afdpz.org/animation/programmes/programmes_conservation.html

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : l'évolution de la biodiversité entre 1970 et 2000	19
Figure 2 : la classification des parcs de loisirs.....	24
Figure 3 : La liste des trophées de chasse majeurs dans le monde.....	36
Figure 4 : le classement des espaces naturels protégés de l'uicn.....	69
Figure 5 : le parc national des pyrénées	82
Figure 6 : Le logo du zoo de la palmyre.....	86
Figure 7: la réglementation du parc national des pyrénées	90
Figure 8 : l'éducation auprès des enfants.....	91
Figure 9 : les outils de sensibilisation édités par le parc.....	96

TABLE DES MATIERES

<i>Remerciements</i>	6
<i>Sommaire</i>	7
<i>Introduction générale</i>	9
Partie 1. Une biodiversité en danger pour une demande touristique en pleine croissance. 12	
<i>Introduction partie 1</i>	13
Chapitre 1. La nature, essence même de la vie, et pourtant en train de s'éteindre.	15
1. La faune et la flore, deux composantes complémentaires et indispensables ...	15
2. Qu'est-ce que la biodiversité ?	15
3. Comment définir une espèce ?	16
3.1 <i>Le concept biologique de l'espèce (CBE)</i>	16
3.2 <i>Le concept phylogénétique de l'espèce (CPE)</i>	17
3.3 <i>Différentes interprétations selon le concept retenu</i>	17
3.4 <i>Combien d'espèces aujourd'hui ?</i>	17
4. La biodiversité en danger ?	18
5. Un cadre législatif de plus en plus présent	19
5.1 <i>L'historique de la protection environnementale</i>	19
5.2 <i>L'UICN, la plus importante organisation mondiale</i>	20
5.3 <i>La CITES, une convention internationale contre le trafic d'animaux</i>	22
Chapitre 2. La faune sauvage, une ressource principale identique pour des finalités touristiques variées.	23
1. Les parcs zoologiques ou parcs animaliers	24
1.1 <i>La captivité animale, un phénomène ancien</i>	24
1.2 <i>Les différents types de parcs animaliers</i>	26
1.3 <i>Les missions des parcs animaliers aujourd'hui</i>	27
1.3.1 <i>La mission récréative</i>	27
1.3.2 <i>La mission éducative</i>	28

1.3.3	La mission de conservation	28
1.3.4	La mission de recherche scientifique	30
2.	Le tourisme d'observation faunistique.....	30
2.1	Une niche de marché en croissance	31
2.2	Du Kenya jusqu'au Costa Rica	32
2.3	Un tourisme respectueux des ressources naturelles.....	33
3.	Le tourisme cynégétique et halieutique.....	35
3.1	Le tourisme cynégétique : ancêtre du tourisme africain.....	35
3.2	Le tourisme halieutique, un tourisme généralement grand public	38
4.	L'écovolontariat animalier	39
<i>Conclusion partie 1</i>		<i>42</i>
Partie 2. Une situation contrastée : Entre exploitation touristique de la faune et réelles initiatives de protection.		44
<i>Introduction partie 2.....</i>		<i>45</i>
Chapitre 1. Les dessous d'un tourisme si éthique en apparence : une véritable industrie autour de la biodiversité.....		46
1.	La notion d'éthique.....	46
1.1	L'idéal éthique dans le tourisme lié à la faune sauvage.....	47
2.	La mauvaise régulation, un problème récurrent dans les environnements sensibles.	48
2.1	La notion de capacité de charge	48
2.2	L'acceptabilité souvent au détriment de la biodiversité	49
3.	Le mal-être animal, un sujet tabou.....	51
3.1	La vie en captivité dans les parcs zoologiques et les établissements de spectacle	51
3.2	Les animaux élevés comme produits touristiques.....	53
4.	Le mythe de la conservation « ex-situ » des parcs animaliers.....	55
Chapitre 2. Une découverte et une sensibilisation à la biodiversité par le tourisme : l'éducation comme facteur d'espoir.....		57
1.	Education à l'environnement (et au développement durable) et sensibilisation, des notions clés	57
2.	Les « interactives landscapes », ou la proximité avec la biodiversité.....	58

3. Parcs animaliers et associations au contact des touristes	60
3.1 Le rôle éducatif des parcs animaliers.....	60
3.2 Les associations, ambassadrices de la sensibilisation.....	61
3.3 Les labels internationaux, des démarches de pratiques respectueuses	63
3.4 De nouvelles formes de réserves animales	64
Chapitre 3. Une démarche de durabilité à travers plusieurs initiatives : le tourisme en tant que levier de la conservation des espèces menacées.....	67
1. L'encadrement du tourisme sur les zones protégées	68
1.1 Définition des espaces protégés	68
1.2 Comment réguler le tourisme sur ces zones ?.....	70
1.3 L'effet « parapluie »	71
2. Le succès des « conservancies »	72
3. La conservation des espèces à travers les différents parcs animaliers	73
3.1 L'émergence de nouveaux parcs	73
3.2 Les programmes de conservation « in-situ »	74
4. Les safaris de chasse, un outil paradoxal de conservation.....	75
Conclusion partie 2	78
Partie 3. Deux terrains d'études opposés dans leur relation à la faune, le Parc National des Pyrénées, et le Zoo de la Palmyre.	79
Introduction partie 3.....	80
Chapitre 1. Présentation des deux cas	81
1. Le Parc National des Pyrénées.....	81
1.1 Les trois missions principales du Parc National des Pyrénées.....	82
1.1.1 La connaissance et la préservation du patrimoine	82
1.1.2 La favorisation d'un développement durable	83
1.1.3 La mise à disposition pour tous de ce patrimoine	83
1.2 Une biodiversité riche, mais néanmoins fragile	84
2. Le Zoo de la Palmyre	84
2.1 Une véritable institution familiale.....	84
2.2 Un parc qui a su évoluer avec son temps	85
Chapitre 2. Le choix de ces deux terrains, et les recherches adoptées	87

1. Pourquoi ces deux territoires ?.....	87
2. Quelles réponses à la problématique dans les deux cas présents ?.....	88
2.1 Le Parc National des Pyrénées	89
2.2 Le Zoo de la Palmyre.....	93
Chapitre 3. La réflexion d'une méthodologie opératoire	98
1. Analyse des attentes des visiteurs.....	98
2. La sensibilisation et l'éducation, efficaces ?	100
3. Etudes sur la captivité animale et les programmes de conservation	101
<i>Conclusion partie 3</i>	<i>103</i>
<i>Conclusion générale.....</i>	<i>104</i>
<i>Bibliographie</i>	<i>106</i>
<i>Table des annexes.....</i>	<i>108</i>
<i>Table des figures</i>	<i>120</i>
<i>Table des matières.....</i>	<i>121</i>

Résumé : Ce mémoire aborde le rôle que peut jouer le tourisme dans la protection des espèces animales sauvages. Pour cela, une présentation générale du sujet s'est imposée, en abordant les notions relatives à la biodiversité, puis en s'intéressant aux différentes formes de tourisme en rapport avec cette dernière.

A partir des recherches effectuées, une réflexion a été menée autour de trois grands axes, qui ont été illustrés par différents exemples :

- Le tourisme autour de la faune sauvage n'est en réalité qu'une industrie ne prenant en aucun cas compte de la protection de la biodiversité.
- L'éducation du public quant à la sauvegarde de ce patrimoine naturel en danger est un enjeu réel, et le tourisme peut en être l'ambassadeur.
- Une réelle volonté de conservation de la part des acteurs et une activité touristique contrôlée peuvent contribuer à une sauvegarde à long terme des espèces animales menacées.

Ces trois hypothèses ont dans un dernier temps été confrontées à deux terrains d'études, le Parc National des Pyrénées et le Zoo de la Palmyre, deux territoires opposés dans leur approche à la faune mais complémentaires dans l'étude du sujet. Des outils méthodologiques ont alors été réfléchis afin de pouvoir, par la suite, vérifier la pertinence de ces hypothèses directement sur ces deux terrains.

Mots-clés : biodiversité - Wildlife Tourism - régulation - sensibilisation - conservation.

Summary : The purpose of this final year project is to put into perspective the role that tourism can play in the preservation of the wild animal species. In order to do so, the concept of biodiversity was explained in regards of different forms of tourism. A reflection was led around three main axis, which were illustrated by various examples :

- Tourism takes advantage of the wildlife. It is only an industry which doesn't take into account the preservation of the biodiversity.
- Education of the public for the preservation of the environment and the wildlife is a real challenge, tourism could be a mean to do so.
- The implication of stakeholders in wild life preservation issues and a regulation of tourists flow could contribute to a long term safeguard of endangered species.

The national Park of Pyrenees and the Zoo of Palmyres represent two different ways of dealing with the fauna. Methodological tools were then considered in order to verify the relevance of these hypothesis directly on these two grounds.

Key-words : biodiversity - Wildlife Tourism - regulation - awareness - preservation.